

LE SUCRE A MADAGASCAR (1)

ETUDE GEOGRAPHIQUE

par René DOUESSIN

Remarque préliminaire : En matière de production et de commercialisation, les chiffres sont parfois fournis par année sucrière, celle-ci allant, à Madagascar, du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. Nous avons pu, cependant, obtenir ces chiffres par année calendaire, et ce sont donc ces derniers qui ont été utilisés dans toute cette étude, à l'exclusion de tous autres.

SITUATION GENERALE ET EVOLUTION

La culture de la canne à sucre, sous ses formes traditionnelles est généralement considérée comme très ancienne à Madagascar. Pratiquée avec des variétés dites locales, dont l'origine est difficile à élucider, elle se rencontre encore aujourd'hui dans de nombreuses régions, en petits champs dispersés. La canne obtenue est souvent utilisée telle quelle dans l'alimentation, soit débitée en petits bouchons et consommée comme canne de bouche, soit pressée pour en extraire le jus pour le sucrage direct. Mais elle permet aussi, surtout dans les régions où elle est produite en quantités suffisantes, la fabrication de sucre artisanal (siramy gasy), de vin de canne (betsa betsaka) ou d'alcool (taoka). L'importance des superficies cultivées et des différentes productions est mal connue. Des tentatives récentes d'évaluation laissent à penser que la production de sucre artisanal ne dépasse certainement pas 3 000 t. par an, et est peut-être même inférieure à ce chiffre, c'est-à-dire très loin de la production de sucre industriel, qui avoisine généralement 100 000 t. et qui sera seule étudiée dans cet article.

Cette dernière apparaît être elle-même assez ancienne, bien qu'elle soit restée longtemps à un niveau modeste, ayant à peine dépassé le stade artisanal. On signale que «dès 1821, M.M. de Rontaunay et Arnoux ont des sucreries et guildiveries sur la côte Est...» (2). Avant la colonisation les établissements les plus connus étaient l'usine royale de Melville près de Tamatave et celle créée vers 1878 par de Lastelle près de Mananjary, auxquels il faut ajouter une quinzaine de petites sucreries déjà implantées à Nossi-Be, colonie française depuis 1840.

Avec la colonisation ces activités périclitèrent, du fait surtout de la concurrence du sucre importé, notamment celui de la Réunion. Mais les difficultés de ravitaillement connues pendant la première guerre mondiale, autant sans doute que l'augmentation progressive des besoins, puisque les importations

(1) Cette étude se fonde essentiellement sur les résultats d'enquêtes menées fin 1971 et courant 1972 dans les différentes entreprises sucrières et auprès de leur bureau tananarivien, ainsi qu'auprès de différents services administratifs, notamment ceux du Commerce Extérieur et ceux de la Caisse de Stabilisation des Prix de la Canne et du Sucre. Nous tenons à remercier très vivement ici les responsables de ces différents organismes, pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et les nombreux renseignements qu'ils nous ont fournis.

(2) ROBEQUAIN (3) p. 218-19.

reprirent immédiatement après le conflit, entraînant la relance puis le véritable développement des activités sucrières de type industriel. L'usine de Melville, modernisée tant bien que mal, rouvrit ses portes, tandis qu'un peu plus tard une autre sucrerie s'implantait à la Bourdonnais, près de Brickaville. Mais c'est au Nord-Ouest qu'allaient se développer les activités les plus importantes. Dès 1920, se créait la Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Bo (C.A.S.N.B.) qui, regroupant quelques petites sucreries et distilleries qui avaient réussi à subsister jusque là, installait une usine à Dzamandzar, celle-ci commençant à fonctionner dès 1923. Puis en 1929, avec la création des Sucreries Marseillaises de Madagascar (S.M.M.), la culture de la canne gagnait le delta de la Mahavavy du Sud, près de Majunga, où l'usine de Namakia démarrait en 1932.

Bien que ces différentes réalisations aient été encore assez modestes, la production suffisait aux besoins locaux et, mises à part une ou deux années, Madagascar était devenu exportateur net depuis 1924. Mais l'augmentation de la consommation, autant qu'une relative stagnation de la production due à des calamités naturelles et à l'équipement trop ancien des entreprises allaient compromettre cette situation et, à partir de 1943, Madagascar redevenait importateur net.

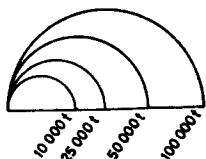
Ce déficit se conjuguant avec celui de l'ensemble de l'Union Française, notamment du fait des besoins de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire, allait amener la Métropole à encourager le développement de la production sucrière à Madagascar. A partir de 1947-48, la sucrerie de Brickaville, qui avait regroupé les installations de Melville et de la Bourdonnais, et celle de Namakia entreprenaient la modernisation de leurs exploitations, tandis qu'une puissante entreprise voyait le jour dans le delta de la Mahavavy du Nord, près d'Ambilobe, à 100 km au Sud-Ouest de Diégo-Suarez, avec la constitution en 1949 de la Société Sucrière de la Mahavavy (SOSUMAV), dont l'usine commençait de produire en 1953. Du même coup Madagascar redevenait exportateur net dès 1954, et voyait sa production se développer rapidement jusqu'à son niveau actuel.

Certes cette production peut paraître bien modeste par rapport à celle des grands pays sucriers. Mais à l'échelle de Madagascar, elle présente une importance certaine et permet à l'activité sucrière de jouer un rôle non négligeable dans l'économie et même dans la vie du pays.

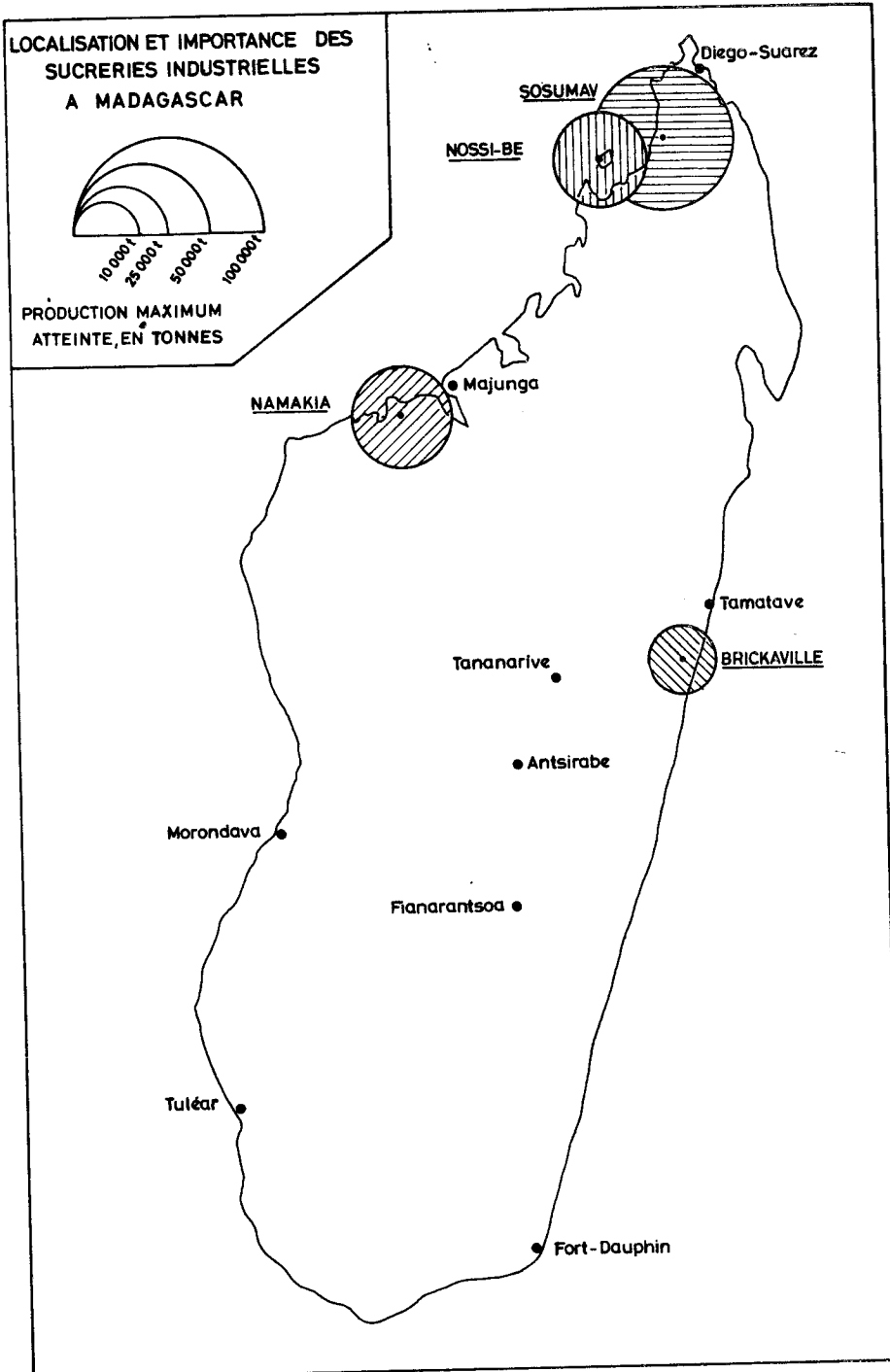
LE ROLE ET LA PLACE DE L'ACTIVITE SUCRIERE

Ce rôle apparaît déjà sensible sur le plan humain, au niveau régional notamment, du fait de l'importance du personnel employé et des avantages sociaux dont il bénéficie. C'est ainsi qu'en 1971, les entreprises sucrières, avec un effectif total moyen de 7 000 à 7 500 personnes, comptaient à elles seules 3,6% des salariés de l'ensemble de Madagascar, pourcentage qui s'élève à 4,2% si l'on ne considère que les salariés des entreprises de tous ordres, à l'exclusion du personnel domestique. Et l'on peut donc estimer qu'elles faisaient vivre au moins 35 000 personnes. Mais les chiffres sont encore plus significatifs à l'échelle régionale, puisque ce personnel représente environ 25% des salariés dans la Sous Préfecture de Nossi-Be, 40% dans celle d'Ambilobe, plus de 50% dans celle de Brickaville et certainement beaucoup plus dans celle de Mitsinjo (Namakia). Par ailleurs, ce personnel bénéficie de conditions de vie souvent supérieures à celles que connaissent les habitants de nombreuses ag-

**LOCALISATION ET IMPORTANCE DES
SUCRERIES INDUSTRIELLES
A MADAGASCAR**



PRODUCTION MAXIMUM
ATTEINTE, EN TONNES



glomérations urbaines et, à fortiori, supérieures à celles qui sont le lot de l'ensemble du monde rural, en particulier en matière de logement et d'équipement sanitaire et scolaire. Toujours sur le plan humain, il faut aussi remarquer que le rôle joué par les sociétés sucrières déborde du cadre étroit des entreprises proprement dites. En effet, sauf à Namakia, les achats de canne à sucre aux planteurs indépendants procurent des revenus monétaires non négligeables aux paysans des régions intéressées.

Mais c'est sans doute sur le plan strictement économique que le rôle tenu par l'activité sucrière est le plus marquant. Déjà en 1960, on estimait que sur 3 700 Millions FMG (1) de valeur ajoutée par l'ensemble des industries malgaches, 1 300 Millions provenaient de l'industrie sucrière, c'est-à-dire plus du 1/3 du total (2). Et si l'on pousse un peu plus loin l'analyse, l'on s'aperçoit que cette activité exerce aussi un certain effet d'entraînement sur le reste de l'économie, notamment par ses achats de biens et de services (engrais, ciment, hydrocarbures, sacs d'emballage, etc. . .) et donc que, malgré son relatif isolement géographique, elle est plus intégrée qu'il n'y paraît à l'ensemble des autres activités. Mais c'est en matière de commerce extérieur que son rôle est certainement le plus important dans la mesure où elle a contribué à atténuer le déséquilibre de la balance commerciale. Elle assure en effet, depuis longtemps déjà, la satisfaction de la quasi-totalité des besoins nationaux en sucre industriel, et les importations, qui ne concernent que le sucre en morceaux, (3) diverses confiseries et le lactose et le glucose nécessaires à certaines industries, ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 3% de la consommation totale. D'autre part, avec 8 à 10% du total en valeur des exportations, le sucre occupait en 1963, 1964 et 1967, le second rang parmi les produits exportés. Il a subi depuis lors un certain recul, passant au 4ème rang, puis au 6ème et même au 7ème rang en 1971 avec seulement 2,7% du total en valeur. Ce recul est d'ailleurs en partie relatif du fait de la remontée spectaculaire des exportations de girofle et de vanille et du développement récent de celles des produits pétroliers raffinés. Il correspond néanmoins aussi à la stagnation puis à la diminution des ventes à l'extérieur, due au mauvais fonctionnement du marché sucrier de l'OCAM (4). Mais on est en droit d'espérer une reprise prochaine, dans la mesure où la tendance actuelle des marchés mondiaux du sucre se révèle très favorable.

L'activité sucrière constitue donc bien à Madagascar un secteur important de l'économie, qu'il convient d'examiner maintenant plus en détail dans son organisation, sa production et ses débouchés, d'autant qu'on pourra mieux saisir à travers ces différents aspects la complexité d'une telle activité, et notamment l'interaction fréquente des facteurs naturels, techniques, humains et économiques. C'est ce que va nous montrer en premier lieu l'étude des entreprises sucrières.

(1) 1 FMG (Franc Malgache) = 0,02 F. Français

(2) RAKOTOMANANA (7)

(3) Produit d'ailleurs par la SOSUMAV, mais non commercialisé actuellement en raison d'un différent concernant l'homologation des prix.

(4) OCAM : Organisation Commune Africaine et Malgache.

I. — LES ENTREPRISES SUCRIERES

PRESENTATION GENERALE

L'un des aspects les plus frappants des grandes entreprises sucrières est certainement l'étendue des surfaces cultivées en quasi-monoculture. La canne s'étend souvent à perte de vue, notamment dans les exploitations géographiquement concentrées des grands deltas du Nord-Ouest, à Namakia et surtout à la SOSUMAV, mais aussi à Nossi-Be et à Brickaville où sur des kilomètres on s'étonne de rencontrer des champs de canne et encore des champs de canne appartenant toujours à la société sucrière.

Vu d'avion le spectacle n'est pas moins étonnant, révélant l'alignement régulier des cannes à l'intérieur de parcelles géométriques qui réussissent à s'insérer aussi bien dans les replis du relief de Nossi-Be qu'entre les sillons fantaisistes des anciens bras des deltas et des basses vallées, à Namakia, à la SOSUMAV ou à Brickaville. Partout un réseau dense de routes, de pistes et de chemins d'exploitation sillonne le domaine jusque dans ses moindres recoins. Parfois, même, c'est un petit port, enfoui dans la mangrove, avec ses quais, ses entrepôts, son phare...

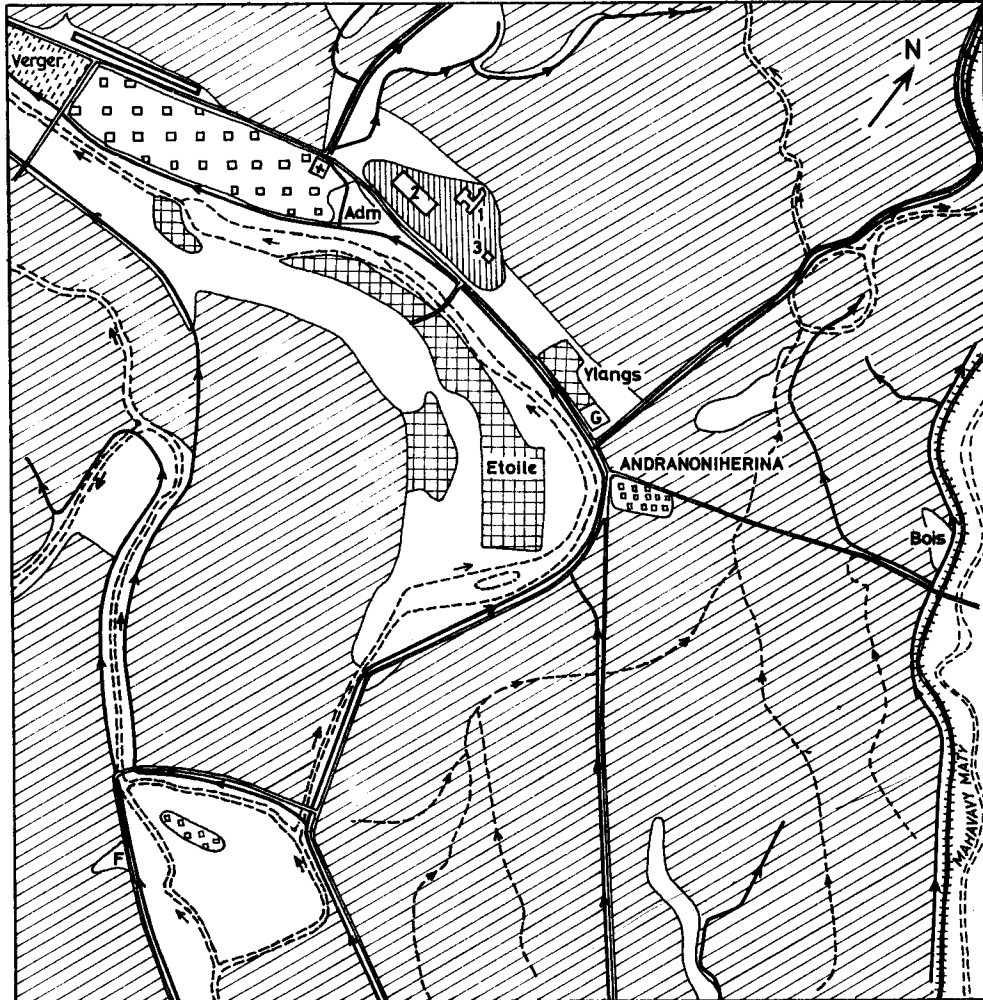
Sur ces grands domaines il a fallu disperser les moyens d'exploitation agricole : «fermes» avec leurs grands hangars et leurs engins; village de travailleurs entourés parfois de quelques champs de maïs, de manioc ou de patate, en plein milieu des cannes, avec leurs curieuses cases ballons à Nossi-Be, leurs petites maisons rectangulaires à Namakia et à la SOSUMAV, leurs pittoresques cases en ravenala de style Betsimisaraka, à Brickaville.

Mais c'est au centre que se regroupe le plus important des installations. L'ensemble est toujours dominé par les grands bâtiments de l'usine à sucre avec son derrick et son quai pour le déchargement des cannes, ses énormes moulins, et tout l'agencement complexe de ses appareils, dans un monde impressionnant de tuyaux, de vannes et de cadrans, tandis qu'un peu à l'écart se trouvent les énormes chaudières et la centrale électrique. Tout autour se pressent les nombreux bâtiments de service : hangars à matériel, ateliers et autres services techniques. Un peu à l'écart, plus dispersés, les bâtiments administratifs, le bloc médical, et les cités de toutes sortes avec leurs petits magasins, leur église ou leur temple, leur mosquée même parfois, les écoles, le stade, les cercles ou foyers... Véritable petite ville au milieu des cannes.

Mais partout, l'aspect change avec les saisons, surtout quand au train-train relatif de l'inter-campagne succède en mai, juin ou juillet, l'activité fébrile de la période de coupe, la campagne comme disent les sucriers, avec ses nuées de travailleurs aux champs, le va-et-vient incessant des engins et des remorques, et l'usine qui tourne nuit et jour, surmontée de son panache de vapeur, bruyante, remplie de l'odeur tenace de la canne et du sucre.

S'il y a bien entre toutes ces entreprises comme un air de famille, chacune d'elles possède pourtant sa personnalité, qu'elle tire d'ailleurs en partie des conditions géographiques de son implantation. Ainsi la sucrerie de Brickaville, délaissant les collines apparemment stériles et les marécages des bords des vallées, étire ses champs sur les terres fertiles, le long des grands rivières qu'empruntent à l'époque de la récolte les chalands chargés de canne. Celle de Nossi-Be, avec sa vieille usine et son pittoresque petit train, disperse ses plantations dans toute





**SCHEMA INTERPRETATION DE LA PHOTOGRAPHIE AERIENNE
n°045-69 MAD 242/250 (centre Est SOSUMAV)**

Digue	Zone résidentielle
Anciens lits de rivières	Cités ouvrières
Id., servant au drainage	Villages agricoles
Canaux principaux d'irrigation	Zone industrielle { 1 Sucrierie 2 Ateliers - Magasins 3 SIPMAD
Routes et pistes d'exploitation	
Aérodrome	
Groupe agricole	Champs de canne
Ferme	Friches ou cultures des ouvriers
Hôpital	
Adm Services Administratifs	



Photographie aérienne du Centre Est du domaine de la SOSUMAV
(IGN - Mission 69 MAD - 242/250 N° 045)

la plaine côtière de l'Ouest, des plages de sable fin jusqu'aux premières pentes des volcans, et parfois même jusque dans les anciens cratères et dans les hautes vallées du centre. Au contraire les SMM de Namakia et la SOSUMAV, soeurs jumelles, étalent leurs cultures presque d'un seul tenant sur la platitude des deltas, tandis que le détail révèle, avec ses nombreux canaux, un aménagement poussé, et qu'ici une étendue de riz, là un bloc de cocotiers ou un champ de coton, cultures d'appoint, rompent la monotone étendue des cannes.

Ainsi, comme de nombreuses grandes plantations de la zone tropicale, les entreprises sucrières apparaissent comme un monde à part au milieu des régions rurales traditionnelles qui les environnent. Elles constituent de grandes unités de production, à la fois agricoles et industrielles, employant une nombreuse main d'oeuvre, rationnellement organisées et bien équipées. Elles sont d'ailleurs devenues, du fait de leur relatif isolement géographique, quasiment autonomes grâce à toute une infrastructure technique et sociale dont la mise en place a exigé d'importants investissements. Aussi n'est-il pas étonnant de constater qu'elles appartiennent à de grandes sociétés capitalistes étrangères.

1) LES ASPECTS FINANCIERS

En effet la majorité des capitaux de ces entreprises sont détenus par deux groupes financiers français, dont les intérêts restent d'ailleurs assez nettement séparés. Le premier, celui de la Générale Sucrière, qui, par l'intermédiaire d'un de ses principaux actionnaires (les Raffineries Saint-Louis de Marseille) contrôle les Sucrieries Marseillaise de Madagascar (S.M.M.) de Namakia et la SOSUMAV, est un groupe spécialisé dans les industries alimentaires et plus particulièrement dans l'industrie sucrière. Le second, la Compagnie Générale de Participations et d'Entreprises (CEGEPAR), qui contrôle les sucrieries de Nossi-Be et de Brickaville qu'elle a récemment réunies en une seule société : les Sucrieries Nossi-Be-Côte Est, n'est autre que l'ex-Compagnie Générale des Colonies, qui possède depuis longtemps Outre-Mer des intérêts variés et dépend de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1). Il s'agit donc de deux groupes de «style» assez différent, comme le montre d'ailleurs les modalités, la nature et l'importance de leurs investissements.

Le groupe CEGEPAR

L'intervention de la CEGEPAR dans les activités sucrières est relativement récente et, jusqu'à cette intervention, les deux entreprises de Nossi-Be et de Brickaville s'étaient développées un peu de la même façon, à partir de capitaux «locaux», essentiellement par autofinancement. Comme on l'a déjà signalé rapidement, la Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Be (CASNB) est née du regroupement de plusieurs domaines et de sucrieries et guildveries, rachetés ou faisant apport de leurs actifs, sous l'impulsion du plus dynamique de leurs propriétaires, Guy de la Motte-Saint-Pierre, administrateur de plusieurs sociétés coloniales, qui reçut aussi le concours de la Havraise Peninsulaire. Les Sucrieries de la Côte Est de Brickaville se constituèrent de façon analogue, sous l'impulsion de commerçants, de petits industriels et de concessionnaires agricoles de la région qui, par étapes, finirent par réunir en 1946, à la suite de rachats

(1) Koerner (6)

et d'apports-fusions, des installations et concessions foncières jusqu'alors dispersées. Il s'agissait donc là de moyennes entreprises, gérées de façon très traditionnelle et qui se développèrent lentement avec leurs moyens propres. C'est d'ailleurs sans doute cette situation qui favorisa l'intervention de la CEGEPAR.

Celle-ci eu d'abord lieu à Nossi-Be, où le groupe possédait déjà des intérêts, notamment dans la Société des Produits Agricoles Tropicaux (SPAT) dont une partie des terres était louée à une filiale de la CASNB pour la culture de la canne. Après avoir pris des participations au capital de la CASNB, la CEGEPAR prenait le contrôle de cette dernière en 1961. Bien que nous n'ayions pas pu encore approfondir suffisamment la question, il apparaît probable que c'est pour élargir son action dans le domaine, nouveau pour elle, des activités sucrières, que le groupe s'intéressa ensuite aux Sucrieries de la Côte Est. Celles-ci recherchaient d'ailleurs des capitaux nouveaux pour développer une entreprise dont la petite taille compromettait la rentabilité. L'absorption de cette seconde entreprise, réalisée en 1968, va permettre au groupe de disposer, dans deux domaines climatiques différents, de deux exploitations qu'il va s'efforcer d'équilibrer en amenant celle de la Côte Est, qui va bénéficier de l'essentiel des nouveaux investissements, au niveau de celle de Nossi-Be.

Jusqu'ici les investissements réalisés tant à Nossi-Be qu'à Brickaville apparaissent, sinon limités, du moins trop étalés dans le temps pour avoir pu amener des transformations profondes de ces exploitations déjà anciennes. Leur montant est difficile à connaître. Il aurait été de 1 000 M. FMG à Nossi-Be en l'espace d'une cinquantaine d'années, et sans doute, jusqu'ici nettement inférieur à Brickaville, c'est-à-dire, au total, assez loin de celui des investissements consentis par le groupe Saint-Louis — Générale Sucrière.

Le Groupe SAINT-LOUIS — GENERALE SUCRIERE

Il est vrai qu'au départ les choses se présentaient pour celui-ci de façon fort différente. Il fallait en effet créer de toutes pièces, presque ex-nihilo, des ensembles de production complets, aptes à fonctionner rapidement et qui, dans les grands deltas du Nord-Ouest, nécessitaient des aménagements plus coûteux que ceux qu'il avait fallu réaliser à Nossi-Be ou sur la Côte Est. Il s'agissait donc d'investissements massifs à court terme, en particulier à la SOSUMAV. C'est pourquoi ils ne pouvaient être pris en charge que par un groupe disposant de l'expérience technique nécessaire et de capitaux suffisants, en l'occurrence le groupe Saint-Louis.

Celui-ci, qui est donc à l'origine des SMM et de la SOSUMAV, continue de détenir actuellement l'essentiel de leur capital, soit environ 80%. Le reste se trouve partagé entre d'anciennes sociétés « coloniales », des sociétés industrielles et des banques. Pour la première catégorie il s'agit essentiellement de la Société Marseillaise de Madagascar, d'ailleurs déjà liée au groupe, qui, par l'intermédiaire de sa filiale la Compagnie Agricole et Industrielle de Madagascar (CAIM), détient l'essentiel des 20% du capital restant des SMM et, cette fois par l'intermédiaire de cette dernière, une participation notable dans la SOSUMAV, où la CEGEPAR possède aussi quelques intérêts. Les sociétés industrielles et les banques ont surtout participé, mais de façon limitée, au capital de la SOSUMAV, notamment Fives-Lille, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la BNCI, tandis que les actions de la Compagnie Sucrière Marocaine (COSUMA), elle même filiale du groupe, ont été reprises par Saint-Louis. Ainsi, bien que très largement majoritaire, le groupe Saint-Louis avait dû accepter certains

concours financiers extérieurs pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

En effet, si ceux-ci ne dépassent pas une honnête moyenne à Namakia où ils atteignaient fin 1970 : 1 350 M FMG, ils ont été beaucoup plus élevés à la SOSUMAV avec plus de 5 000 M FMG, à la même date. D'ailleurs, du fait de l'importance de cette dernière réalisation, et parce que celle-ci, comme on l'a vu, répondait à la politique de développement de la production sucrière qui avait été définie, la puissance publique a été amenée à intervenir aux côtés du secteur privé. A la suite d'une Convention signée en 1949, elle a pris à sa charge la réalisation de l'infrastructure de base : digue, canal principal, route et port, toutes choses qui servent d'ailleurs dans de nombreux cas à l'ensemble de la région Sud du delta. Actuellement de nouveaux investissements sont en cours et devraient se poursuivre, vu la conjoncture favorable des marchés, et pour peu que la situation politique locale se clarifie.

Le groupe Saint-Louis — Générale Sucrière, plus spécialisé, se caractérise donc par une capacité technique et une capacité d'investissement sans doute supérieures à celles du groupe CEGEPAR, aux intérêts plus variés. Et cette différence se retrouve au niveau des entreprises, les SMM de Namakia et la SOSUMAV apparaissant dans l'ensemble jusqu'ici plus dynamiques, en face des exploitations plus anciennes et plus traditionnelles de Nossi-Be et de Brickaville, d'ailleurs confrontées, comme on l'a vu, à des conditions naturelles sans doute plus faciles. On sera néanmoins amené à nuancer cette impression générale, qui risquerait d'être un peu trop sommaire, notamment parce que la plus ou moins grande ancienneté des entreprises, leur évolution longtemps autonome, la diversité des moyens dont elles disposaient et les particularités de leur implantation géographique ont contribué à donner à chacune d'elles, on l'a déjà aperçu, une personnalité propre. Au delà d'un certain nombre de caractères communs, ce sont ces différences que l'on verra apparaître à plusieurs reprises en examinant maintenant l'organisation de ces entreprises et leurs moyens de production.

2) LES ASPECTS TECHNIQUES

a) L'ORGANISATION GENERALE DES ENTREPRISES

L'organisation générale des entreprises présente effectivement un certain nombre de caractères communs, puisque l'on retrouve partout, à côté de la Direction Générale et des Services Généraux (Administration, Personnel, Magasins et Ateliers, etc...), deux grands secteurs : l'usine et la culture. S'il existe peu de différences, d'une entreprise à l'autre, entre les Services usine, il n'en est pas de même par contre pour les Services culture. L'organisation de la Direction des Cultures, qui constitue d'ailleurs partout le service le plus développé, apparaît même comme quelque chose de fondamental et de significatif (1). A Madagascar, il est possible d'en discerner trois types.

Le premier, représenté par l'exploitation de Brickaville, est celui d'une organisation considérée comme traditionnelle, dite géographique. La Direction des Cultures exerce un rôle de coordination et dispose du gros matériel, mais l'exploitation proprement dite est divisée en quatre groupes disposant d'une

(1) Fauconnier et Bassereau (1). p. 242 et s.

certaine autonomie, de leur propre matériel de culture et de leur main d'oeuvre répartie dans les différents villages. Ce type d'organisation correspond à une petite exploitation, géographiquement dispersée, pratiquant une culture «simple», sans irrigation, avec une mécanisation peu poussée, et où par conséquent les moyens généraux sont relativement peu importants.

Le second type se rencontre à Namakia et à Nossi-Be. Il s'agit d'une organisation considérée comme plus moderne, dite fonctionnelle ou centralisée. La Direction des cultures possède des services spécialisés, notamment Matériel agricole et Ateliers, Génie Rural, Expérimentation, et opère directement sur toute l'étendue du domaine, les «fermes» n'étant guère plus que des unités de main d'oeuvre réparties ici et là. Cette organisation va de pair avec une plus grande technicité de l'entreprise, et en particulier une utilisation normalement plus rationnelle du matériel qui est ici plus important.

Le troisième type, celui de la SOSUMAV, est une sorte de type mixte. En effet la Direction des Cultures comporte des services spécialisés opérant sur tout le domaine, analogues à ceux que nous avons rencontrés dans le type précédent et qui présentent les mêmes avantages. Mais vu l'étendue de l'exploitation, la lourdeur d'une telle organisation est compensée par une décentralisation géographique au niveau de cinq groupes de 1 500 ha environ chacun, qui disposent du matériel courant et d'une relative autonomie d'exécution, tandis que les «fermes» restent des unités de main d'oeuvre. Ce système paraît efficace et souple, bien adapté à une grande exploitation de type moderne.

Ces différences d'organisation apparaissent donc, cette fois, essentiellement liées aux besoins propres de chaque entreprise dans le domaine particulier des activités agricoles, besoins qui varient bien évidemment avec l'étendue de l'exploitation et l'importance des moyens techniques mis en place, qu'il nous faut donc étudier maintenant.



Vue de la digue (à gauche), les champs de canne de la SOSUMAV, dans le delta de la Mahavavy du Nord (Ambilobe)

b) LE DOMAINE AGRICOLE ET SES MOYENS D'EXPLOITATION :

En effet, si les exploitations agricoles sont généralement de grande taille et équipées de façon satisfaisante, il existe des différences notables dans les superficies, et notamment dans les superficies cultivées, dans l'importance des aménagements réalisés, dans l'intensité de la mécanisation et dans l'efficacité du soutien scientifique et technique nécessaire à la bonne marche des cultures. L'étendue et les possibilités d'utilisation des terres du domaine conditionnent en particulier l'importance de la production de canne à sucre et donc le développement de chaque entreprise.

1 — LE DOMAINE AGRICOLE : Les terrains que possèdent les différentes entreprises couvrent des étendues considérables. Mais très souvent, ils ne sont utilisés qu'en partie parce que les concessions foncières, en particulier les plus anciennes, ont été découpées à grands traits «sur la carte» dans des terres de valeur très variable. Certaines sont inutilisables pour les cultures intéressant l'entreprise, essentiellement la canne, mais éventuellement aussi pour certaines cultures annexes, du moins en l'état actuel des techniques et des coûts d'aménagement.

Ainsi, à Brickaville, le domaine comprend d'importantes étendues de marécages difficiles à récupérer et des collines peu fertiles, et seuls les bourrelets de berge et leurs abords offrent des sols de bonne qualité pour la canne.

A Nossi-Be, de nombreux sols bruns ou noirs d'origine volcanique possèdent une bonne fertilité. Mais il existe déjà entre eux des variations sensibles et, par exemple, les terres de l'ex-SPAT, au centre de l'île, sont moins bons que les autres, car pauvres en phosphore. De plus, en dehors de la plaine côtière, la topographie relativement tourmentée limite souvent les possibilités d'aménagement.

A Namakia, les alluvions limono-sableuses fines, souvent homogènes, très meubles, micacées et légèrement calcaires, possédant une bonne capacité d'échange, couvrent de larges étendues et constituent d'excellentes terres à canne. Mais le domaine comporte aussi d'autres sols de bien moins bonne qualité, et si les sols argileux hydromorphes peuvent être utilement utilisés pour la riziculture, les sols salés et marécageux sont difficilement récupérables.

Enfin dans le delta de la Mahavavy du Nord, à la SOSUMAV, bien que les sols, généralement de valeur moyenne, soient très variés du fait des conditions de dépôt des alluvions, liées aux divagations des rivières, on a réussi à utiliser bon nombre d'entre eux pour la culture de la canne. Si cette utilisation était facile pour les sols dérivés d'alluvions limono-sableuses ou même sableuses fines, qui sont assez étendus, elle était beaucoup plus difficile pour les sols hydromorphes, souvent argileux, et pour les sols salés qu'il a fallu patiemment récupérer. Seuls les sols sableux grossiers des anciens lits, et les sols situés au-delà de la digue n'ont pu être utilisés pour la canne, mais on y tente depuis quelque temps d'autres cultures. On a donc ici, malgré des possibilités somme toute moyennes, exploité le maximum de terres (1).

Il semble d'ailleurs que pour les entreprises les plus récentes, notamment la SOSUMAV, mais même aussi les SMM de Namakia, la délimitation du domaine ait mieux tenu compte des possibilités probables des sols que l'on des-

(1) Sur les sols, voir Bourgeat et Damour (4) et Segalen (8 et 9).

tinait dès le départ à la culture de la canne, alors qu'ailleurs la vocation et l'utilisation ultérieure des terres n'étaient pas à l'origine bien déterminée. Il en résulte une utilisation plus poussée du sol dans les deux premières entreprises, comme le montre le tableau suivant qui résume la situation actuelle en la matière.

Entreprises	Superficie ha	Cultivé en canne		Utilisé (cultures + diverses servitudes)	
		Surface ha	% du total	Surface ha	% du total
SOSUMAV	12660	6500	51%	7850	62%
SMM Namakia	6830	2800	41%	4000	58,5%
SNBCE Nossi-Be	5950	1800	30,5 %	environ 2500	environ 42 %
SNBCE Brickaville	5 à 6000	1200	environ 20%	environ 1500	environ 25%

Le fait que la très grande majorité des terres normalement utilisables pour la culture de la canne aient été mises en valeur pose aujourd'hui le problème de l'extension de cette culture, dans la perspective de développement des activités, liée à la conjoncture favorable des marchés. On essaie actuellement de le résoudre de deux façons.

On a tenté, en premier lieu, la mise en valeur des terres marginales, inutilisées jusqu'ici. C'est ce qui explique les nouveaux défrichements entrepris dans des zones moyennement accidentées du Nord du domaine à Nossi-Bé, la création de véritables polders sur les terres salées du Nord-Ouest et de l'Ouest à la SOSUMAV, et des essais de culture sur les basses collines de la vallée du Rongaronga à Brickaville. Mais les possibilités de récupération de nouvelles surfaces apparaissent dans ce domaine assez limitées, et l'on a dû se tourner vers une seconde solution.

Les sociétés ont en effet cherché à accroître l'étendue de leur exploitation, en procédant à des rachats de terres, à des demandes de nouvelles concessions foncières ou, à défaut, à la location de propriétés voisines. Ce fut déjà le cas de l'ex-CASNB qui dès 1953, comme on l'a déjà vu, loua une partie des terres de la SPAT par l'intermédiaire d'une filiale : la Société Agricole d'Ampombilava (SADA), puis finit un peu plus tard par acquérir l'ensemble de ce domaine par le biais de la CEGEPAR, 2350 ha s'ajoutant ainsi aux 3600 ha initiaux. De la même façon, la sucrerie de Brickaville loue encore actuellement des concessions que leurs propriétaires avaient plus ou moins délaissées, et a racheté un certain nombre de terres des environs, notamment celles qui constituent le groupe 4 dit Moka, au Nord-Ouest, près d'Anivorano, et plus récemment quelques autres sur la rive gauche du Rianila, à l'Est-Nord-Est de l'usine. Mais elle éprouve des difficultés pour acquérir de nouvelles surfaces, dans une région peuplée, où les droits des communautés locales sont jalousement préservés. De leur côté les SMM de Namakia ont acheté de nouveaux terrains au Sud du domaine, et envisagent l'acquisition de 800 ha supplémentaires au Nord des zones actuellement cultivées. Enfin la SOSUMAV vient de racheter les excellents terres du domaine Bleusez, au Sud Ouest du delta.

Ainsi, grâce à l'importance des superficies dont elles disposent, et bien que celles-ci ne puissent être utilisées qu'en partie, les entreprises ont pu développer la culture de la canne sur une grande échelle. Mais ce développement, surtout en culture intensive, supposait aussi souvent d'importants aménagements agricoles.

2 — LES AMÉNAGEMENTS AGRICOLE : En dehors des défrichements, effectués aujourd'hui à l'aide d'engins, l'essentiel de l'aménagement des terres est constitué par des aménagements hydro-agricoles dont la nature et l'importance dépendent des conditions naturelles, en particulier du climat, mais aussi de l'hydrologie, de la topographie et de la nature des sols, et qui varient donc d'une entreprise à l'autre. On peut à cet égard en distinguer trois grands types.

Les aménagements de Brickaville

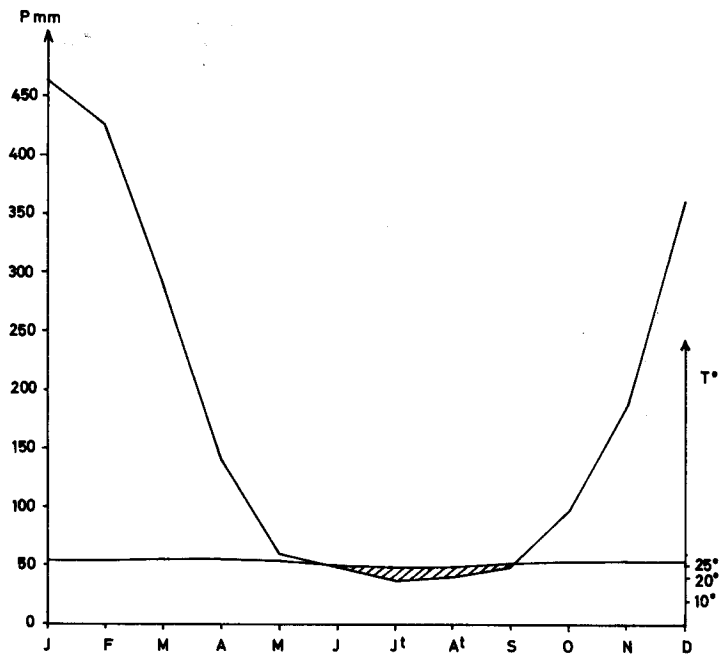
Le premier, le plus simple, se rencontre à Brickaville. L'absence de saison sèche y rend l'irrigation inutile, et la position topographique des cultures sur les levées de berge des rivières et, en tous cas, toujours au-dessus des cuvettes de débordement marécageuses, y simplifie les problèmes de drainage. Les aménagements y sont donc très limités, l'évacuation des eaux en excédent étant assurée par quelques drains simples à ciel ouvert. Par contre la récupération des terrains inondables ou marécageux nécessiterait des travaux importants de drainage, vraisemblablement coûteux et de rentabilité incertaine, et qui restent actuellement à l'état de projets.

A l'Ouest les choses sont moins simples, car si l'existence d'une saison sèche y favorise la maturation des cannes, grâce à une insolation élevée et à une grande amplitude thermique diurne, elle exige aussi l'irrigation des cultures. Néanmoins cette irrigation se présente de façon différente à Nossi-Be et dans les grands deltas.

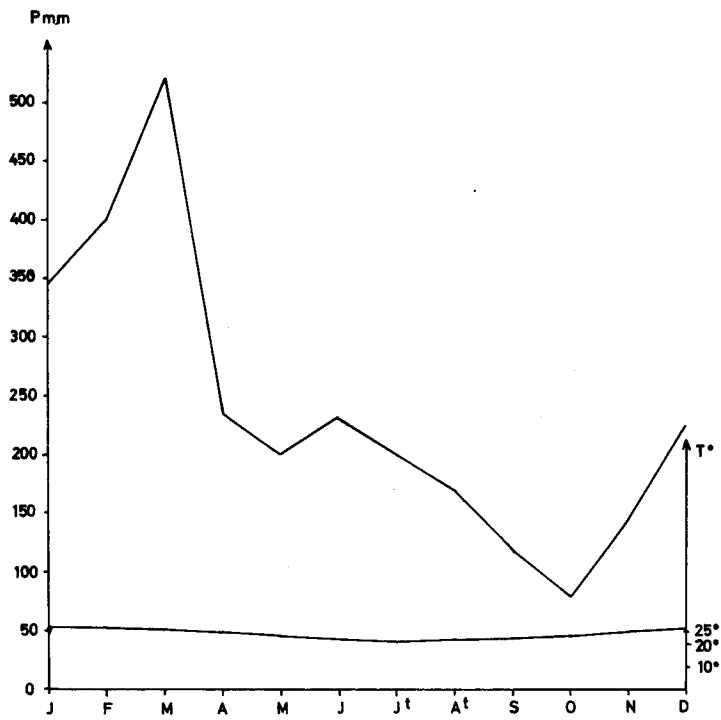
Les aménagements de Nossi-Be

Nossi-Be représente en effet un type d'aménagements limités. Une pluviosité importante et une saison sèche courte et peu marquée permettraient d'y cultiver la canne sans irrigation. C'était le cas le plus courant jadis, et c'est encore le cas aujourd'hui d'un certain nombre de petites exploitations. Mais il est apparu nécessaire sur les grandes exploitations, c'est-à-dire essentiellement à l'ex-CASNB, d'entreprendre l'irrigation pour obtenir une augmentation des rendements, c'est-à-dire pour une raison d'ordre strictement économique, et ensuite de la développer du fait, semble-t-il, d'une accentuation de la saison sèche, c'est-à-dire pour une raison d'ordre climatique. Si ce dernier phénomène demanderait à être élucidé, il n'en reste pas moins que l'on se trouve obligé depuis quelque temps d'irriguer les repousses après la coupe, alors qu'auparavant on n'irriguait que les nouvelles plantations. Cette irrigation demeure cependant limitée en durée et en volume.

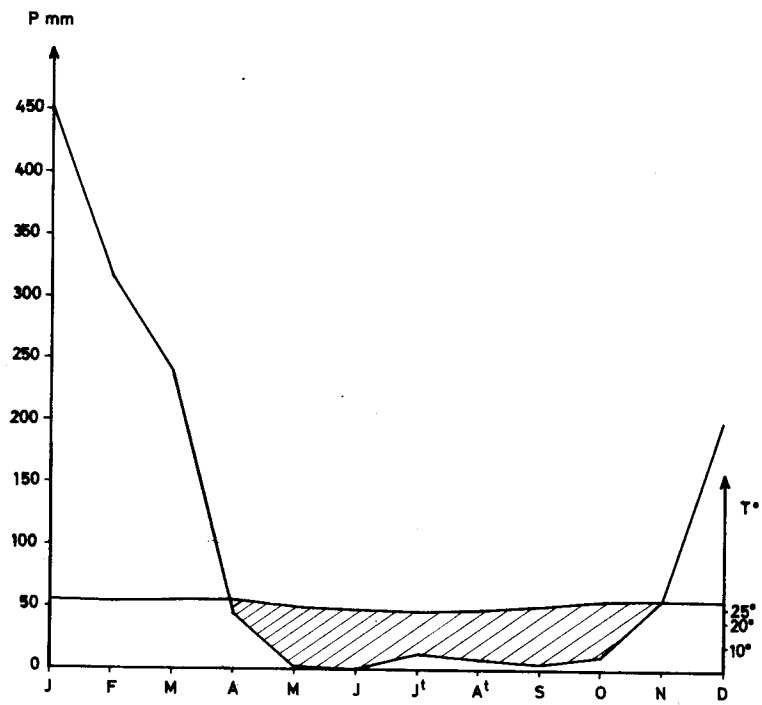
Dans la partie Nord du domaine, elle se fait surtout à partir des réserves d'eau que constituent les lacs de cratère, notamment le lac Amparihibe, et ailleurs, à partir de sources ou de retenues édifiées sur les nombreuses petites rivières. Jadis, cette irrigation s'effectuait par gravité. Mais le système avait l'inconvénient classique d'occasionner des pertes en eau par évaporation et



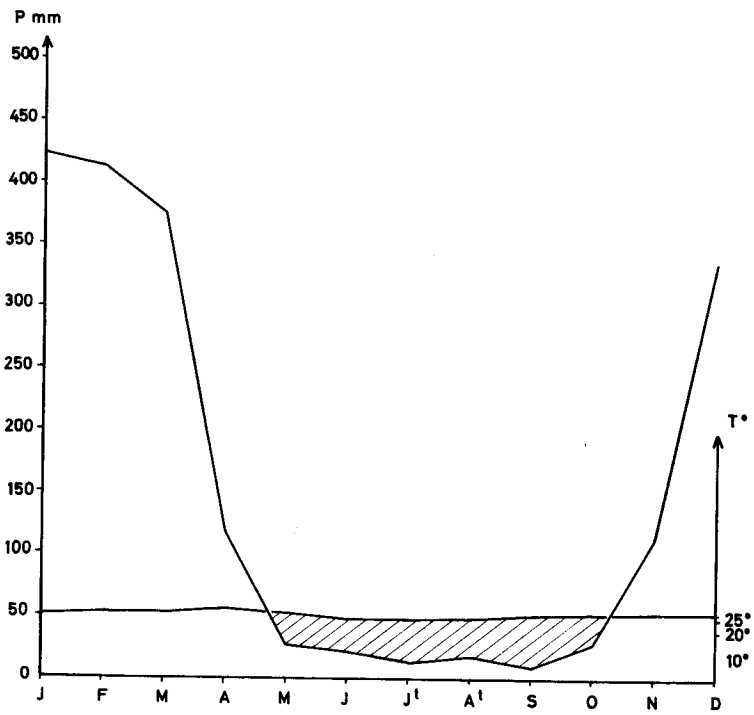
Hell-Ville (Nossi-Be)
 Précipitations (1931-1960)-T°(1940-1965)
 Moyennes Annuelles P: 2192,4mm T° 26,1



Brickaville
 Précipitations (1936-1960)-T°(1953-1965)
 Moyennes annuelles . P: 2 863mm T°23,4



MITSINJO
 Précipitations (1949 - 1966) T° (1954 - 1966)
 Moyennes annuelles P 1345mm T° 26,2°



SOSUMAV
 Précipitations (1951 - 1970) T° (1960 - 1969)
 Moyennes annuelles P 1840mm T° 26°

infiltration, d'autant plus gênantes que les ressources étaient limitées. De plus, la multiplication des canaux, due à la topographie relativement mouvementée, devint particulièrement gênante avec l'utilisation de plus en plus poussée d'engins mécaniques. Aussi pratique-t-on aujourd'hui l'irrigation par aspersion qui était assurée en 1971 par 13 groupes mobiles. Celle-ci est sans doute plus onéreuse, mais vraisemblablement aussi plus rentable, vu les inconvénients que présentait l'irrigation par gravité dans le cas particulier de Nossi-Be. Les problèmes de drainage étaient eux, par contre, relativement simples à résoudre, étant donné la topographie. Ils l'ont été ici aussi par un système de drains simples, à ciel ouvert.

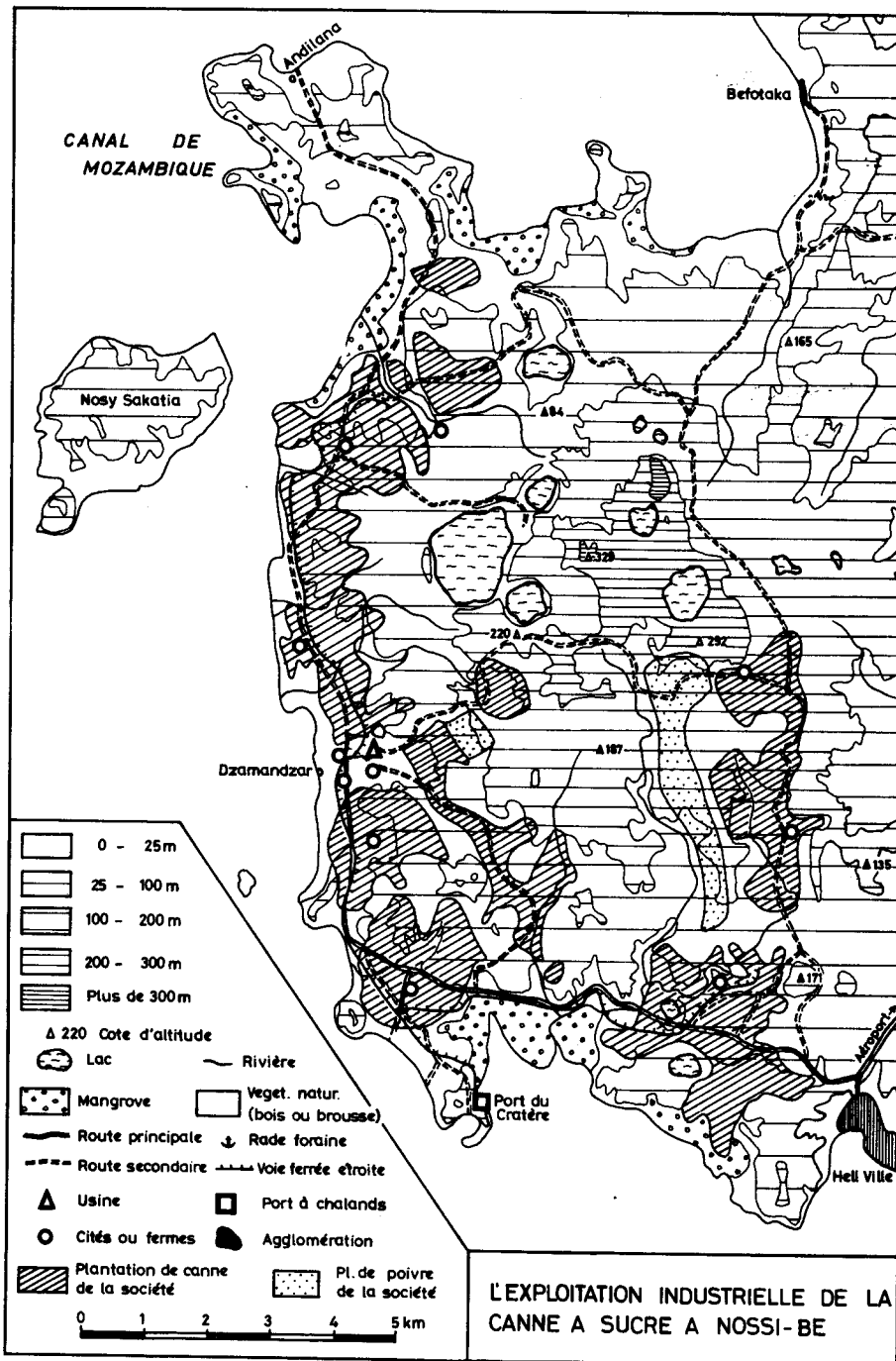
Les aménagements des Deltas

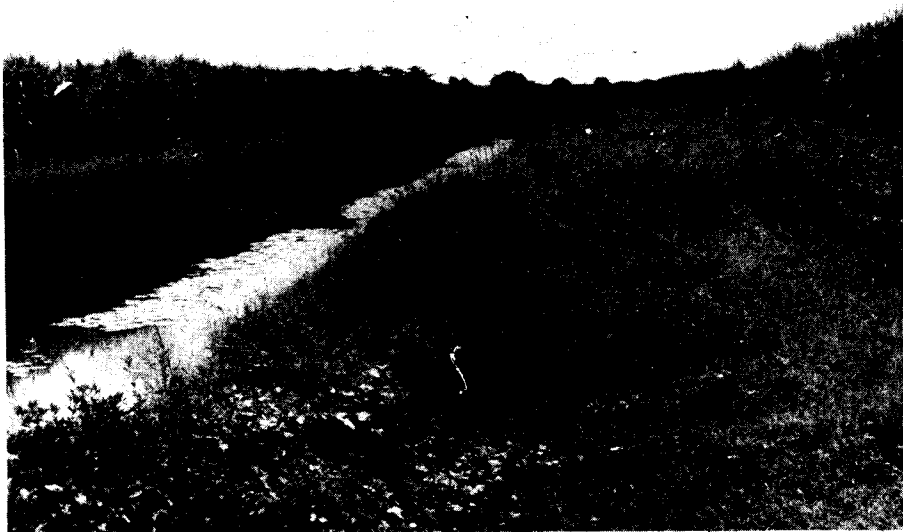
Le troisième type d'aménagement, celui que l'on rencontre dans les deltas, à la SOSUMAV et à Namakia, est beaucoup plus complexe et comporte d'ailleurs trois aspects différents : la protection contre les crues, le drainage et l'irrigation, et la récupération des terres salées.

En effet l'importance des variations de débit et la fréquence des crues des deux Mahavavy rendaient ici nécessaire, en premier lieu, la protection du domaine par de grandes digues. A la SOSUMAV, l'ouvrage, qui longe le bras principal du fleuve depuis son entrée dans la plaine jusqu'aux abords de la mangrove, isole ainsi toute la moitié Sud-Ouest du delta. Il a été, on l'a vu, construit par la puissance publique dès le début des opérations d'aménagement. A Namakia, c'est la société elle-même qui a dû édifier les quelque 25 km de digues, dont la mise en place a d'ailleurs été progressive, et qui protègent aujourd'hui toute la partie rive gauche et certaines zones de la rive droite. Dans les deux cas, les ouvrages ont recoupé et isolé un certain nombre de bras des rivières, devenus aujourd'hui pratiquement secs, ce qui renforce la protection contre les eaux et facilite aussi l'assainissement des terres, puisqu'ils servent souvent d'axes de drainage. Une fois cette protection réalisée, le drainage et l'irrigation constituaient désormais la grande affaire.

Les deux choses étaient en effet également indispensables du fait de l'existence d'un climat à deux saisons contrastées. Le drainage devait être efficace, étant donné l'abondance des précipitations de décembre à mars et la faiblesse générale de la pente, tandis que l'irrigation devenait une nécessité pendant la saison sèche, longue et nettement marquée, accentuée en plus à la SOSUMAV par l'existence d'un vent d'Est desséchant, le varatraza. Mais la mise en place du réseau hydro-agricole se trouvait compliquée, surtout à la SOSUMAV, par la topographie de détail relativement mouvementée des deltas.

Le drainage a été très poussé sur les deux exploitations pour les raisons climatiques et topographiques que nous venons d'évoquer, et parce que la canne craint la submersion prolongée qui entraîne l'asphyxie des racines, et donc un arrêt végétatif et une diminution sensible des rendements. De plus, à Namakia, les eaux d'irrigation relativement chargées en sels entraînaient la formation de dépôt dans les sols en saison sèche, qui ne pouvait être contrariée que par un bon lessivage et donc un bon drainage. Il semblerait d'ailleurs que le drainage ait été un peu exagéré à l'origine à la SOSUMAV, et ait rendu l'irrigation plus difficile sur des pentes devenues trop fortes. Il a aussi provoqué un abaissement général de la nappe phréatique. Il s'effectue partout par des drains à ciel ouvert qui, pour les axes principaux, suivent souvent le tracé des anciens lits, et, pour





Drain au milieu des champs de canne à Namakia

les axes secondaires, s'adaptent à une topographie qui a été très morcelée pour les nécessités de l'irrigation. Ce système s'est révélé efficace, même dans les cas de pluies exceptionnelles liées au passage des cyclones tropicaux, pendant lesquelles les submersions sont toujours restées limitées.

Les problèmes posés par l'irrigation étaient plus compliqués, aussi bien en matière d'approvisionnement en eau qu'en ce qui concerne sa répartition, tout spécialement à la SOSUMAV. Le problème de l'approvisionnement en eau se pose surtout en fin de saison sèche. En effet, la Mahavavy du Nord a des variations considérables de débit, et notamment de très basses eaux en septembre-octobre, avec un débit pouvant descendre à 6 ou 7 m³/s. Or il s'est avéré impossible d'établir un barrage de retenue dans la gorge qui précède l'entrée dans la plaine, la roche en place se trouvant là à plus de 20 m de profondeur et les risques d'ensablement étant considérables. On a donc dû se contenter d'un système de prise avec désableur, située en amont du pont d'Ambilobe, et qui alimente le canal principal desservant la SOSUMAV et la région Sud du delta. De plus on se trouve donc en présence de deux parties prenantes, la Convention de 1949, renouvelée en 1962, attribuant 7/10 du débit à la SOSUMAV, ce qui est à peine suffisant en période de très basses eaux. Le problème a été plus aisément résolu à Namakia où les SMM sont seules utilisatrices, et où l'on a adopté un système de chalands-pompes, plus souple que le système de prise, et qui permet donc une meilleure utilisation des eaux disponibles. L'exploitation dispose de 9 chalands-pompes et de deux stations fixes, d'une capacité de 5 750 l/s.

La répartition des eaux se fait, dans les deux cas, par gravité. Elle est facile pour les canaux principaux qui utilisent les levées de berge le long des rivières et des anciens lits. Elle a été plus difficile à réaliser pour le réseau secondaire et tertiaire, pour l'établissement duquel il a fallu procéder à des nivelages parfois importants. A Namakia ces nivelages n'ont pas posé de graves problèmes,

car les sols étaient épais et homogènes et ne présentaient pas de gros risques de décapage. A la SOSUMAV par contre, l'irrégularité du delta était plus grande et les sols moins profonds et surtout moins homogènes ont interdit un nivelage trop poussé. On a donc été obligé d'adopter la technique dite «en touches de piano» qui a hélas entraîné la multiplication des canaux. Celle-ci a finalement provoqué le morcellement des champs et constitue une gêne pour l'emploi des engins. Partout la densité du réseau, particulièrement élevée à la SOSUMAV, entraîne de lourdes charges d'utilisation et d'entretien.

Ces difficultés ont entraîné un changement de politique pour un certain nombre de terres nouvellement mises en valeur, avec l'utilisation de l'irrigation par aspersion, plus économique en eau et qui ne nécessite pas de nivelage. Elle est déjà employée sur les nouvelles plantations de la rive gauche, au Sud du domaine, à Namakia, et elle est envisagée à la SOSUMAV pour les terres récemment acquise de l'ex-concession Bleusez. Mais il s'agit d'une politique prudente car la rentabilité du système est encore mal déterminée, s'agissant d'un matériel coûteux et d'entretien relativement délicat. On a même pensé, à la SOSUMAV, à opter pour un drainage mieux étudié qui maintiendrait le niveau de la nappe et permettrait ainsi une irrigation réduite.

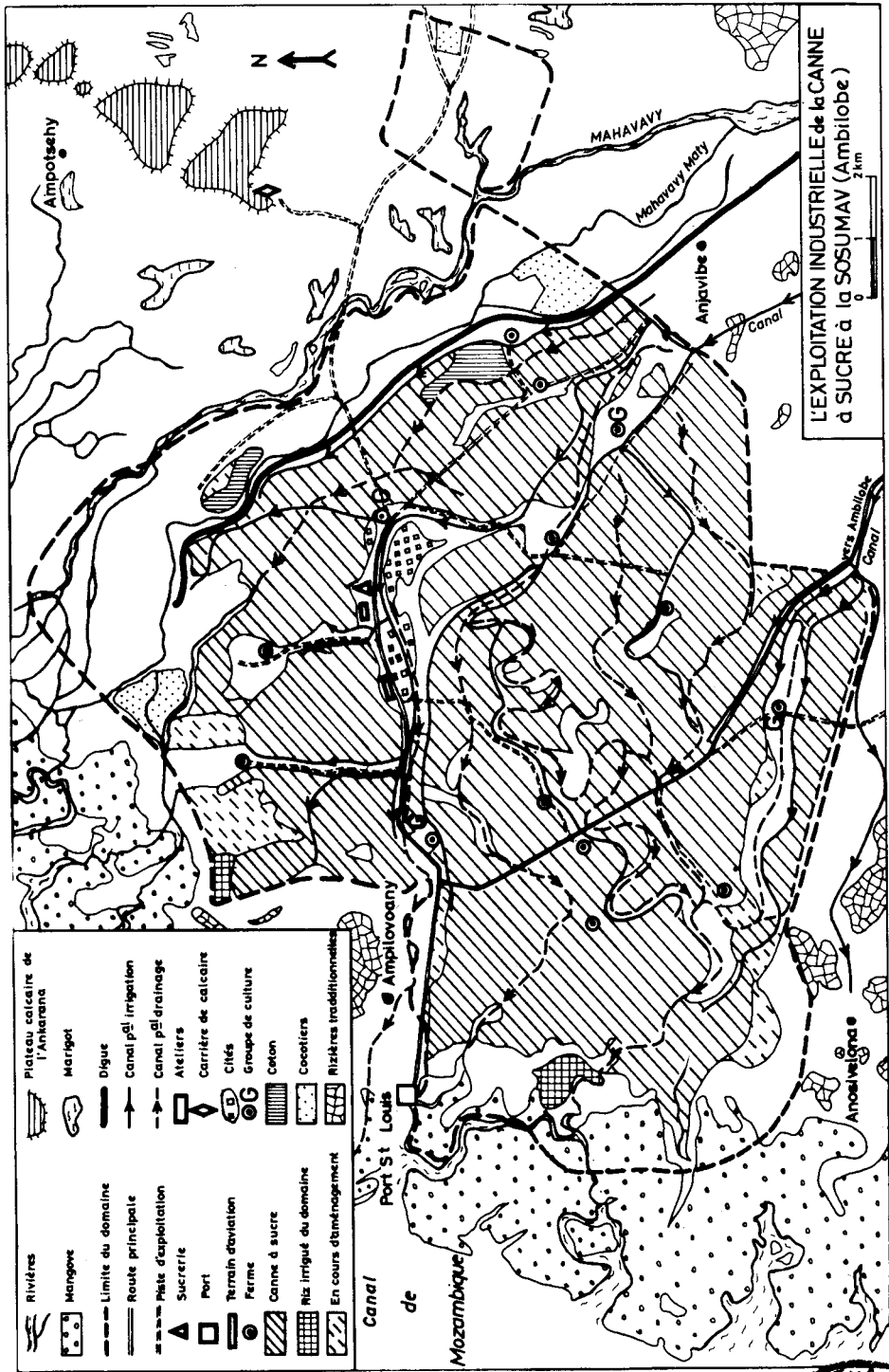
Malgré les difficultés rencontrées, l'aménagement des terres ne s'est pas limité ici aux travaux d'endiguement, de drainage et d'irrigation. Comme on l'a vu plus haut, les entreprises installées dans les deltas ont dû, comme les autres entreprises, entreprendre la mise en valeur de terres «marginales». Mais ici, celles-ci étaient pour l'essentiel des terres basses salées, dont la récupération est longue et difficile. Elle pose en effet des problèmes de drainage et de modification de la structure des sols. Aussi a-t-elle été peu pratiquée à Namakia. Elle est par contre relativement développée à la SOSUMAV où il n'existait guère, il y a peu de temps, d'autres possibilités d'extension des cultures. C'est ainsi que furent créés un premier polder au Nord-Ouest en 1968, et un second à l'Ouest en 1970, couvrant au total environ 500 ha. La récupération commence par l'installation du réseau hydro-agricole qui permet de lessiver le sel, puis comporte ensuite, le plus souvent, la plantation de riz pendant plusieurs années, jusqu'à ce que la salinité soit abaissée à un taux convenable qui permette d'entreprendre la culture de la canne. Les résultats obtenus paraissent acceptables, sans que l'on puisse toutefois espérer jamais de bons rendements. Ce n'est donc qu'un pis-aller et, comme on l'a déjà vu, il est préférable, lorsque cela est possible, d'acquérir de nouvelles terres plus aptes à la culture de la canne.

L'importance des aménagements agricoles varie donc considérablement d'une entreprise à l'autre, car elle est essentiellement fonction des conditions naturelles et, à cet égard, l'effort exigé pour la mise en valeur des deltas apparaît considérable. Pourtant les dépenses d'équipement ne s'arrêtaient pas là, puisqu'il est apparu nécessaire, dans ces grandes exploitations, de posséder un parc de matériel agricole étoffé et de procéder à la mécanisation d'un certain nombre de travaux.

3 — Le matériel agricole : La mécanisation

Dans l'ensemble la mécanisation est assez poussée dans toutes les entreprises, en raison même de l'étendue des terres cultivées. Mais il est nécessaire de distinguer à cet égard deux types de travaux.

Les premiers sont ceux que l'on peut considérer comme lourds, et où la mécanisation est un phénomène normal dans une exploitation agricole de grande



L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE de la CANNE
 de SUCRE à la SOSUMAV (Ambilobe)

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| Rivières | Plateau calcaire de l'Ankarana |
| Mangrove | Marigot |
| Limite du domaine | Digue |
| Route principale | Canal p ^{er} irrigation |
| Piste d'exploitation | Canal p ^{er} drainage |
| Sucrerie | Ateliers |
| Port | Carières de calcaire |
| Terrain d'aviation | Cités |
| Ferme | Groupe de culture |
| Canne à sucre | Célon |
| Riz irrigué du domaine | Cocotiers |
| En cours d'aménagement | Rizières traditionnelles |

BIBLIOTHÈQUE
 de Tananarive
 UNIVERSITAIRE

taille, en faire valoir direct. Ce sont tous les travaux de préparation du sol (reprises de nivellement, sous-solage, labour, épandage d'engrais), d'entretien de l'infrastructure (routes, chemins d'exploitation, digues, canaux) et de transport de la récolte. Ils sont évidemment mécanisés partout, la seule différence étant que les entreprises ayant un réseau hydro-agricole important, comme la SOSUMAV et les SMM, ont un parc de matériel plus développé que les autres.

Les seconds sont des travaux plus légers et qui étaient exécutés, il n'y a pas encore si longtemps, presque exclusivement à la main. Ce sont pour l'essentiel : la plantation, le buttage, les sarclages, la coupe et l'irrigation, là où elle est pratiquée. Partout, un certain nombre d'entre eux ont fait l'objet d'une mécanisation progressive. Celle-ci a été provoquée par l'extension des surfaces cultivées qui a accru les besoins de travail et posé de façon plus aigüe le problème des «pointes», notamment pendant la «campagne», d'autant qu'au même moment le recrutement de la main d'oeuvre, en particulier de la main d'oeuvre supplémentaire en période de coupe, devenait difficile. Mais l'intensité de cette mécanisation varie selon les travaux et selon les entreprises.

C'est le sarclage qui a subi les plus importantes transformations, parce qu'il exigeait beaucoup de main d'oeuvre, et que sa «mécanisation», est une chose relativement simple. Le sarclage à la main a été remplacé, chaque fois que cela était possible, par le sarclage mécanique ou l'épandage d'herbicides, et il n'est guère utilisé aujourd'hui que pour les plantations dont la végétation est trop haute ou dont le sol est trop humide pour permettre le passage des machines. Par contre la plantation est encore faite en grande partie à la main, sauf en période de pointe, par exemple à Namakia pour les plantations dites cannes sur cannes qui s'effectuent pendant la coupe. Cette dernière n'a pas été non plus très largement mécanisée. Elle est encore effectuée entièrement à la main à Brickaville et à Namakia, et pour les 4/5 du total à la SOSUMAV où, étant donné l'étendue des surfaces cultivées, la coupe mécanique permet simplement d'atténuer les «pointes» dans les travaux. Par contre la mécanisation de la coupe est curieusement assez poussée à Nossi-Bé, où elle concerne environ la moitié du total récolté. Cette dernière constatation nous amène à poser le problème de l'importance et de la rentabilité de la mécanisation selon les entreprises.

Ces deux choses sont difficiles à apprécier. Il est cependant possible de le faire, en considérant notamment l'importance de certains types de matériels par rapport à la surface en cannes, et cet examen amène à un certain nombre de constatations intéressantes. On s'aperçoit, en premier lieu, que les conditions naturelles ont une influence sensible sur le degré de mécanisation. Ainsi celle-ci est peu poussée à Brickaville, car les champs sont dispersés sur près de 40 km, morcelés par la micro-topographe et souvent humides. De même, elle n'atteint par l'importance à laquelle on aurait pu s'attendre à la SOSUMAV et à Namakia, parce que la densité du réseau hydro-agricole gêne l'utilisation des machines. D'ailleurs à Nossi-Bé, où l'on n'a sans doute pas tenu suffisamment compte de la topographie, la mécanisation relativement poussée semble donner des résultats mitigés.

Il apparaît aussi, en second lieu, que la taille et l'organisation des entreprises influent, bien sûr, sur le degré de mécanisation, mais aussi sur sa rentabilité. Ainsi la SOSUMAV, qui possède le matériel le plus différencié, mais non le plus abondant proportionnellement à la surface, est sans doute l'entreprise où celui-ci est le mieux utilisé. Ce fait tient à l'étendue et à la concentration géographique des surfaces cultivées, mais aussi à l'organisation, déjà vue, de la

Direction des cultures, avec une concentration des moyens au niveau de l'entreprise pour les matériels importants, ce qui garantit la rapidité de rotation, et une déconcentration au niveau des groupes ou même des bigroupes pour le matériel courant. La situation est curieusement un peu analogue à Brickaville, où la mécanisation limitée, du fait des conditions naturelles, rendait d'ailleurs le problème plus simple. A Namakia, une mécanisation modérément poussée et le regroupement du matériel à l'échelon de l'entreprise apparaissent adaptés à une exploitation de taille moyenne, où les terres sont bien regroupées. Par contre à Nossi-Bé, l'ex-CASNB semble avoir une mécanisation trop lourde et trop concentrée au niveau de l'entreprise, alors que celle-ci exploite des surfaces assez modestes et relativement dispersées.

Il apparaît donc, en fin de compte, que la mécanisation est devenue une nécessité, en raison de l'étendue des surfaces cultivées et des difficultés de recrutement de main d'oeuvre. Mais elle varie notablement en fonction de la nature des travaux et, à l'exception de Nossi-Bé, demeure dans la plupart des cas modérée, soit du fait des conditions naturelles, soit pour des questions de rentabilité. Il n'en reste pas moins que les moyens techniques mis en oeuvre apparaissent au total fort importants. Ils auraient suffi à assurer à de nombreuses cultures les conditions d'un développement satisfaisant. Mais celle de la canne à sucre est particulièrement exigeante puisque, en culture intensive, elle doit être suivie de très près avec des moyens scientifiques.

Le soutien scientifique : L'expérimentation et le contrôle des cultures

En effet, la canne est sujette à un grand nombre de maladies et aux attaques de nombreux parasites. Par ailleurs, elle donne des résultats très variables selon les conditions de culture et selon les variétés, celles-ci pouvant dégénérer rapidement pour être surclassées par des variétés nouvelles. Il est donc nécessaire de contrôler la bonne marche des cultures et de se tenir prêt à toute éventualité, en expérimentant des variétés et des techniques non encore employés jusque là. C'est le rôle dévolu au service appelé précisément d'Expérimentation et de Contrôle des Cultures.

On le trouve dans toutes les entreprises, à l'exception de celle de Brickaville. Il semble qu'en effet ici, passée la grave crise de la maladie de Fidji dans les années 50, les problèmes soient moins aigus et que, vu la taille de l'exploitation, on ait reculé devant cette charge supplémentaire, d'autant qu'on peut bénéficier aujourd'hui du concours des installations de Nossi-Bé. Les différents services d'Expérimentation collaborent entre eux, et avec les organismes de recherche officiels (IRAM, ORSTOM); ils se tiennent aussi en liaison avec ceux qui existent dans les îles voisines de Maurice et de la Réunion ainsi qu'avec les organismes internationaux. La culture de la canne à sucre est d'ailleurs une des rares cultures où l'organisation de la recherche et la coordination internationale soient aussi poussées, preuve supplémentaire de l'acuité des problèmes agromonomiques qui se posent dans ce domaine.

Ces services assurent des tâches assez variées. Ils procèdent à l'étude de la qualité des sols, notamment lorsqu'il s'agit de mises en valeur nouvelles, et effectuent des essais comparatifs d'engrais, d'herbicides ou d'insecticides. D'autre

part, ils ont pour mission particulièrement importante d'expérimenter les nouvelles variétés, de façon à pouvoir toujours disposer de variétés de remplacement en cas de défaillance de celles qui sont cultivées. Ces variétés nouvelles, dont les boutures sont fournies par l'IRAM, proviennent des différents pays où elles ont été mises au point. Elles sont testées pendant une durée assez longue (environ 8 ans) afin de connaître leur rendement, leur richesse en sucre, leur résistance aux maladies et parasites, et même éventuellement leur aptitude à la coupe mécanique. De plus, ces services contrôlent la croissance des cultures en place et notamment la conduite de l'irrigation, grâce à des diagnostic foliaires et à des dosages d'humidité des sols et de la plante. Ils participent enfin activement à la lutte contre les maladies et les parasites, sur laquelle on aura l'occasion de revenir plus loin, puisque c'est un aspect important des techniques de culture.

Le rôle qu'ils jouent est donc fondamental pour la bonne marche de l'exploitation et conditionne donc, par ce biais, l'ensemble des activités des entreprises.

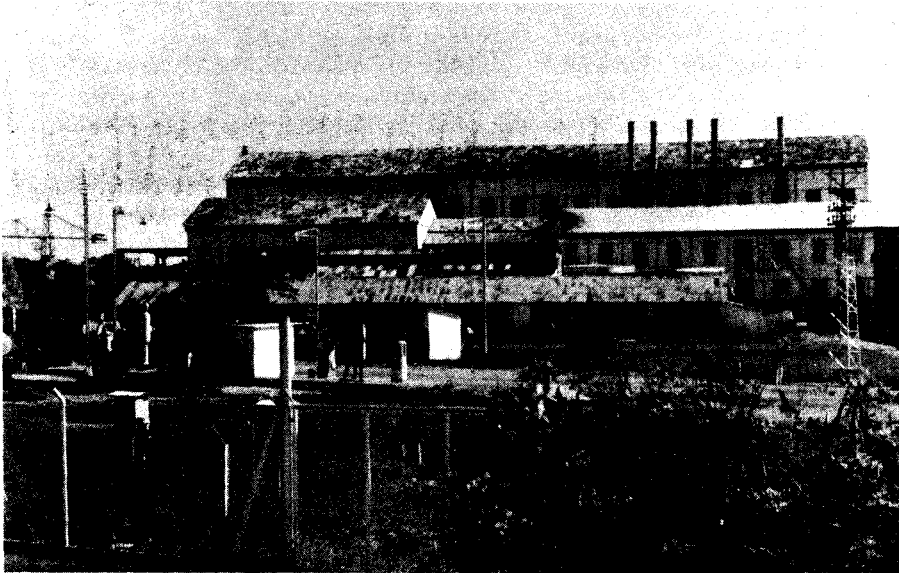
La culture intensive et scientifique de la canne sur de grandes exploitations a donc nécessité la mise en place de moyens de production importants et complets. Pourtant l'activité agricole n'est qu'un aspect des activités des entreprises sucrières pour lesquelles l'activité industrielle n'est pas moins fondamentale. L'usine à sucre constitue en effet le coeur même de l'exploitation et concentre l'essentiel de l'équipement industriel.

c) L'équipement industriel (1)

En matière d'équipement industriel, les entreprises sucrières n'offrent pas de différences aussi marquées que celles que l'on a rencontrées dans le domaine de l'équipement agricole, si ce n'est, bien sûr, du point de vue de la capacité de production. Cet équipement comprend l'usine à sucre proprement dite et des moyens de production d'énergie, souvent une distillerie, exceptionnellement comme à la SOSUMAV une raffinerie-agglomération. Il s'y ajoute parfois des établissements annexes qui peuvent n'avoir qu'un rapport très indirect avec l'activité principale, comme par exemple une rizerie pour l'usinage du riz produit pour le personnel. L'ensemble représente des installations d'assez grande taille et apparemment complexes, mais qui présentent souvent ici des aspects un peu vétustes qui ne laissent pas de surprendre.

Les usines à sucre sont en effet souvent assez anciennes et elles avaient été fréquemment équipées au départ avec du matériel d'occasion, à l'exception de la SOSUMAV qui a démarré en 1953 avec du matériel neuf. Ce matériel ancien a cependant été progressivement renouvelé et modernisé, et la capacité des anciennes usines augmentée, sans que l'on ait toujours pour cela fait appel à du matériel neuf. Les investissements récents ont surtout porté sur l'augmentation de la capacité de broyage des moulins et sur la production d'énergie. Il n'en reste pas moins que les usines les plus anciennes présentent encore certaines caractéristiques techniques un peu désuètes, notamment sur le plan de l'utilisation de l'énergie. Pourtant les rendements obtenus paraissent se situer à un bon niveau et la qualité des produits être satisfaisante. Cette situation est moins étonnante qu'il n'y paraît, car le matériel de sucrerie est un matériel relativement

(1) Pour les détails techniques concernant l'industrie du sucre, on peut consulter avec profit Fauconnier et Bassereau (1).



Zone industrielle à Namakia : au 1er plan : ateliers, au 2ème plan : l'usine à sucre avec les cheminées, des chaudières, et à gauche, le derrick pour le déchargement des cannes

simple, bien que l'installation en continu soit assez complexe. D'autre part, il est soigneusement révisé tous les ans, pendant les quelques 5 ou 6 mois de l'inter-campagne. On comprend dès lors que les investissements aient été dirigés beaucoup moins souvent vers l'usine que vers la culture, où d'ailleurs les résultats étaient plus spectaculaires et les amortissements plus rapides.

Trois sucreries sur quatre sont doublées d'une distillerie pour la fabrication d'alcool à partir de la mélasse (1). La SOSUMAV est la seule entreprise à ne pas en posséder, essentiellement parce qu'à l'époque de son installation l'ouverture de nouvelles distilleries avaient été bloquée par l'Administration. Elle ne peut donc utiliser sa mélasse qui est vendue aux autres usines ou à l'extérieur.

Par contre, la SOSUMAV est la seule à posséder une raffinerie et, depuis peu, une petite agglomération. La raffinerie avait été conçue à l'origine pour fournir du sucre raffiné à différents pays de l'Union Française, dans le cadre de la politique de développement de la production sucrière malgache que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises. Son intérêt peut paraître discutable aujourd'hui, dans la mesure où l'importation du sucre brut est souvent préférée par les clients. Mais il faut remarquer que ce n'est pas toujours le cas et qu'un certain nombre de pays de l'OCAM importaient encore récemment de notables quantités de raffiné, et que d'autre part la consommation intérieure malgache de cette qualité de sucre est en augmentation et atteint actuellement près de 10 000 t. D'ailleurs le fonctionnement de la raffinerie ne représente pas de grands frais supplémentaires dans la mesure où elle travaille en continu avec la sucrerie et où elle bénéficie de l'énergie produite pour l'ensemble des installations.

Celles-ci consomment en effet des quantités importantes d'énergie, mais pendant la période de consommation maximum, c'est-à-dire pendant la campagne,

(1) résidu de fabrication qui contient encore du sucre.

cette énergie est fournie par la bagasse (1) qui est brûlée au fur et à mesure dans les chaudières. La vapeur produite est d'abord utilisée par des turbo-alternateurs qui fournissent l'électricité nécessaire à toute l'entreprise, aussi bien pour les besoins industriels que pour les besoins courants. Une partie peut aussi être directement envoyée sur des turbines actionnant les moulins, comme c'est le cas à Namakia par exemple. Une fois détendue, elle sert au chauffage des différents appareils de la sucrerie et même de la distillerie. La bagasse étant pratiquement toute utilisée au cours de la campagne, on est obligé ensuite, étant donné l'isolement géographique, de recourir à une centrale thermique équipée de groupes Diesel. Celle-ci est beaucoup moins puissante que la «centrale bagasse», car les besoins se trouvent alors considérablement réduits.

Mis à part le cas particulier de la SOSUMAV, qui possède donc une raffinerie mais pas de distillerie, ces usines ne se différencient en définitive nettement que par l'importance de leurs installations, c'est-à-dire par leur capacité de production. Celle-ci est difficile à évaluer. Le mieux est de l'exprimer en capacité de broyage par jour, car si théoriquement la campagne dure 100 jours, elle se trouve en fait allongée à 130 et même 140 jours, ce qui permet d'augmenter la capacité de production sans modification des installations. Ce système présente l'inconvénient de traiter des cannes de richesse inférieure, en début et en fin de campagne, périodes pendant lesquelles la maturation est soit insuffisante, soit trop avancée. Mais on verra plus loin qu'on s'efforce de pallier cet inconvénient en adoptant des variétés nouvelles, hâtives ou tardives, ou à richesse plus étalée. D'ailleurs cette tendance à allonger au maximum la campagne est générale à travers le monde, car elle permet bien évidemment d'assurer une meilleure rentabilité des installations (2). De plus il semble bien qu'en période d'instabilité des marchés cette méthode permette de moduler la production sans recourir à de nouveaux investissements. Mais il est évident qu'au delà d'un certain seuil, ceux-ci deviennent inévitables. C'est le cas actuellement à Brickaville, et ce sera peut-être le cas bientôt dans les autres usines, si la conjoncture favorable se maintient.

Le tableau suivant donne une idée de la situation actuelle (1971) de l'équipement industriel des différents établissements.

	Capacité de broyage en tonnes/cannes/jour	Production max. de sucre enregistrée en t ^{res}	Puissance electr. installée	
			Centrale Bagasse	Centrale Diésel
SOSUMAV	4 000 t	56 560 (1 966)	10 125 KVA	1280 KVA
NAMAKIA	1 800 t	25 614 (1966)	2 000 KVA	500 KVA
NOSSI-BE	1 500 t	22 863 (1963)	3 000 KVA	340 KVA
BRICKAVILLE	960 t	10 089 (1971)	2 000 KVA	510 KVA

(1) **bagasse** : résidu ligneux obtenu après l'extraction du jus dans les moulins.

(2) Fauconnier et Bassereau (1) — p. 203-204

En dehors des installations qui sont liées directement à la production sucrières, les établissements possèdent parfois d'autres installations, moins importantes, qui découlent d'activités de complément ou d'activités annexes. Ainsi la chaux, qui est utilisée pour la défécation et la clarification des jus à la sortie des moulins, est produite à la SOSUMAV par l'entreprise elle-même, grâce à un four à chaux d'une capacité de 6 t/jour, qui est alimenté par le calcaire du massif proche de l'Ankarana. L'excédent de production, éteint, est utilisé pour l'amendement des terres. A Namakia et à la SOSUMAV, l'augmentation de la production rizicole pour les besoins du personnel a amené l'installation de rizeries avec silos. Par exemple celle de Namakia, avec une capacité d'usinage de 3 000 t/an de paddy, est de la taille d'une bonne rizerie industrielle moyenne à Madagascar. Enfin, on peut signaler au passage qu'à la SOSUMAV encore, la société filiale SIPMAD a installé à proximité du bloc industriel une usine de préparation et de congélation de crevettes, et à titre d'essai de divers autres produits locaux (poivre et litchis); elle a commencé à fonctionner en 1970.

Sans être très moderne, l'équipement industriel des entreprises constitue donc néanmoins un ensemble complet et somme toute efficace. L'équipement technique eût pu normalement se limiter à ces deux domaines fondamentaux que sont la culture de la canne et sa transformation industrielle. Mais l'isolement géographique a obligé les entreprises à mettre en place toute une infrastructure de soutien, notamment en matière de transport et d'entretien du matériel, sans laquelle leur activité eût été gravement compromise.

- d) L'infrastructure de soutien; les voies et moyens de communication et les magasins et ateliers

LES VOIES ET MOYENS DE COMMUNICATIONS

Installées souvent dans des régions mal ou médiocrement équipées en voies de communication, les entreprises ont dû en effet se doter de moyens propres à assurer non seulement leurs transports internes mais aussi leurs liaisons avec l'extérieur.

L'existence d'un bon système de communications à l'intérieur même de l'entreprise s'avérait indispensable, étant donné la concentration fréquente des moyens au centre de l'exploitation, l'importance de la circulation des engins et la nécessité d'acheminer régulièrement et rapidement la récolte des champs à l'usine. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler qu'il existait tout un réseau de routes, de pistes et de chemins d'exploitation qui relie les différentes unités de culture au bloc central et à l'usine. En dehors des engins, le parc de véhicules est lui-même très développé, avec notamment un grand nombre de remorques à canne, et même à Namakia 4 camions stations-service et dépannage. Ce système est particulièrement important à la SOSUMAV, et aussi à Namakia où l'on a abandonné le chemin de fer type Decauville au profit du transport routier plus souple et plus rapide. Par contre à Nossi-Be et à Brickaville, on utilise encore en complément d'autres modes de transport dont l'existence s'explique par la dispersion des zones de culture et, pour le cas particulier de Brickaville, par les conditions particulières de circulation dans la région.

En effet, dans ce dernier cas, la dispersion des zones de culture le long des grandes rivières, l'absence de toute infrastructure locale et la relative régularité des cours d'eau ont entraîné l'utilisation du transport par eau entre les différents groupes et l'usine, pour le matériel et surtout pour la récolte dont 80% environ est acheminée de cette façon, avec des convois de chalands de 100 à 140 t. C'est un transport lent mais, comme toujours, économique et de toute façon imposé par les circonstances. Pour l'assurer, l'entreprise dispose d'une véritable petite flottille qui comprend 12 chalands de 10 t, 63 chalands de 20 t et 12 remorqueurs de puissance variée.

A Nossi-Be, la dispersion un peu analogue des zones de culture, cette fois tout le long de la plaine côtière Ouest et Sud-Ouest, et l'absence jadis de moyens de transport routier suffisamment efficaces ont déterminé l'installation d'une voie ferrée étroite qui est encore utilisée actuellement. Elle permet de collecter la récolte tout le long de la plaine côtière et de limiter ainsi les transports routiers à la desserte des «gares», pour chacune des zones considérées. Aussi 60% environ de la récolte transite par elle. Pour ce faire, l'entreprise dispose de 150 wagons de 15 t et de 2 loco-tracteurs.

Mais c'est en matière de communications avec l'extérieur que la situation était, bien que de façon inégale, souvent la plus difficile. Or ces communications étaient indispensables et il fallait en particulier pouvoir disposer de moyens suffisants pour l'expédition des différentes productions, l'alcool et surtout le sucre, qui représentent des tonnages importants.

Contrairement à ce qui se passe pour les liaisons intérieures, la sucrerie de Brickaville se trouvait cette fois en position favorable, puisque la voie ferrée T.C.E., qui relie Tananarive à Tamatave, passe au coeur même de l'usine. Ailleurs, l'isolement relatif, particulièrement poussé à Namakia, a amené les entreprises à mettre en place leurs propres moyens de communication avec l'extérieur. Etant donné la proximité de la mer, il s'agit partout d'installations portuaires.

Celles de Nossi-Be sont les plus simples. Le port du Cratère est un petit port privé de chalandage pour embarquement sur rade, qui dispose d'un entrepôt à sucre et d'un quai sommairement équipé; il est relié à l'usine par un embranchement de la voie ferrée privée de la société.

A Namakia, les moyens sont un peu plus étoffés. Le port privé, situé jadis près de l'usine, a été progressivement reporté vers le débouché du delta, au Nord-Nord-Ouest du domaine, du fait de l'assèchement volontaire, pour des raisons hydro-agricoles, du bras de la Mahavavy dit de Namakia, et de l'insuffisance de la remontée des marées dans ce bras. Ce port, dont le trafic tourne autour de 30 000 t/an, est doté d'un magasin de stockage avant embarquement, d'un dépôt d'hydrocarbures, d'un quai et d'un petit wharf. Il est relié à l'entrepôt principal de l'usine par une voie ferrée étroite, sur laquelle circulent des convois de 100 t avec un loco-tracteur, et est desservi aussi bien sûr par une route. Les SMM possèdent leur propre flotte qui comprend 2 bateaux porteurs-remorqueurs de près de 100 t de capacité, 5 chalands ordinaires de 100 t aussi, un chaland à hydrocarbures et une vedette-remorqueur. Cette flotte permet des liaisons avec Majunga où la Société est obligé de disposer d'un entrepôt de stockage avant réexpédition. Cet ensemble de moyens assure la presque totalité des liaisons avec l'extérieur, car la piste, qui relie Mitsinjo et Namakia à Majunga, est très précaire, praticable seulement de fin mai à début décembre, et aboutit au bac de portée limitée de Katsepe, en face de Majunga. Enfin

certains transports de personnes sont effectués par la voie aérienne, grâce au petit aérodrome privé de la société.

La SOSUMAV, bien que moins isolée, avait besoin, du fait de son importance, de moyens encore plus développés. A la suite de la Convention de 1949, la puissance publique prit à sa charge la construction d'un quai de chalutage qui fut achevé dès 1951. Mais du fait des équipements supplémentaires, il s'agit aujourd'hui d'un véritable port : Port St-Louis est en effet un port public, classé port de cabotage principal, mais qui fait aussi des opérations long cours sur rade, à 4 miles au large. L'accès s'effectue par un chenal régulièrement entretenu, dans de bonnes conditions seulement à pleine mer (4,5m), pour des bateaux d'un tonnage maximum de 300 t, exceptionnellement de 500 t, c'est-à-dire des chalands mais aussi de petits caboteurs. La SOSUMAV, principal utilisateur, assure les fonctions de transitaire, d'acconneur, de consignataire et d'assureur pour tous navires et marchandises, c'est-à-dire pour elle-même et la SIPMAD, mais aussi pour les tiers. En effet, le port assure aussi la desserte de toute la région d'Ambilobe et même, en saison sèche, d'une partie de la côte Nord-Est (Vohemar) mal desservie par mer, permettant notamment l'expédition de coton, de paka et d'anacarde vers Majunga.

Ce port comporte un quai public de 100 m et deux quais privés (pour la mélasse et les chalutiers de la SIPMAD), équipés du matériel de levage nécessaire et d'ateliers pour la réparation du matériel fixe et flottant. Il dispose en outre d'installations de stockage : des hangars à sucre d'une capacité de 43 000 t, des bacs à mélasse et un dépôt d'hydrocarbures; il possède aussi sa propre centrale thermique et est relié au centre de l'entreprise par une route, la voie ferrée étroite utilisée jadis ayant été abandonnée.

Son trafic, dont 80% concerne la SOSUMAV, a atteint 75 000 à 80 000 t ces dernières années, avec évidemment un net déséquilibre, puisqu'en 1970 par exemple on comptait 85% à la sortie contre 15% à l'entrée.

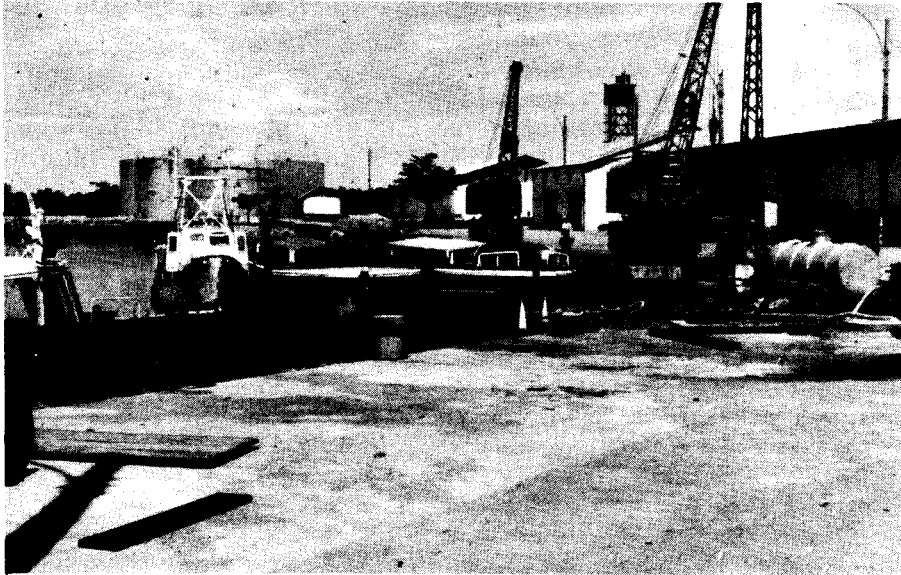
Pour ses besoins propres, notamment pour assurer les liaisons sur rade à Port Saint-Louis et à Hell-Ville (Nossi-Be), la SOSUMAV dispose de 8 chalands de 105 t, 6 chalands de 125 t, 2 chalands citernes, 3 remorqueurs, 3 vedettes et un bac automoteur.

Grâce à tous ces moyens, les entreprises possèdent donc dans l'ensemble un système de transport efficace, mais c'était là une charge supplémentaire, inconnue des entreprises industrielles classiques implantées dans les principaux centres urbains. Ce n'est pas la seule, puisqu'il s'est aussi avéré nécessaire de disposer de moyens de maintenance suffisamment étoffés pour assurer un fonctionnement régulier du matériel et des installations.

LES MOYENS DE MAINTENANCE

En effet l'importance du matériel agricole, industriel et autre comme celle des bâtiments, et, une fois de plus, l'isolement géographique, ont amené les entreprises à chercher à s'assurer le maximum d'autonomie en matière d'entretien et de réparations, en créant leurs propres magasins et ateliers.

Dans ces magasins, elles se doivent de détenir un stock important de pièces et de matériaux courants, du fait d'un approvisionnement lent et irrégulier. En 1971 par exemple, à Namakia, les délais de livraison étaient passés de 4 à 6 ou 8 mois. C'est un lourd handicap, car ceci représente de grosses immobilisations (plus de 100 M FMG à Namakia et à Nossi-Be, par exemple) et occasionne



Port Saint-Louis (SOSUMAV), avec à droite, les magasins à sucre,
et, au fond, les bacs à mélasse

des pertes car un certain nombre de pièces restent inutilisées ou deviennent démodées.

Les ateliers eux-mêmes sont notablement développés. Leur importance varie bien sûr en fonction des entreprises, atteignant un maximum à la SOSUMAV et un minimum à Brickaville, où d'ailleurs, les liaisons avec Tamatave ou Tananarive étant relativement faciles, l'isolement est moins grand. Ils assurent en général la maintenance de tout le matériel, avec des travaux nombreux et variés allant du simple entretien jusqu'à la fabrication de certaines pièces, et même des travaux de fonderie à Nossi-Be. C'est seulement pour les grosses pièces que l'on a éventuellement recours à l'Arsenal de Diego-Suarez ou à certaines maisons de Tananarive. Aussi sont-ils bien équipés et comportent différentes sections : machines-outils, chaudronnerie, parfois fonderie, garage, menuiserie, etc. . .

Les moyens techniques mis en place sont donc nombreux et variés et l'on comprend mieux maintenant qu'ils aient exigé d'importants capitaux. Ils font des entreprises sucrières des ensembles complets aux activités fortement intégrées, cette intégration étant d'ailleurs en partie, on vient de le voir, une intégration de nécessité. Mais l'équipement ne résolvait pas tous les problèmes. D'autres se posaient à propos du recrutement et de l'installation sur place d'une main d'oeuvre particulièrement nombreuse.

3) LES ASPECTS HUMAINS : LA MAIN D'ŒUVRE

a) IMPORTANCE NUMERIQUE

L'importance numérique de la main d'oeuvre est un fait caractéristique des entreprises sucrières. Elle est due à la taille même de ces entreprises et à la multiplicité de leurs activités, mais aussi à l'importance relative qu'a conservé le travail à la main dans le domaine agricole. Mais, fait non moins caractéristique, cet effectif nombreux subit fréquemment d'importantes variations.

A cet égard, il est nécessaire de distinguer deux catégories de main d'oeuvre. La première, qui comprend le personnel des bureaux, de l'usine, des ateliers, du port, et plus généralement les cadres et les ouvriers et employés qualifiés ou spécialisés de toutes activités, a un effectif à peu près constant. La seconde, qui est constituée pour l'essentiel par la main d'oeuvre agricole courante, et plus généralement les manoeuvres, est particulièrement fluctuante. Les variations de l'effectif de la main d'oeuvre agricole sont un phénomène normal, en raison du caractère saisonnier de certains travaux importants, en particulier de la coupe. Il se retrouve d'ailleurs en partie à l'usine et dans le secteur transport, pour les mêmes raisons. Cette main d'oeuvre atteint donc normalement son chiffre maximum en période de campagne, c'est-à-dire grosso-modo entre juin et novembre, pour redescendre ensuite à un niveau moyen pendant l'inter-campagne. Mais ces variations régulières se trouvent amplifiées et dérégées par l'instabilité d'un personnel peu qualifié, d'origine rurale, souvent recruté hors de la région, qui constitue le gros de la main d'oeuvre agricole, et dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

Ces effectifs varient bien sûr en fonction de l'importance des entreprises et de leur degré de mécanisation. Le tableau suivant donne une idée de la main d'oeuvre employée par chacune d'elles. Mais en raison de son instabilité, les chiffres sont des chiffres approchés et simplement indicatifs, et concernent les années 1971 et 1972.

	Effectif moyen non agricole	Effectif agriculture		Total	
		Min.	Max.	Min.	Max.
SOSUMAV	1500	1000	1500	2500	3000
NAMAKIA	650	1000	1500	1650	2150
NOSSI-BE	650	500	800	1150	1450
BRICKAVILLE	350	700	1150	1050	1450



b) Le recrutement et ses problèmes!

Le recrutement d'une main d'oeuvre aussi nombreuse a posé un certain nombre de problèmes. En effet, même dans les régions assez peuplées de Nossi-Be, Ambilobe et Brickaville, il existait très peu de main d'oeuvre qualifiée. Mais il y avait aussi, curieusement, peu de possibilités de recrutement local de manoeuvres. Il semble bien qu'il faille attribuer ce dernier phénomène au fait qu'un paysan indépendant n'a aucune envie d'abandonner cette indépendance pour devenir simplement un paysan salarié, surtout dans des régions où les cultures commerciales sont bien développées et fournissent des revenus appréciables. Il fallait donc nécessairement faire un appel important à une main d'oeuvre extérieure à la région. Mais pour mieux saisir le problème il faut distinguer différentes catégories de personnel.

En ce qui concerne les cadres, le personnel européen expatrié est beaucoup moins nombreux que jadis et se réduit en général aux emplois de Directeur et de Chef de Service. Ceci correspond à la nécessité d'appliquer la politique de malgachisation et au fait que le recrutement sur place est moins onéreux. Mais le recrutement de cadres malgaches s'est révélé difficile. En effet, ces cadres étaient, jusqu'à ces dernières années, peu nombreux dans les branches techniques et qui plus est, peu enclins à la vie «en brousse», d'autant qu'ils trouvaient des emplois dans l'Administration ou dans les industries «classiques», c'est-à-dire dans les villes, notamment à Tananarive et à Antsirabe. Il faut cependant noter quelques progrès récents, grâce à la création des I.U.T. (1), notamment de l'IUT agricole. Mais, pour l'instant, bon nombre de cadres sont encore des créoles d'origine réunionnaise ou des métis, qui sont souvent des «anciens» confirmés.

Les mêmes difficultés se retrouvent au niveau des ouvriers qualifiés et des agents de maîtrise, mais de façon légèrement différente. Le recrutement de personnel malgache originaire de la région est faible, car la formation professionnelle y est limitée à quelques Collèges d'Enseignement Technique de création relativement récente, et dont les quelques éléments qualifiés préfèrent souvent le travail en ville. Les entreprises ont essayé de pallier cette insuffisance en organisant elles-mêmes la formation du personnel et, entre 1955 et 1965, la SOSUMAV avait même créé des cours professionnels qu'elle a dû interrompre faute d'élèves valables, se contentant aujourd'hui d'assurer une formation de complément durant l'inter-campagne pour les éléments les plus aptes. On tente aussi un peu partout une formation «sur le tas», en faveur des meilleurs ouvriers spécialisés. Mais ce sont des palliatifs insuffisants.

Il faut donc procéder à un recrutement plus lointain, là où l'enseignement technique est plus étoffé, avec notamment des Lycées Techniques, c'est-à-dire sur les Hautes Terres et plus particulièrement à Tananarive. Mais on retrouve ici les mêmes réticences que celles rencontrées avec les cadres, mais aussi heureusement les mêmes progrès récents. Ceux-ci sont dus aux avantages accordés au personnel et dont nous reparlerons plus loin, et aussi dans certains cas, à Namakia par exemple, à l'utilisation d'un système de recrutement mieux adapté que celui qui suit les filières traditionnelles des services de l'Emploi. L'originalité du système employé par les SMM réside dans le fait que les annonces d'emploi ont été publiées dans des journaux de langue malgache, et surtout

(1) IUT : Institut Universitaire de Technologie.

que les candidats retenus sur dossier sont venus effectuer un essai à Namakia aux frais de l'entreprise, et ont pu ainsi se rendre compte des conditions de travail et de vie, ce qui a donné des résultats très positifs.

Grâce à tous ces efforts et à ces progrès récents, bon nombre d'ouvriers qualifiés sont aujourd'hui des malgaches, dont beaucoup sont originaires des Hautes-Terres. On retrouve à côté d'eux, comme toujours, un certain nombre de créoles et de métis. Le recrutement des agents de maîtrise est beaucoup plus difficile car ces emplois exigent à la fois qualification et expérience. Aussi essaie-t-on, là encore, une formation «sur le tas» à partir des meilleurs éléments.

En ce qui concerne les simples ouvriers (ouvriers dit spécialisés : O.S.) et les manoeuvres, les choses se présentent différemment dans le secteur agricole et dans les autres secteurs. Dans les emplois non agricoles, la main d'oeuvre originaire de la région est la plus nombreuse, aussi bien parmi les permanents que parmi les temporaires. En effet si elle répugne, comme on l'a déjà vu, aux tâches agricoles, elle est par contre volontiers attirée par les autres travaux. Ceci semblerait confirmer ce que nous disions précédemment, et notamment que le salariat signifie que l'on ne pratique plus l'agriculture.

Les emplois agricoles sont donc presque toujours tenus par des gens étrangers à la région, le plus souvent originaires du Sud Est : Antandroy, Antaimoro et Antaisaka, et plus exceptionnellement des Comoriens. Le recrutement des gens du Sud, favorisé par l'insuffisance des ressources de cette région, est un phénomène ancien. Il avait été jadis organisé par l'Administration, avec le concours de véritables recruteurs professionnels. Aujourd'hui les choses se présentent de façon un peu différente. Le recrutement organisé existe encore, notamment pour Brickaville et Namakia. Souvent ce sont d'anciens ouvriers ou des ouvriers en congé qui adressent les volontaires à un recruteur qui s'occupe lui des formalités administratives et du transport. Mais le système s'est avéré coûteux et peu efficace, du fait des nombreux abandons (A Namakia : 81% en 1969 — 50% en 1970 — 61% en 1971), et il tend à tomber en désuétude. On préfère favoriser une sorte de mouvement spontané qui s'appuie sur les éléments les plus anciens. On essaie en effet de s'attacher ceux qui sont restés, par une politique «sociale» et des primes de «fidélité». Ainsi, lorsque ceux-ci partent en congé au bout de 2 ou 3 ans, il est de plus en plus fréquent qu'ils reviennent, emmenant souvent avec eux des nouveaux. Et l'on finit par obtenir une sorte de roulement, car si certains effectuent bien plusieurs séjours, leur fixation est rarement définitive. Les gens du Sud, qui sont généralement de bons travailleurs, mais à la tête un peu «dure», vivent là en communautés bien organisées avec leurs chefs, se mêlant peu aux autres, sans qu'il y ait pour cela de problèmes de coexistence, soucieux d'accumuler quelques ressources pour le jour de leur retour au pays.

En dehors d'eux, il faut signaler la présence à la SOSUMAV, et à un degré moindre à Namakia, de Comoriens. Ils proviennent d'un recrutement déjà ancien qui a cessé en 1965, et paraissent installés quasiment définitivement. Ce sont en majorité des Anjouanais qui se révèlent être de bons ouvriers agricoles.

Ces difficultés de recrutement et la nécessité de stabiliser la main d'oeuvre expliquent en grande partie la politique «sociale» qui est pratiquée par les entreprises, et à laquelle nous avons déjà fait allusion à plusieurs reprises. Cette politique a contribué à créer, en plein milieu rural, des conditions de vie d'un type particulier.

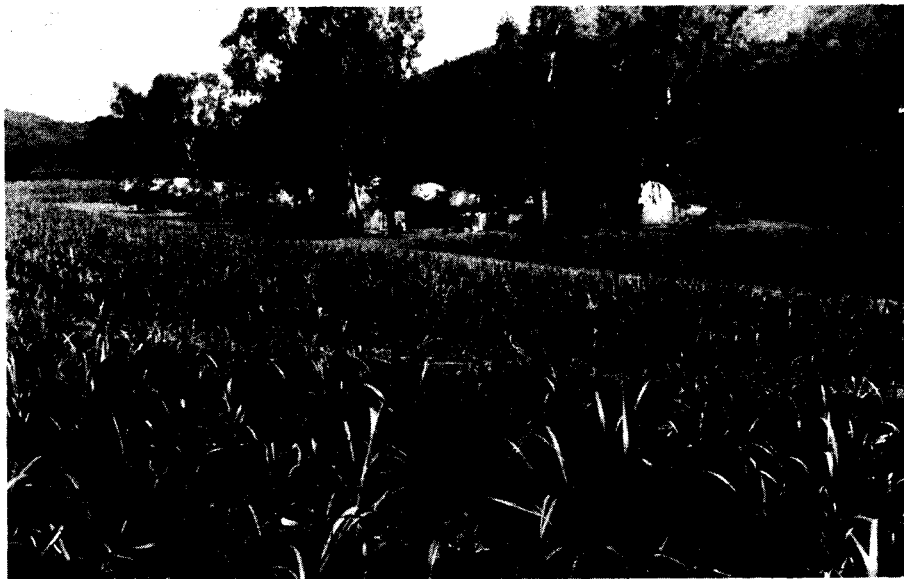
c) Les conditions de vie :

Ces conditions de vie sont beaucoup plus liées à l'existence d'un équipement social très étoffé, et donc aux avantages hors salaire dont bénéficie le personnel, qu'au niveau et aux modalités de rémunération.

Celle-ci est en effet basée sur les dispositions prévues par le Code du Travail et par la Convention Collective de l'Industrie Sucrière de 1959. En ce qui concerne les cadres et le personnel qualifié, les salaires dépassent souvent d'ailleurs ces normes, notamment pour les emplois les plus qualifiés. Mais il s'agit là l'un phénomène assez courant et, du fait de l'existence d'un système de zones en matière de salaires à Madagascar, ceux-ci apparaissent souvent inférieurs, en tant que salaires bruts, à ceux des grandes villes, spécialement à ceux de Tananarive, alors qu'en réalité, en raison du coût de la vie moins élevé et des avantages de diverses natures, notamment en matière de logement (4 000 FMG/mois pour un logement bien équipé à Namakia), ils sont vraisemblablement plus élevés. Cette situation gêne certainement le recrutement déjà difficile de cette catégorie de personnel et rend particulièrement intéressant le système de stage préalable dont nous avons parlé plus haut.

Pour les manoeuvres et les ouvriers spécialisés, surtout à la culture, on a adopté des modalités particulières de rémunération, qui s'expliquent surtout par la nécessité d'acclimater et de retenir une main d'oeuvre d'origine rurale dont on a vu l'instabilité. C'est ainsi que les salaires, le plus souvent calculés à la tâche, à la culture, se trouvent majorés par les primes diverses, rémunérant le rendement, l'assiduité et l'ancienneté. D'autre part une partie est généralement décomptée en nature, sous forme de rations de riz, parfois de viande et même de sel ou de sucre, et sous forme d'avantages en logement. Ce procédé est apprécié des travailleurs qui sont ainsi assurés d'avoir constamment des produits alimentaires de base à des prix constants, et de pouvoir bénéficier de logements corrects à bon marché (200 à 300 FMG/mois pour les logements les plus simples). La preuve en est que le système de rations qui avait été supprimé en 1967, à Namakia, a dû être rétabli en 1970 à la demande des travailleurs. Enfin, partout, les terres libres du domaine, souvent près des villages, sont laissées à la disposition des ouvriers, sous réserve d'un vague contrôle de la Société. Mais c'est certainement en matière d'équipement social que l'effort a été le plus poussé.

Toujours dans le but de fixer la main d'oeuvre, les entreprises ont plus particulièrement fait porter cet effort dans le domaine du logement, en construisant des cités près du centre de l'exploitation et de nombreux villages pour la main d'oeuvre agricole, près des «fermes». L'ampleur des réalisations a été telle qu'aujourd'hui il est possible de loger la plus grande partie du personnel, seuls certains temporaires ou parfois des originaires de la région se logeant eux mêmes à leur convenance. Si les logements des cadres, des ouvriers qualifiés et des agents de maîtrise bénéficient d'aménagements plus poussés, et notamment de l'eau et de l'électricité gratuites (cette dernière étant fournie par le secteur industriel), ceux des ouvriers spécialisés et des manoeuvres sont évidemment plus simples, mais dans l'ensemble forts corrects. D'ailleurs dans les exploitations géographiquement concentrées, à la SOSUMAV et à Namakia, les villages sont ou seront très bientôt électrifiés et pourvus d'adduction d'eau.



Jeunes cannes et village de travailleurs à Nossi-Be

Mais l'effort ne pouvait s'arrêter là, car la population de ces cités et de ces villages devait pouvoir trouver sur place tout ce qui lui était nécessaire. Pour assurer son approvisionnement, on a institué à la SOSUMAV et à Namakia des Economats contrôlés par les sociétés, et qui, offrant de nombreux produits à des prix stables et intéressants, sont très fréquentés. Partout on a favorisé l'installation de petits commerçants privés, traditionnellement chinois, indiens ou grecs, dans les cités mais plus rarement dans les villages. Il existe même à Namakia un marché public pour les petits marchands de fruits, légumes et autres produits locaux.

Sur un autre plan, les sociétés participent à l'entretien des bâtiments culturels et, surtout, au fonctionnement des écoles. En ce qui concerne ces dernières, elles fournissent et entretiennent généralement les bâtiments des écoles primaires publiques dont l'Etat fournit le personnel. Il arrive aussi, comme à Nossi-Be, à la SOSUMAV et à Namakia, qu'elles gèrent plus ou moins directement des écoles primaires privées, à effectifs plus limités.

Les activités de loisir elles-mêmes n'ont pas été négligées, puisque l'on trouve souvent des Foyers pour les employés, des Cercles pour les cadres, avec piscine, tennis, etc. . . , et même à Namakia une salle de spectacle, où l'on peut assister le plus souvent gratuitement à des séances de cinéma hebdomadaires, ce qui est fort prisé de tous. . .

Mais le plus indispensable était certainement l'équipement sanitaire. Les employés et leurs familles constituent en effet une population nombreuse, isolée dans des régions le plus souvent mal équipées, et dans lesquelles il vaut mieux ne compter que sur soi-même. Par ailleurs une bonne situation sanitaire garantit souvent l'efficacité de la main d'oeuvre et conditionne donc la bonne

marche de l'entreprise. Pour ces raisons, on trouve partout des installations qui dépassent les simples obligations de la Médecine du Travail. Si celles de Brickaville et de Nossi-Be sont moins importantes que celles de Namakia et de la SOSUMAV, elles sont cependant bien étoffées, du type centre médical avec médecin, infirmiers et, à Brickaville, sage-femme. Il existe même à Nossi-Be une démultiplication au niveau des groupes, qui possèdent leur infirmerie. Namakia et la SOSUMAV disposent eux d'un véritable petit hôpital, avec environ 70-75 lits, bloc opératoire, radio, cabinet dentaire, et un personnel comprenant plusieurs médecins et de nombreux infirmiers. Namakia, éloigné de tout, possède même une maternité et un pavillon d'isolement. Partout les soins sont gratuits pour tous les employés et leurs familles. Il arrive que ces formations bien équipées assurent aussi, mais à titre onéreux, des soins aux gens extérieurs à l'entreprise. A Namakia, où l'Administration a fourni une partie du personnel médical, ces soins sont eux-mêmes gratuits.

Tout cet équipement social apparaît en définitive être lui aussi issu de la nécessité. Il est lié, encore une fois, à l'isolement géographique, et il n'a été aussi poussé qu'en raison de l'importance de la main d'oeuvre employée et surtout des problèmes de recrutement qu'elle posait.

Ainsi les entreprises sucrières installées à Madagascar intègrent normalement, comme le font très souvent les sucreries de canne, des activités industrielles et des activités agricoles, ces dernières, étant ici, particulièrement développées du fait de l'insuffisance de la production des planteurs indépendants. Mais on a vu aussi que, du fait de leur implantation dans des régions isolées et mal équipées, elles avaient dû se doter des moyens propres à permettre leurs relations avec l'extérieur, la maintenance de leurs matériels et l'installation de leur personnel. A l'intégration économique classique s'est donc ajoutée ce que nous avons appelé déjà une intégration de nécessité. Cette double intégration, matérialisée par un équipement très important, leur donne la possibilité d'assurer dans de bonnes conditions la production de la canne et sa transformation industrielle qui sont au centre de leurs activités.

II. — LA PRODUCTION

La production comporte en effet deux aspects à la fois bien distincts et étroitement liés : l'un agricole, l'autre industriel. Si la production industrielle est le fait exclusif des grandes entreprises sucrières et est axée uniquement sur la fabrication de sucre et d'alcool, la production agricole présente plus de variété, d'abord parce que la culture de la canne, qui en est l'élément essentiel, n'est pas le seul fait des sociétés sucrières, et ensuite parce qu'elle n'exclut pas quelques autres spéculations plus ou moins directement liées à l'activité principale.

1) LA PRODUCTION AGRICOLE

a) La production de canne à sucre

Si une partie des cannes utilisées par les sucreries provient effectivement de planteurs indépendants, il n'en reste pas moins que le plus gros de la production, soit 80 à 90%, est assuré par les entreprises sucrières elles-mêmes. C'est que le fait de produire directement la canne présente un double avantage. On est ainsi certain de pouvoir disposer d'un approvisionnement abondant et régulier, facile à planifier pour l'alimentation journalière de l'usine. Par ailleurs, il semble bien que la culture de la canne rapporte au moins autant que sa transformation, et qu'il y ait en tout cas là une source de profits supplémentaires intéressante. Son développement, au sein même des entreprises sucrières, s'explique donc par des raisons techniques et économiques.

1 — LA PRODUCTION DE CANNE DANS LES ENTREPRISES SUCRIERES

Mais cette production n'est pas une petite affaire. Si l'on veut en effet obtenir des résultats satisfaisants, elle exige non seulement d'importants moyens, ainsi que nous l'avons déjà vu, mais aussi des techniques très au point et de nombreux travaux.

— LES TECHNIQUES DE CULTURES

Malgré des variantes sensibles, la culture est partout intensive et scientifique. Les efforts ont porté plus particulièrement sur l'alimentation de la plante, la lutte phyto-sanitaire et l'utilisation de variétés adaptées.

L'alimentation de la plante

L'alimentation de la plante est, on l'a vu, contrôlée de près par le Service Expérimentation qui suit plus particulièrement l'utilisation des engrais et la conduite de l'irrigation. Contrairement à une croyance courante, la canne est une « plante normalement conservatrice de la fertilité du sol » (1). Sur des sols

(1) Fauconnier et Bassereau (1) p. 67

riches, comme à Namakia, Nossi-Be et même Brickaville, l'emploi des engrais se fait donc essentiellement à titre de restitution, d'autant plus nécessaire que la culture de la canne est pratiquement ininterrompue sur les mêmes terres. Sur des sols moyens, comme à la SOSUMAV, il faut employer des doses plus fortes pour améliorer la qualité des terres. A titre de complément ou de restitution, les doses de potasse sont assez élevées car c'est «le nutriment le plus important en quantité dans la canne» (1). Par contre le phosphore est ici généralement suffisant. Partout on pratique une importante fumure azotée, car celle-ci constitue toujours le pivot de la fumure de la canne, surtout en début de végétation, spécialement en repousses. Il semble d'ailleurs que celle-ci doive être particulièrement poussée dans les exploitations de l'Ouest où l'on pratique le brûlis des feuilles avant la coupe, qui occasionne des pertes en azote. L'essentiel de la fumure est assurée par les engrais chimiques, mais on utilise aussi certains résidus de fabrication, notamment les écumes qui apportent surtout du phosphore, et les vinasses de distillerie qui fournissent en particulier de la potasse. A la SOSUMAV, la chaux produite en excédent est, on l'a déjà vu, utilisée pour l'amélioration des sols, notamment pour relever le pH des sols acides et modifier la structure des sols argileux hydromorphes. Il faut enfin préciser que la jachère, qui a été pratiquée à certaines époques de réduction des surfaces plantées liée à des difficultés de débouchés, n'est plus utilisée comme moyen de fertilisation. Il s'agit aujourd'hui, on le verra, d'une jachère courte, qui permet de mieux lutter contre l'infestation des cigales; elle est donc absente de l'exploitation qui en est indemne, celle de Brickaville.

L'irrigation, dont nous avons vu l'impérieuse nécessité en saison sèche à l'Ouest, conditionne elle aussi étroitement le développement de la plante. Elle est surtout nécessaire en début de végétation, c'est-à-dire pour les plantations nouvelles et pour les repousses immédiatement après la récolte, c'est-à-dire au fur et à mesure que celle-ci progresse de champ en champ. Pour les cannes adultes, elle n'est pratiquée que pour celles récoltées tardivement, puisqu'en effet on doit l'arrêter 2 mois environ avant la coupe pour favoriser la maturation, et qu'elle est par conséquent inutile sur les cannes récoltées les premières en juin-juillet, quelques mois seulement après l'arrêt des pluies. La conduite de l'irrigation est donc, à l'échelle d'une grande exploitation, une opération assez complexe, dispersée dans l'espace et variée dans le temps, et qui requiert une bonne organisation. On établit notamment des tours d'irrigation dont la fréquence varie selon la période, en fonction de la plus ou moins grande évaporation, et selon les champs, l'irrigation étant plus fréquente sur les jeunes plants. Elle absorbe aussi de ce fait une main d'oeuvre assez importante.

La lutte phyto-sanitaire

* Mais une bonne alimentation de la plante ne suffit pas à assurer de bons rendements, il faut aussi lutter efficacement contre les nombreuses maladies et parasites qui s'attaquent à la canne. Ceux-ci peuvent en effet gravement compromettre la production, comme ce fut le cas à Brickaville à partir de 1952 avec la maladie de Fidji et, plus récemment, à la SOSUMAV et surtout à Nossi-Be avec l'invasion des cigales. Mais la lutte est, on l'a vu, facilitée par l'existence d'un service spécialisé et par la collaboration scientifique et technique qui s'est instaurée à l'échelon national et international.

(1) Fauconnier et Bassereau (1) — p. 81

Parmi les parasites, il faut citer ici les borers qui s'attaquent aux tiges, et un cléoptère, l'hétéronychus, qui détruit progressivement le système racinaire. Mais leur infestation apparaît limitée, seulement sensible à la SOSUMAV et Nossi-Be, et les moyens de lutte employés sont efficaces : parasites pour le borer et insecticides pour l'hétéronychus. Par contre le danger présenté par les cigales, dont les larves attaquent les racines et font mourir la plante, est beaucoup plus grave. En effet, les trois exploitations de l'Ouest ont subi récemment une infestation poussée, dès 1964-65 à Nossi-Be, un peu plus tard à la SOSUMAV et à Namakia. D'autre part la lutte s'est avérée extrêmement difficile. L'emploi d'insecticides, tenté au début à Nossi-Be, s'est révélé inadapté, en partie parce qu'il entraînait la destruction d'insectes prédateurs des cigales et avait donc un effet inverse. L'infestation étant toujours plus importante sur les vieilles plantations, la méthode la plus efficace a été finalement la réduction du nombre des repousses, le déchicotage poussé des plantations à renouveler, suivi d'une courte jachère qui favorise la dessiccation et gêne la vie des insectes tout en facilitant l'action des prédateurs, notamment des oiseaux « pique-boeufs ». Cette méthode n'aboutit pas à la destruction complète des insectes mais ramène l'infestation à un taux tolérable, dont il est nécessaire de contrôler constamment le niveau. Elle a donc obtenu en définitive des résultats satisfaisants, mais elle a aussi modifié les techniques de culture, en réduisant le nombre de repousses et en réintroduisant une jachère courte qui gêne les plantations tardives.

Les maladies sont aussi assez nombreuses, mais à part la maladie de Fidji, elles n'ont pas présenté depuis un certain temps un caractère de gravité aussi poussé que l'infestation des cigales. C'est qu'elles sont en général mieux connues et que les moyens de lutte sont plus classiques et donc plus efficaces. La plus ancienne, la maladie de Fidji, qui a donc sévi sur la Côte Est, paraît aujourd'hui définitivement jugulée. Il en est de même de la maladie dite du rabougrissement, commune à tout l'Ouest, contre laquelle on emploie la thermothérapie, en étuvant toutes les boutures avant leur multiplication. Par contre du charbon, un peu de Pokkah Boeng et du Leaf Scald existent à l'état endémique sur la Côte Ouest. Comme pour la maladie de Fidji, le meilleur moyen d'enrayer le mal est le choix de variétés résistantes, ce qui est une des tâches importantes du Service d'Expérimentation. Mais les méthodes de lutte devront peut-être tenir compte d'un autre élément. Il semble en effet que Namakia soit moins touchée par les maladies que les autres domaines, vraisemblablement parce qu'il n'existe alentour aucune culture de planteurs indépendants et donc aucun risque de contamination. Si ce fait se révélait exact, il poserait le problème de la lutte contre les maladies en dehors des grandes exploitations, en culture paysannale notamment. Une telle lutte permettrait d'améliorer la situation sanitaire générale et sans doute une élévation sensible de rendement chez les paysans, dont on envisage d'ailleurs de développer la production.

Le choix des variétés

Si le choix des variétés tient donc compte de leur résistance à certaines maladies, il se fonde aussi, bien sûr, sur leur rendement et leur richesse en sucre, et sur leur adaptation aux conditions écologiques de la région considérée. Les essais qui permettent ce choix sont donc toujours comparatifs vis à vis des variétés déjà en place. Mais un certain nombre d'autres facteurs peuvent aussi entrer en jeu. Ainsi certaines variétés plus droites sont bien adaptées à la coupe mécanique. C'est le cas de la Ragnard, utilisée pour cette raison à la

SOSUMAV. On a vu aussi que l'allongement de la durée de la campagne avait pour inconvénient une diminution de la richesse en début et en fin de campagne, et avait donc amené à la recherche de variétés hâtives ou tardives, ou de variétés à richesse plus étalée. Aussi, si jusqu'à une période récente on n'utilisait souvent qu'une seule variété, c'est de moins en moins le cas aujourd'hui. Bien qu'il y ait encore dans chaque exploitation une variété dominante, celle qui est la mieux adaptée aux conditions écologiques et la plus résistante aux maladies, on a de plus en plus tendance, pour les raisons que nous venons de voir en dernier lieu, à en utiliser plusieurs autres, d'autant que cela permet aussi de limiter les risques.

Exigeante sur le plan des techniques de culture qui sont donc devenues véritablement scientifiques, la culture de la canne demande aussi de nombreux travaux et donc, en grande culture, une organisation rigoureuse.

— CYCLE ET TRAVAUX :

La multiplication de la canne en vue de la culture s'effectue toujours par boutures. A partir de celles-ci, les cannes se développent et la première récolte s'effectue à Madagascar au bout de 12 à 14 mois, c'est celle dite de cannes vierges. Par la suite, la souche fournit régulièrement des repousses qui sont coupées annuellement. Comme elles ont un rendement au moins aussi élevé et même en général plus élevé que les vierges, on a intérêt à avoir le plus grand nombre de repousses possibles. Théoriquement on peut aller jusqu'à dix et même au delà, mais on a déjà vu que, pour lutter contre les cigales, on avait dû en réduire sensiblement le nombre : 5 à la SOSUMAV, 4 à 5 à Namakia, 3 à Nossi-Be. Par contre à Brickaville, épargné par les cigales, on pratique encore 5 à 8 et même jusqu'à 10 repousses.

A l'intérieur de ce cycle se placent de nombreux travaux dont il n'est pas inutile de donner une description rapide pour se rendre compte de leur importance et de leurs variations saisonnières. Mais en raison des conditions naturelles, et notamment climatiques, les choses se présentent de façon différente sur la Côte Est et sur la Côte Ouest où l'organisation de la culture est d'ailleurs plus poussée.

A l'Ouest, afin d'avoir des boutures saines et de bonne qualité, on pratique partout le système de la pépinière. La 1^{ère} année on effectue les pré-pépinières sur 1/100^e de la surface à planter, la 2^e année on en tire des boutures pour les pépinières, qui occupent 1/10^e de cette même surface, et qui donneront au début de la 3^e année les boutures nécessaires à la plantation proprement dite. Cette dernière exige une bonne préparation du sol, compliquée d'ailleurs par les nécessités de la lutte contre les cigales. Celle-ci impose un déchicotage poussé, suivi d'un labour profond, après lequel se place une jachère. Si les champs à planter ont été récoltés au début ou au milieu de la campagne, cette jachère ne dure qu'un mois et demi à trois mois. Tant que la conjoncture est favorable, c'est la méthode que l'on préfère car elle aboutit en fait à une plantation canne sur canne, et donc à une utilisation optimale de la surface cultivable. Mais elle ne peut être employée pour les champs récoltés en fin de campagne, car la plantation serait trop tardive et quasiment impossible, du fait du début des pluies. On est donc alors amené à prolonger la jachère sur 6 à 10 mois, la plantation se trouvant reportée au début de la saison sèche. Mais cette jachère plus longue est du même coup utilisable pour la plantation d'engrais vert et de plus en plus, comme on le verra, pour celle du riz pluvial, dont la

production est intéressante pour la fourniture de riz-ration aux ouvriers. Juste avant la plantation des cannes, on procède à la préparation définitive du sol : labour, pulvérisation, sillonnage, épandage d'engrais avec des engins mécaniques, la plantation elle-même étant le plus souvent effectuée à la main, ce qui est considéré comme meilleur.

Lorsqu'il s'agit de repousses, les travaux sont nombreux aussi. Il faut, immédiatement après la coupe, procéder au nettoyage du champ, à la réfection des lignes, éventuellement à un sous-solage et à un re-buttagage, à l'épandage d'engrais et à l'irrigation.

L'entretien courant est relativement plus simple. En dehors du buttagage, éventuellement de l'épandage d'une deuxième dose d'engrais sur les nouvelles plantations, et des traitements insecticides, il comporte essentiellement des sarclages, dont nous avons vu qu'ils pouvaient être manuels, mécaniques ou chimiques selon les circonstances, et l'irrigation en saison sèche.

La dernière grande opération est bien sûr la récolte. Elle s'effectue à peu près aux mêmes dates dans les différentes exploitations de l'Ouest, en moyenne du 1er juin au 1er novembre à la SOSUMAV et à Nossi-Be, du 15 mai au 15 octobre à Namakia. Précédée du brûlage des feuilles, afin d'éliminer les éléments inutiles, elle représente un travail ininterrompu qui demande beaucoup de main d'oeuvre, même l'emploi de machines, et une grosse capacité de transport. Le transport s'effectue souvent 24 h sur 24, afin d'alimenter régulièrement l'usine tout en évitant le stockage. De plus elle exige un planning précis car d'une part, sauf pour quelques révisions, l'usine tourne sans arrêt, et d'autre part, la canne ne peut guère attendre sans inconvénients plus de 36 h, et il faut donc ajuster les deux activités. C'est donc l'opération fondamentale, celle autour de laquelle s'ordonne toutes celles qui y aboutissent, c'est-à-dire finalement toutes les autres.

A l'Est, les choses sont plus simples dans l'ensemble. Du fait de la faible importance des maladies et aussi, il faut bien le dire de techniques plus traditionnelles, on ne fait pas de pépinières et les boutures sont choisies dans les champs. Les différences peu marquées entre les saisons permettent la plantation presque toute l'année, et rendent inutile l'irrigation. En l'absence de cigales, la jachère n'est pas non plus pratiquée. Par contre la récolte pose quelques problèmes particuliers. L'humidité rendant le brûlage préalable quasiment impossible, il faut pratiquer l'effeuillage manuel qui ralentit le travail. Cette humidité, plus que le morcellement des champs, exclut aussi pratiquement l'emploi de machines, et la coupe s'effectue entièrement à la main. La récolte est d'ailleurs ici décalée vers la période sensiblement la moins humide et se place en moyenne entre le 15 juillet et 15 décembre.

La culture de la canne exige donc des travaux nombreux, particulièrement pendant la campagne, puisqu'à cette époque il y a non seulement la grande affaire de la récolte, mais aussi le traitement et l'entretien des cannes qui seront coupées en dernier, la préparation des champs à planter et la plantation canne sur canne. On comprend mieux, du même coup, l'importance des besoins en main d'oeuvre, les progrès de la mécanisation et le caractère saisonnier du rythme de l'activité.

Il s'agit bien en définitive d'une culture exigeante, lorsque l'on veut obtenir de bons résultats. Mais on va voir que, comme pour toute activité agricole, ceux-ci restent encore soumis aux conditions naturelles et notamment aux aléas climatiques.



— LES RESULTATS : RENDEMENTS, SURFACES CULTIVEES, PRODUCTION

En matière agricole, les résultats obtenus se traduisent surtout dans les rendements. Le tableau suivant résume la situation en la matière.

RENDEMENTS EN CANNE (t/h)				
	Rendement 1949-50 (1)	Rendements 1960-71		
		Moyenne	Minimum	Maximum
SOSUMAV	-	68,6 (2)	48 (1962)	89,3 (1960)
NAMAKIA	60 à 65	98,5	78,4 (1971)	113,9 (1964)
NOSSI-BE	50 à 52	68,5	50,3 (1971)	80,3 (1961)
BRICKAVILLE	45	71	60 (1971)	80,3 (1966)
(1) SOURCE: ENTREPRISES... (12)- (2) DEPUIS CREATION (1953-71): 68,65				

Ce tableau fait ressortir en premier lieu l'efficacité des techniques intensives et scientifiques adoptées qui ont entraîné une augmentation spectaculaire des rendements dans les trois entreprises les plus anciennes et, dès le début, un rendement très satisfaisant à la SOSUMAV, compte tenu de la médiocre qualité des sols. On s'aperçoit pourtant que celle-ci influence aussi très sensiblement les rendements, comme le montre les résultats obtenus à Brickaville avec une intensité moyenne, et surtout la différence qui existe entre Namakia et la SOSUMAV alors que les deux exploitations emploient des techniques à peu près identiques. Si l'on entre un peu plus dans le détail, on constate des variations annuelles importantes et en particulier des rendements parfois très bas. Certaines baisses sont dues au développement de maladies ou à des invasions de parasites, mais si elles peuvent se prolonger sur quelques années, avant que le danger ne soit écarté, elles prennent rarement aujourd'hui des proportions catastrophiques, et elles n'apparaissent d'ailleurs pas dans notre tableau. En effet les baisses les plus nettes découlent presque toujours d'aléas climatiques. Parmi ceux-ci, il faut signaler en premier lieu les irrégularités de la saison des pluies de l'Ouest, trop précoce ou trop courte, trop humide ou au contraire trop parcimonieuse en eau. Mais les accidents les plus gênants proviennent du passage des cyclones tropicaux. Les vents violents couchent ou cassent les cannes, les précipitations abondantes peuvent provoquer la submersion des champs dont on a signalé déjà les effets néfastes, et surtout la forte nébulosité entraîne un manque d'ensoleillement prolongé qui freine considérablement la croissance de la canne. Or ces deux derniers phénomènes se produisent même quand le cyclone

passé seulement à quelque distance de la zone considérée. Les masses d'air entraînées dans sa giration deviennent en effet très instables et provoquent un temps pluvieux et couvert, qui peut durer jusqu'à 8 jours et même beaucoup plus si les cyclones se succèdent à intervalles rapprochés comme ce fut le cas en 1971, où les rendements furent d'ailleurs presque partout les plus bas enregistrés depuis plus de 10 ans.

L'accroissement général des surfaces cultivées est un phénomène plus régulier. Il a été très rapide entre 1950 et 1960. Par la suite il s'est ralenti, surtout à compter de 1965, du fait des difficultés d'écoulement du sucre. Il a nettement repris récemment, en raison de la conjoncture favorable, grâce aux mises en valeur de terres nouvelles dont nous avons déjà parlé.

La production varie évidemment en fonction des rendements et de la surface cultivée, et son évolution est donc assez complexe. Cependant l'examen des variations conjuguées de ces deux facteurs dans un cas précis, celui de la SOSUMAV, permet de saisir le sens de cette évolution, comme le montre le graphique suivant que nous avons établi à cet effet. Il fait apparaître une chose à laquelle on pouvait s'attendre, à savoir que lorsque les rendements sont relativement stables (1963-1969), l'évolution de la production est parallèle à celle des surfaces cultivées. Mais il révèle aussi, chose moins évidente, que les écarts de rendements sont d'une telle ampleur qu'ils peuvent avoir une influence décisive sur le volume de la production. On peut ainsi avoir une production très importante avec des surfaces cultivées moyennes, si le rendement est particulièrement élevé (1960). A l'inverse, une augmentation sensible des surfaces cultivées peut se trouver annulée par une baisse importante de rendement (1961 et 1970), et celle-ci peut même aboutir, malgré l'augmentation des surfaces, à une chute spectaculaire de la production (1962 et 1971).

Aussi est-il difficile de situer la valeur moyenne de la production actuelle de canne, perturbée par les aléas climatiques de 1970 et 1971. Néanmoins, en se fondant sur les surfaces cultivées en 1971 et sur les rendements moyens, on peut avancer les chiffres suivants arrondis :

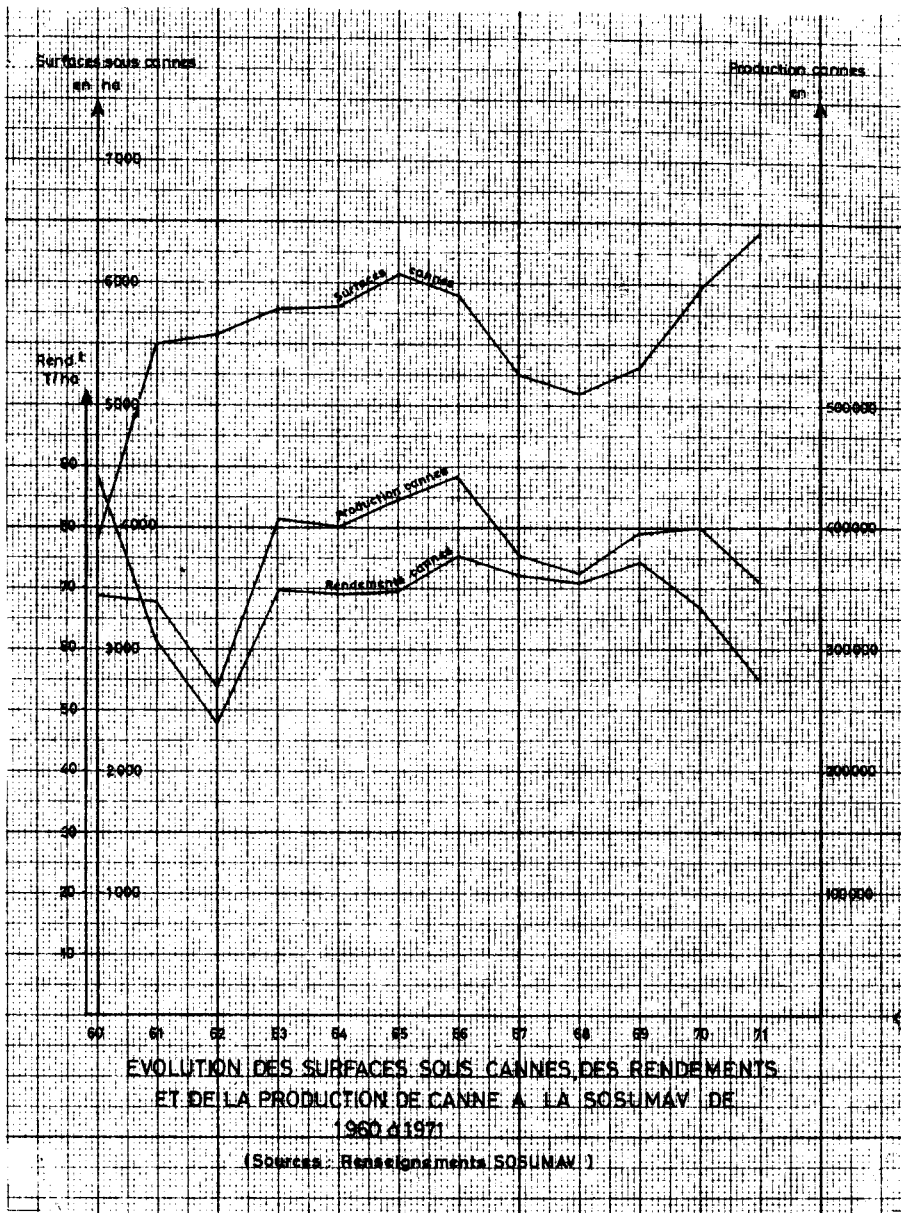
SOSUMAV : 445 000 t; NAMAKIA : 235 000 t; NOSSI-BE : 130 000 t; BRICKAVILLE : 71 000 t.

Il existe donc des écarts importants entre la production des différentes entreprises, en raison même de l'inégalité des surfaces cultivées. Comme cette production constitue l'essentiel de l'approvisionnement des usines, la situation en la matière ne se trouve guère modifiée par l'apport des planteurs indépendants, si ce n'est qu'il permet à l'usine de Nossi-Be de se rapprocher un peu de celle de Namakia. Celle-ci est en effet la seule à ne recevoir aucun approvisionnement extérieur, du fait de son isolement dans une région peu peuplée, orientée presque exclusivement vers une agriculture traditionnelle de subsistance.

2. LA PRODUCTION DE CANNE PAR LES PLANTEURS INDEPENDANTS

En raison de leur nombre et de leur dispersion, il n'a pas été possible d'étudier suffisamment de près ces planteurs indépendants. On se bornera donc à examiner ici l'importance de leur production, les principaux aspects de leurs exploitations et leurs rapports avec les entreprises sucrières.

Actuellement, ces planteurs fournissent 12 à 14% des cannes traitées par l'usine à Brickaville et 18 à 20% à Ambilobe et Nossi-Be. Ce type d'approvisionnement se limite maintenant à une zone relativement peu éloignée des usines,

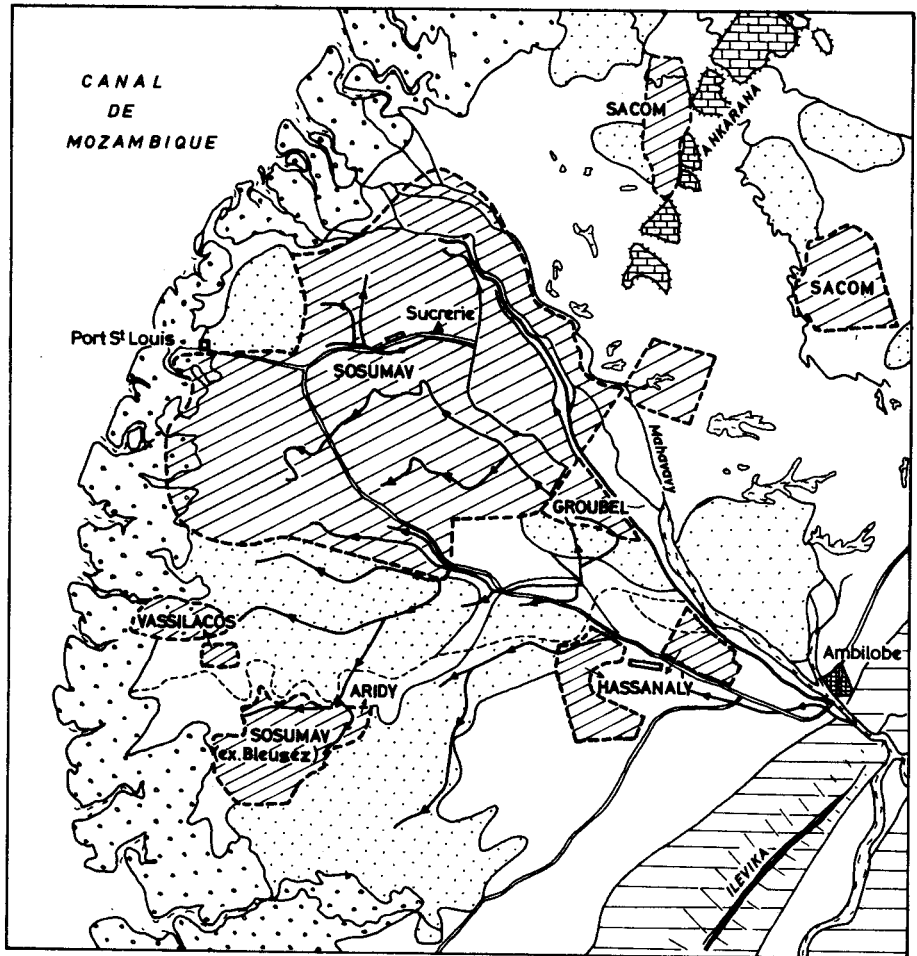


alors que jadis il a souvent été plus lointain. En effet, à ses débuts, la sucrerie de Brickaville achetait des cannes jusque dans la région de Tamatave, d'où elles étaient acheminées par la voie ferrée jusqu'à Maromamy, et l'usine de Nossi-Be utilisait, jusqu'en 1963, la production de quelques gros planteurs du Sambirano (Compagnie Nossi-Béenne d'Industries Agricoles et Compagnie des Cultures Coloniales), qui était transportée par chalands jusqu'à Dزاماندزار. Ce genre d'approvisionnement a été abandonné parce qu'il posait des problèmes de transport et de délais d'acheminement, et aussi parce que l'augmentation de la production propre des entreprises sucrières est apparue plus profitable et a permis de compenser aisément cet abandon.

Tous les planteurs indépendants sont loin d'avoir la même importance. Les gros planteurs, généralement peu nombreux, sont soit des particuliers, souvent étrangers, soit des sociétés agricoles de taille moyenne, comme la Société Agricole et Commerciale de la Mananjeba (SACOM) à Ambilobe, ou la Société Hassanaly à Ambilobe et Nossi-Be. Ils possèdent des domaines assez étendus, sur lesquels ils pratiquaient souvent auparavant diverses cultures commerciales et qu'ils ont reconvertis en totalité ou en partie pour la culture de la canne, du fait de la proximité des débouchés offerts par les sucreries. C'est le cas en particulier dans la région d'Ambilobe. Les plantations sont en général bien entretenues et l'on y emploie des méthodes de culture assez modernes, notamment parfois, au Nord Ouest, l'irrigation. Sauf cas de terres de valeur exceptionnelle, ils obtiennent des rendements légèrement inférieurs à ceux des sociétés sucrières. Elles étaient acheminées par la voie ferrée jusqu'à Maromamy, et l'usine de Nossi-Be utilisait, jusqu'en 1963, la production de quelques gros planteurs du Sambirano (Compagnie Nossi-Béenne d'Industries Agricoles et Compagnie des Cultures Coloniales), qui était transportée par chalands jusqu'à Dزاماندزار. Ce genre d'approvisionnement a été abandonné parce qu'il posait des problèmes de transport et de délais d'acheminement, et aussi parce que l'augmentation de la production propre des entreprises sucrières est apparue plus profitable et a permis de compenser aisément cet abandon.

Tous les planteurs indépendants sont loin d'avoir la même importance. Les gros planteurs, généralement peu nombreux, sont soit des particuliers, souvent étrangers, soit des sociétés agricoles de taille moyenne, comme la Société Agricole et Commerciale de la Mananjeba (SACOM) à Ambilobe, ou la Société Hassanaly à Ambilobe et Nossi-Be. Ils possèdent des domaines assez étendus, sur lesquels ils pratiquaient souvent auparavant diverses cultures commerciales et qu'ils ont reconvertis en totalité ou en partie pour la culture de la canne, du fait de la proximité des débouchés offerts par les sucreries. C'est le cas en particulier dans la région d'Ambilobe. Les plantations sont en général bien entretenues et l'on y emploie des méthodes de culture assez modernes, notamment parfois, au Nord Ouest, l'irrigation. Sauf cas de terres de valeur exceptionnelle, ils obtiennent des rendements légèrement inférieurs à ceux des sociétés sucrières. Ils fournissent plus de 80% de la part des planteurs à Brickaville où, il est vrai, la production paysannale n'est que faiblement orientée, on va le voir, vers la transformation industrielle, et 50 à 55% de ce même total à Ambilobe et Nossi-Be. Ces derniers chiffres montrent qu'au Nord-Ouest la production des petits planteurs est loin d'être négligeable.

Ceux-ci sont presque exclusivement des paysans malgaches, dispersés tout autour des plantations industrielles. Ils sont nombreux (environ 600 autour de la SOSUMAV) et cultivent des surfaces extrêmement variables, mais le plus



- | | | | |
|--|--------------------------------|--|---|
| | Fleuves et rivières | | Reliefs |
| | Bras mort | | Marigot |
| | Plateau calcaire de l'Ankarana | | Ligne de relief |
| | Delta (alluvions) | | Mangrove |
| | Digue | | Canaux d'irrigation |
| | Concessions | | Zones de cultures paysannes (riz et cult. de canne) avec villages |
| | Route principale | | Terrain d'aviation |

Carte simplifiée de l'occupation humaine dans le delta de la Mahavavy du Nord (région d'Ambilobe)



souvent modestes. Dans la région de la SOSUMAV, par exemple, ces surfaces peuvent atteindre exceptionnellement 35 ha, mais le plus souvent elles oscillent entre quelques dizaines d'ares et 4 ou 5 ha. Dans la région de Brickaville, l'importance de leurs apports se trouve réduit, parce que beaucoup d'entre eux préfèrent vendre leur production aux nombreux fabricants de betsa betsa (vin de canne) qui peuvent payer la canne plus cher que l'usine, en raison de la vogue et du prix du betsa betsa dans une région réputée pour ce genre de fabrication. Ces petites plantations sont le plus souvent mal entretenues et surtout trop âgées, et ont donc des rendements sans doute médiocres. Pourtant pour améliorer leurs cultures et commercialiser leur production, ces petits planteurs se sont parfois groupés en coopératives, par exemple au Sud de la plaine d'Ambilobe et au Nord de Nossi-Be. Les résultats ne sont pas toujours ceux escomptés car, comme très souvent à Madagascar, le fonctionnement de ces coopératives est des plus variables. Mais de toute façon, les entreprises sucrières avaient déjà établis des rapports suivis avec l'ensemble des producteurs indépendants, et il existe même à cet effet à la SOSUMAV un service spécialisé dit Service Plaine.

Pour tous, elles établissent des contrats annuels et achètent la production en fonction de la richesse de la canne en sucre, selon le processus habituel que l'on rencontre partout dans le monde. En gros, celui-ci est basé sur la teneur des cannes en sucre extractible dont la valeur, telle qu'elle est définie par les prix de réalisation du sucre sur les marchés, revient pour les 2/3 au planteur et 1/3 à l'usiner. Mais vis à vis des petits planteurs, les entreprises ont voulu dépasser le stade des simples relations commerciales et aider à l'amélioration de leur production. Leur but était d'obtenir les quantités plus importantes dont elles avaient besoin, et des cannes plus riches parce que celles-ci sont plus rentables à usiner que des cannes pauvres. Elles offrent donc une assistance éventuelle aux paysans producteurs, en effectuant certains gros travaux (labours), en fournissant des boutures et en donnant des conseils techniques. Mais leur intervention n'a rien de systématique, et ne peut rester que limitée car elle constituerait une lourde charge supplémentaire.

Or dans les perspectives actuelles du développement de la production sucrière, et étant donné que l'extension des surfaces cultivées par les sociétés semble difficile ou du moins limitée, une augmentation de la production des planteurs indépendants, et notamment de la production paysannale, apparaît nécessaire. Elle suppose donc une intervention plus poussée que celle qu'ont pu effectuer jusqu'ici les sociétés sucrières. Celle-ci est expérimentée actuellement dans la région d'Ambilobe. Elle est menée, en collaboration avec la SOSUMAV sur le plan technique, par le G.O.P.R. (1), dont l'action est normalement orientée vers le développement de la production rizicole mais qui, grâce à un supplément de crédits provenant de la «Caisse Sucre», a accepté d'entreprendre en 1971 l'amélioration de la culture de la canne en milieu paysannal. Cette action apparaît d'ailleurs difficile car si «rien n'est plus facile que de faire une culture de canne médiocre» (2), une culture correcte exige des efforts et est d'un rapport qui ne pourra peut-être pas entrer en balance avec celui des autres cultures riches de ces régions. Néanmoins la stabilité plus grande des débouchés, l'absence d'intermédiaire lors de la commercialisation et une remontée probable des prix peuvent aider à surmonter ces difficultés.

(1) G.O.P.R. : Groupement d'Opération Productivité Rizicole

(2) Fauconnier et Bassereau (1) — p. 267

En l'état actuel des choses, le groupe des planteurs indépendants constitue une base de départ intéressante pour le développement envisagé, et fournit déjà un appoint non négligeable dans l'approvisionnement en cannes des usines. On peut d'ailleurs s'étonner de voir que les entreprises sucrières aient besoin de cet appoint, étant donné qu'elles trouvent le moyen de pratiquer par ailleurs des activités agricoles autres que la culture de la canne.

b) LES ACTIVITES AGRICOLES ANNEXES DES SOCIETES SUCRIERES

En fait ces activités agricoles, qui restent des activités annexes, et qui sont même absentes à Brickaville, ne sont jamais concurrentes de la culture de la canne, puisqu'elles occupent toujours des terrains inutilisables ou provisoirement inutilisés par la culture principale. Elles peuvent même apparaître souvent comme des activités indirectement complémentaires de celle-ci. En effet, considérées à l'échelle des entreprises, elles permettent soit de rentabiliser le maximum des terres du domaine, soit d'expérimenter une diversification des activités qui eût être utile en cas de crise sucrière grave, soit surtout de pourvoir à un certain nombre de besoins de la population nombreuse qui vit sur chaque domaine.

Les activités agricole dont le but essentiel est de rentabiliser les terres non utilisées par la canne sont toujours des cultures adaptées aux conditions écologiques et qui étaient d'ailleurs souvent déjà pratiquées dans la région. Ainsi l'anacardier et le cocotier permettent d'utiliser les sols sableux de la SOSUMAV. Ce sont des cultures entreprises récemment et qui couvraient respectivement 530 et 180 ha en 1971. c'est-à-dire des superficies encore limitées, en taches dispersées, le plus souvent au Nord et à l'Est du domaine, notamment au delà de la digue. Leurs productions sont commercialisées par les circuits habituels à ces produits dans la région. La culture du poivrier à Nossi-Be est plus ancienne. Elle était en fait déjà pratiquée par la SPAT, et s'est trouvée intégrée aux activités de l'entreprise sucrière en même temps que le domaine de cette société. Mais elle s'est développé depuis, parce que c'est une des cultures les plus rémunératrices actuellement à Nossi-Be, et aussi parce que l'entreprise sucrière ne pouvait, comme le faisait l'ancienne société, disperser ses activités, et a d'ailleurs abandonné en contrepartie certaine autres cultures, notamment celle de la vanille. On se trouve ici devant un cas typique d'activités réorganisées dans le cadre nouveau de l'entreprise dans laquelle elles se trouvent intégrées. Cette culture pose néanmoins un problème parce que la cueillette du poivre se passe pendant la campagne sucrière, à une période où l'on a déjà besoin de beaucoup de main d'oeuvre.

Les activités agricoles qui constituent plutôt des expériences de diversification des activités se rencontrent seulement à Namakia et à la SOSUMAV. Dans cette dernière entreprise un service dit de Polyculture avait été mis en place en 1961, en liaison avec les services publics et l'IRAM, pour étudier les possibilités nouvelles qui pouvaient s'offrir à l'ensemble du delta, et plus particulièrement sans doute à la SOSUMAV elle-même en cas de difficultés sucrières. Cette interprétation se trouve en partie confirmée par le fait qu'à Namakia on a effectivement développé, à une certaine époque, l'élevage bovin sur des superficies libérées par une réduction de la production de canne.

A la SOSUMAV, on fit des essais sur le cacao, le tabac, les agrumes et d'autres fruits, qui n'aboutirent finalement à aucune mise en culture, et dont

ne subsiste qu'un verger qui sert à l'approvisionnement du personnel. Par contre la culture du coton, entreprise en 1965 pour aider au démarrage des activités de la CFDT dans la région (1), continue d'être pratiquée sur une superficie réduite (100 à 150 ha). Avec une irrigation limitée, elle donne des rendements variables, mais qui peuvent cependant atteindre 2 t et plus à l'hectare.

Toujours dans la même optique, l'élevage a donné lieu à la SOSUMAV et à Namakia à des réalisations un peu plus poussées. Il permettait l'utilisation de pâturages naturels, quelquefois de pâturages artificiels, et de certains sous-produits comme la mélasse ou le son de riz. On s'orienta d'abord vers un élevage bovin à viande avec des bêtes sélectionnées. Mais du fait de problèmes commerciaux et des prix peu intéressants, il a été abandonné à la SOSUMAV et sérieusement réduit à Namakia (de 500 à 200 têtes) où la canne a repris les terres qu'elle avait libérées, et où il est aujourd'hui uniquement extensif. Par contre une autre expérience est actuellement tentée à la SOSUMAV, celle de l'élevage d'oies pour la production de foie gras. Mais elle s'explique cette fois presque uniquement par des raisons économiques et même financières. En effet le groupe auquel est lié la SOSUMAV, la Générale Sucrière, ayant diversifié ses activités dans le domaine des industries alimentaires, serait intéressé par une telle production dont le conditionnement pourrait être aisément assuré par les installations de la filiale SIPMAD établie sur le domaine, et à laquelle nous avons fait allusion précédemment.

Mais les activités agricoles qui paraissent aujourd'hui les plus intéressantes pour les entreprises sont celles qui leur permettent d'assurer directement sur place une partie des besoins vivriers du personnel. C'est dans ce but qu'au moment même où l'élevage bovin à viande, conçu comme une spéculation nouvelle, a été réduit ou abandonné, on a développé un élevage intensif destiné cette fois à la production laitière. C'est une reconversion récente à la SOSUMAV, plus ancienne aux SMM où, depuis 1965, un troupeau de 80 têtes sélectionnées, utilisant les pâturages irrigués des environs de Belalanda, fournit le lait, la crème fraîche et bientôt le beurre, aux magasins de Namakia. Depuis peu, on y entretient aussi un petit cheptel porcin. Le développement de ces élevages doit demeurer limité aux besoins du cru, car la vente éventuelle à l'extérieur se heurterait à des problèmes de transport, de commercialisation et de prix.

De toute façon, en raison même de l'importance de la consommation, c'est la production du riz qui est en la matière le principal objectif de beaucoup d'entreprises. La riziculture s'y rencontre sous deux formes : irriguée et pluviale. La riziculture irriguée est surtout pratiquée à Namakia, près d'Antongomena à l'Est du domaine. Elle s'est développée dès 1942-43, grâce à l'aménagement d'une zone anciennement cultivée en rizières traditionnelles, qui se trouvait incluse dans la concession. Comme cette zone est submergée en saison des pluies, on y cultive, comme toujours à l'Ouest, du riz « jeby », riz de saison sèche, irrigué grâce à la rivière Antsely dont l'alimentation a été renforcée par un petit barrage. L'exploitation se fait par un système de métayage au quart, la société prêtant les terres et cédant à titre onéreux (3/4 à la charge du métayer) l'eau, les engrais et certaines façons culturales. Sur les 640 ha, on compte actuellement 300 métayers (Sakalava, Betsileo et Antaisaka) qui pratiquent aussi quelques cultures sèches en marge du domaine. Les rendements obtenus sont satisfaisants : 3 t à 3,3 t/ha, soit une production totale de 1 800 à 2 000 t de

(1) C.F.D.T. : Compagnie Française pour le Développement des Textiles, qui possède une usine d'égrenage de coton à Ambilobe.

paddy. Sur ce total on peut disposer d'environ 1 500 t grâce à la part proprement dite de la société et aux excédents rachetés aux métayers. Cette quantité doit être complétée par quelques achats à l'extérieur pour pouvoir alimenter la rizerie (installée en 1962), et fournir un approvisionnement suffisant en riz ration et pour les différents magasins.

On a déjà signalé que la riziculture irriguée était pratiquée aussi à la SOSUMAV, mais dans une optique un peu différente, puisque c'est une activité provisoire qui entre dans le cadre de la récupération des terres salées. Elle n'occupait d'ailleurs qu'environ 40 ha en 1971, et on lui préfère ici la culture du riz pluvial.

Cette seconde forme de riziculture, relativement récente, est liée à l'utilisation des jachères «longues» que l'on a dû instaurer dans le cadre de la lutte contre les cigales. Elle est déjà bien développée à la SOSUMAV, où elle assure une bonne partie des besoins en riz, et est actuellement en cours d'essai à Namakia où elle permettrait de combler le léger déficit existant, et aussi à Nossi-Be où elle limiterait les achats à l'extérieur qui s'élèvent à environ 400 t.

Le système de culture employé à la SOSUMAV, et qui sera sans doute adopté à Nossi-Be, comprend une majorité de terres en faire-valoir direct (340 ha en 1971), exploitées avec des moyens mécaniques et notamment 2 moissonneuses-batteuses. Le reste, soit 90 ha, est loué aux ouvriers qui le désirent, selon des modalités assez originales. Chaque ouvrier reçoit 1/3 d'hectare sur lequel la société effectue la préparation du sol et les semis contre une redevance (2 500 FMG en 1971), le preneur assurant ensuite l'entretien et la récolte, dont le produit lui revient en totalité. Ces modalités paraissent avantageuses car les rendements obtenus s'élèvent à 4 t/ha en moyenne, grâce à l'emploi d'une variété nouvelle fournie par l'IRAM, sans engrais, le riz profitant du potentiel de fertilité non utilisé par la canne. La surface totale plantée est passée de 20 ha en 1969-70 à 430 ha en 1971-72. Le riz produit directement par la société est usiné dans une rizerie récemment installée et fournit l'essentiel du riz-ration destiné aux ouvriers.

Si l'on excepte Brickaville, on constate donc un peu partout, l'existence d'activités agricoles annexes assez variées, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance. Celles-ci n'atténuent que très légèrement l'impression d'exploitations vouées à une quasi-monoculture de la canne, et, au contraire en un sens, renforcent celle d'intégration poussée des activités qui ressortait déjà de l'examen de l'organisation générale des entreprises. Cette intégration fait évidemment une place de choix à la production industrielle.

2) LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La production industrielle se présente de façon beaucoup plus simple que la production agricole. Elle ne comporte, en effet, que deux choses : d'une part, la production du sucre qui constitue évidemment l'essentiel, d'autre part celle d'alcool qui permet d'utiliser le principal sous-produit de la première, c'est-à-dire la mélasse. Par ailleurs, sur le plan strictement technique, elle ne pose pas de problèmes particuliers puisque les deux types de fabrication utilisent des méthodes connues et éprouvées, et qui n'ont rien d'original. Il est cependant intéressant d'examiner ce que sont les produits fabriqués, comment les deux productions ont évolué et quelle est leur importance actuelle.

a) LA PRODUCTION DE SUCRE

Bien que l'équipement matériel de trois sucreries sur quatre soit relativement ancien, mais pour des raisons que nous avons déjà évoquées en étudiant l'équipement industriel, les rendements obtenus apparaissent satisfaisants et les produits de bonne qualité. En matière de rendements, on atteint en effet couramment entre 10 et plus de 12% de sucre extractible (1) par rapport au poids de canne. Cependant, pour apprécier ces chiffres à leur juste valeur, il eût été nécessaire de connaître la richesse de la canne, c'est-à-dire sa teneur en sucre, puisque le sucre extractible en pour cent des cannes est égal à la richesse moins les pertes en usine.

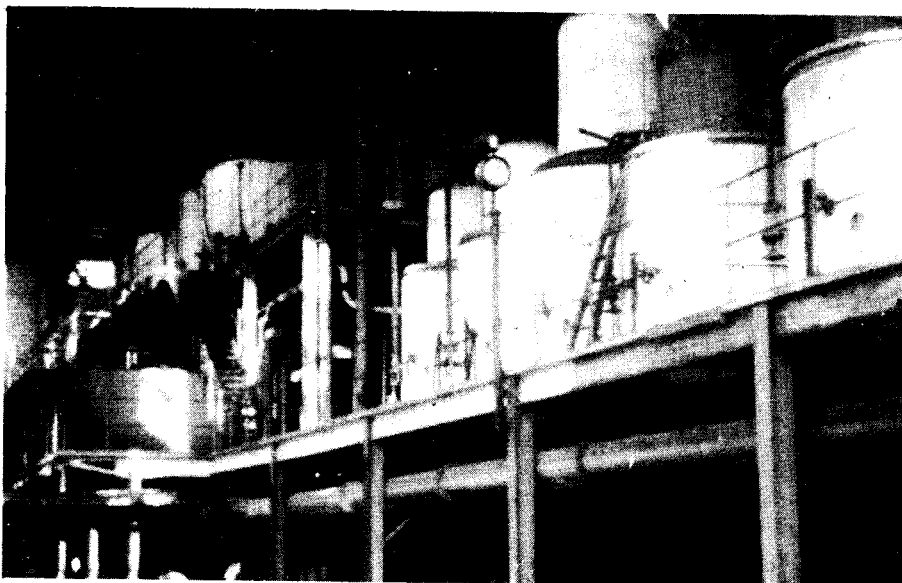
Les produits obtenus ne sont pas tous de même nature. Jusqu'à une période récente, la majorité était constituée par du sucre blond ou roux, car ceux-ci étaient les plus demandés aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation, les importateurs préférant généralement raffiner eux-mêmes lorsqu'ils en ont les moyens. Ces deux qualités continuent d'ailleurs d'être produites par les usines travaillant surtout pour l'exportation, celle de Nossi-Be et même la SOSUMAV qui dispose pourtant d'une raffinerie. Mais dans les usines qui travaillent aujourd'hui presque exclusivement pour le marché intérieur, c'est-à-dire celles de Namakia et Brickaville, la production de sucre blond et roux a diminué au profit de celle de sucre dit «blanc usine», ou «blanc de sucrerie», qui n'est pas un sucre raffiné, mais un sucre purifié et décoloré généralement par sulfitation. Cette modification est due à l'évolution du goût de la clientèle vers une consommation de plus en plus importante de sucre blanc qui est sans doute devenu un signe de progrès ou de promotion sociale.

Le sucre raffiné est bien sûr produit exclusivement par la SOSUMAV. Celle-ci traite ainsi entre 60 et 75% de sa production, selon les besoins des marchés. On a déjà signalé que ceux-ci s'étaient élargis, aussi bien sur le plan intérieur qu'à l'extérieur, grâce au marché de l'OCAM.

L'influence des débouchés s'est donc faite sentir déjà de façon sensible sur le plan qualitatif, mais elle est bien plus importante encore sur le plan quantitatif puisque, dans ce domaine, l'évolution de la production s'explique, pour un très large part, par la situation des marchés. Conçue surtout au départ pour satisfaire les besoins locaux et permettre éventuellement quelques exportations, la production s'est d'abord accrue lentement, passant d'environ 1 000 t en 1923 à un peu plus de 15 000 t à la veille de la deuxième guerre mondiale. Du fait des difficultés naturelles qui limitèrent la production de canne, elle stagna ensuite à ce niveau jusque vers 1950. C'est à partir de cette date qu'elle connut un accroissement extrêmement rapide qui allait l'amener à près de 110 000 t en 1963-1965. Nous avons déjà eu l'occasion de voir que cette expansion spectaculaire était due à une politique délibérée de développement, destinée à combler le déficit sucrier de l'Union Française. Après la disparition de celle-ci, cette politique continua de produire ses effets par le biais du marché sucrier de la zone Franc jusqu'en 1965 où celui-ci fut supprimé. Cette suppression eût pu entraîner une sérieuse récession, si elle n'avait été compensée presque immédiatement par les débouchés nouveaux créés, à partir de 1966, par l'accord sucrier de l'OCAM, et secondairement par l'octroi dès 1965 d'un petit contingent dans le cadre de l'American Sugar Act. De ce fait la brève crise de 1965 ne s'est même pas répercutée sur la production, car celle-ci est étroitement liée

(1) Sucre extractible signifie, en fait, sucre réellement extrait des cannes.





Intérieur de la sucrerie de Namakia

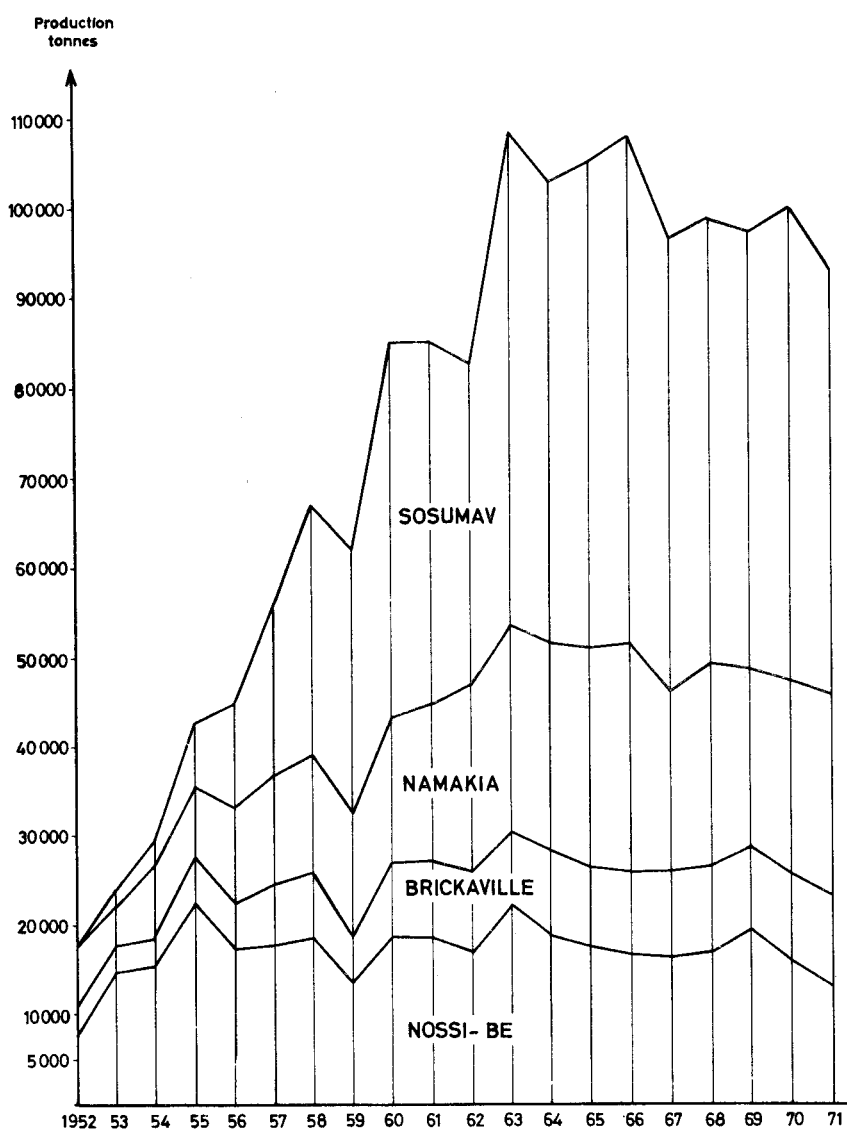
à la culture qui ne peut elle-même réagir qu'avec un certain retard aux modifications de la conjoncture. Depuis, cette production s'est néanmoins stabilisée et a même légèrement diminué, encore que cette diminution soit due beaucoup plus aux conditions naturelles défavorables qu'à la crainte d'une réduction des débouchés. C'est qu'en effet, dans le même temps, la croissance régulière de la consommation intérieure avait en partie compensé la relative insécurité des marchés extérieurs.

Les accidents que l'on peut constater au cours de cette évolution sont presque toujours liés à des facteurs naturels, tels que le développement de certaines maladies, des invasions de parasites et surtout des accidents climatiques. Ces derniers expliquent notamment les baisses enregistrées en 1959, 1962 et 1971.

Les différentes usines ont participé de façon inégale à cet accroissement général de la production qui est le fait marquant de ces 20 dernières années, ainsi qu'en témoigne le graphique que nous avons réalisé à cet effet. On constate qu'au début (période 1952-1955) toutes les usines contribuèrent également à cet accroissement. Mais, à partir de 1955, celles de Nossi-Be et Brickaville ayant atteint leur plafond et ne bénéficiant que de possibilités d'investissement limitées, celui-ci fut essentiellement le fait de l'usine de Namakia et surtout de celle de la SOSUMAV qui atteignait progressivement son rythme de croisière.

Actuellement, en attendant que l'usine de Brickaville ait accru sa capacité, et si l'on tient compte des moyennes établies sur la période 1966-1971 (afin d'éliminer les variations annuelles dues aux conditions naturelles), la production se répartit de la façon suivante : SOSUMAV : 51,5% — Namakia 22,2% — Nossi-Be : 16,7% — Brickaville : 9,6%.

Les maxima ont été atteints en 1963 avec 108 660 t et en 1966 avec 108 104 t, avec une capacité de production légèrement inférieure à la capacité actuelle qui est



PRODUCTION TOTALE ET CUMULEE DES USINES DE SUCRE A MADAGASCAR DE 1952 A 1971

Sources: Statistiques officielles (INS.RE.E) et renseignements recueillis auprès des entreprises

estimée à 125 000 t. De toute façon, cette capacité ne peut pratiquement jamais être exploitée à plein, même en période favorable de la conjoncture, du fait des aléas climatiques ou autres qui peuvent frapper une ou plusieurs entreprises. C'est ainsi qu'en 1972 la production n'aurait atteint que 104 300 t. Elle plafonne donc depuis quelques temps et dans la perspective actuelle d'élargissement des débouchés, il apparaît nécessaire d'augmenter la capacité des usines et peut-être même de créer une 5e unité ainsi qu'on le verra plus loin.

b) LA PRODUCTION D'ALCOOL :

Contrairement à celle du sucre, la production d'alcool ne connaît pas de problèmes de débouchés, car si les exportations restent plus ou moins bloquées à un certain niveau, le développement, sans doute regrettable, de la consommation intérieure a créé un marché dont le volume dépasse certainement les possibilités de la production.

Par contre, la fabrication industrielle d'alcool se trouve étroitement liée à celle du sucre, puisqu'elle n'est pas basée aujourd'hui à Madagascar sur la distillation du vesou (jus de canne) mais sur celle de la mélasse, diluée et fermentée, dont la production est proportionnelle à celle du sucre. Mais cette relation directe n'existe qu'au niveau des trois usines productrices et non au niveau global, puisque la SOSUMAV ne possède pas de distillerie. Aussi la production totale d'alcool a-t-elle augmenté un peu plus lentement que celle du sucre, sauf pendant ces dernières années où la vente de mélasse par la SOSUMAV à la distillerie de Namakia a permis un accroissement plus rapide.

Du fait de cet appoint et d'une production sucrière déjà plus élevée que celle des deux autres usines, cette dernière assure la part la plus importante du total, avec 20 000 à 22 000 hl d'alcool pur (1), suivie de celle de Nossi-Be avec 7 000 à 9 000 hl; et de celle de Brickaville avec 6 000 à 7 000 hl, soit pour l'ensemble environ 35 000 hl, à l'heure actuelle. Il faut signaler, au passage, qu'il existe quelques autres distilleries de type plutôt artisanal qui ont une production modeste, et de nombreuses petites distilleries clandestines dont la production est, par définition, pratiquement impossible à estimer.

Les trois distilleries industrielles produisent un peu d'alcool nature à 90° ou 93°, à usage médical ou industriel, et de petites quantités d'alcool dénaturé, mais la fabrication principale est celle de l'alcool pour la consommation sous forme de rhum. Celui-ci est obtenu en général à 90° ou 95°, pour faciliter le stockage, et est ensuite dilué par les commerçants grossistes. Par contre, pour des raisons de qualité, le rhum dit «contingent», destiné à l'exportation, est distillé à 65-70°.

Les distilleries sont toujours installées près des sucreries, bénéficiant ainsi, pour le chauffage, de la vapeur produite pour ces dernières, et utilisant presque directement la mélasse au fur et à mesure de sa production. Celle-ci ne peut cependant pas toujours être utilisée immédiatement et les distilleries disposent toujours de cuves ou de bacs de stockage, et de ce fait continuent souvent de fonctionner quelque temps encore après l'arrêt des sucreries, ce qui crée quelques problèmes d'alimentation en vapeur.

On trouve donc, dans le domaine industriel, une intégration technique et économique analogue à celle que nous avons déjà rencontrée à un niveau plus général.

(1) Alcool pur : unité de compte qui permet de comptabiliser ensemble des fabrications de degré différent.

Au total la production industrielle est sans doute loin de celle des grands pays producteurs tels que Cuba, le Brésil ou l'Australie, et même tout simplement de celle du voisin Mauricien (1). Elle a cependant fait de gros progrès, et elle devrait en faire encore si la conjoncture actuelle se maintient puisque, comme nous avons eu déjà l'occasion de le signaler à maintes reprises, c'est en définitive le problème des débouchés qui conditionne le développement des activités sucrières.

(1) Production de l'île Maurice en 1971 : 610 000 t.

III. — LES DEBOUCHES

1) SITUATION GENERALE

Le problème des débouchés concerne essentiellement le sucre, puisque les autres productions sont étroitement subordonnées à la production principale, et que leur écoulement se fait d'ailleurs actuellement sans difficulté.

La commercialisation du sucre est contrôlée par l'Etat, aussi bien sur le plan intérieur où il fait figure de produit de première nécessité, que sur le plan extérieur où le contrôle des exportations est chose courante et où son intervention s'avère souvent nécessaire pour obtenir l'accès de certains marchés. Mais dépassant le stade du simple contrôle, l'Etat a voulu véritablement «organiser et promouvoir la production et l'écoulement du sucre» (1), en créant en 1969 la Caisse de Stabilisation des Prix de la Canne et du Sucre qui regroupe des représentants de l'Administration, des planteurs et des usiniers. Mais cet organisme qui centralise des renseignements précieux et qui devait avoir surtout pour rôle, comme son nom l'indique, la stabilisation des prix, n'a pas eu beaucoup à intervenir jusqu'ici puisque, pour des raisons que l'on verra plus loin, les prix ont été assez stables et en tous cas toujours supérieurs au prix garanti. Aussi, pour obtenir une intervention plus efficace, envisagerait-on actuellement de le transformer en un Office à compétence plus large.

En fait, pour l'instant, en dehors bien sûr des accords inter-Etats passés par le Gouvernement malgache, la commercialisation est organisée par les producteurs eux-mêmes. Ceux-ci groupés dans un Pooll, se répartissent les marchés en fonction de la situation géographique des usines et de la nature de leur production. Etant donnée l'existence de prix de réalisation différents selon ces marchés, ils procèdent ensuite à des compensations. Il s'agit bien là d'une association du type cartel, mais d'un genre un peu particulier et dont l'organisation découle de la structure même des débouchés. Ceux-ci comprennent en effet plusieurs marchés de valeur différente, mais qui sont étroitement liés dans la mesure où ils doivent tous être satisfaits pour assurer l'écoulement de la production : les marchés extérieurs, d'intérêt d'ailleurs inégal, doivent absorber le disponible laissé par le marché intérieur, au sein duquel les différences de frais d'approche introduisent aussi des variations sensibles. Cette disparité qui aurait entraîné une concurrence sévère, forcément défavorable à certains sinon à tous, et perturbé les approvisionnements, se trouve annulée par le système mis en place.

L'évolution des débouchés montre d'ailleurs bien les liens qui existent entre les deux types de marchés. Rappelons simplement, puisque nous avons déjà été amené à évoquer cette évolution à plusieurs reprises, que jusqu'en 1954, Madagascar ne fut exportateur net que de quantités minimes, atteignant dans le meilleur des cas environ 10 000 t, et même, à partir de 1943, le plus souvent importateur net. L'exportation ne concernait donc alors que d'éventuels excédents et le marché intérieur, bien que peu développé, absorbait la plus grosse partie d'une production elle-même faible. Mais à partir de 1955, grâce à la politique de développement déjà signalée, la tendance se renversa et Madagascar redevint exportateur net, l'exportation constituant alors le principal débouché du sucre malgache, d'autant que la consommation intérieure continuait de ne s'accroître que très lentement. Mais alors que les exportations, après s'être développées très vite, stagnaient à partir de 1963 et même diminuaient à partir de

(1) Article 2 du Décret créant la «Caisse Sucre».

1969, le marché intérieur prenait progressivement de l'importance, au point qu'à l'heure actuelle les deux types de débouchés apparaissent équilibrés, le disponible après consommation ne représentant plus que la moitié environ de la production, soit à peu près 50 000 t. Ce sont donc les marchés extérieurs qui ont permis à la production de se développer et ils tiennent aujourd'hui encore une place importante dans la commercialisation. Mais ils ne la conditionnent plus aussi étroitement qu'auparavant, dans la mesure où le marché intérieur connaît aujourd'hui un développement non négligeable.

2) LE MARCHÉ INTERIEUR DU SUCRE

L'exploitation de ce marché a cependant posé un certain nombre de problèmes dus à la position excentrique des usines productrices, à l'étendue du pays, à la dispersion des zones de consommation, et aux difficultés de transport. Elle a donc exigé la mise en place de mécanismes de distribution adaptés.

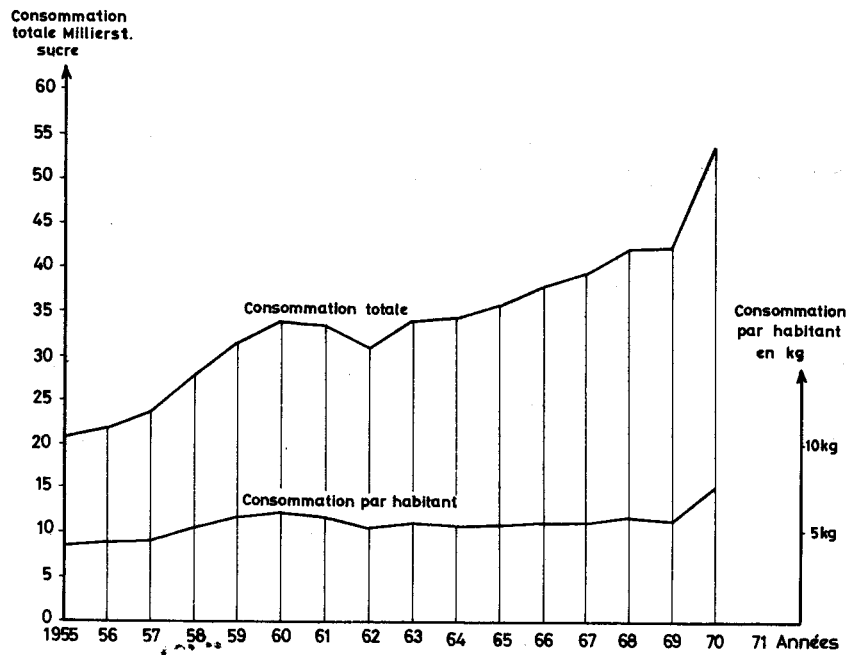
Comme nous venons de le voir, la répartition des livraisons à effectuer est organisée par le Pool des usiniers, en fonction essentiellement de la situation géographique de chacun d'eux. C'est ainsi qu'actuellement la production de Brickaville et, depuis peu, celle de Namakia sont entièrement commercialisées sur le marché national, notamment sur celui de la région de Tananarive et sur celui des régions les plus proches des usines. Cet approvisionnement étant néanmoins insuffisant, le complément est fourni par Nossi-Be pour le sucre non raffiné, et évidemment par la SOSUMAV pour le raffiné.

Les prix sont bloqués depuis 1952, au stade de départ usine. Aussi, vu les différences notables des coûts de transport selon les zones, les prix aux détail varieraient considérablement s'il n'existait une sorte de système de péréquation. Comme il était difficile d'établir cette péréquation au niveau des commerçants, celle-ci se pratique au départ des usines, où le prix de vente du sucre est plus élevé que le prix fixé pour les destinations peu coûteuses, et moins cher pour celles qui entraînent des frais d'acheminement importants, variant ainsi entre 33,5 et 37,2 FMG le kg actuellement. Pour que cette péréquation demeure efficace, et en dehors des livraisons directes à quelques industries alimentaires, les usiniers ne traitent au stade grossiste qu'avec les grandes compagnies commerciales : Compagnie Lyonnaise — SCOA (1), Compagnie Marseillaise et SICE (2) qui se sont engagées à respecter le système, et aussi à approvisionner régulièrement toutes les régions comme le leur permet leur réseau commercial suffisamment étoffé. Par ce biais ces compagnies disposent donc d'un monopole de fait en matière de distribution. Mais vouloir faire disparaître ce monopole supposerait la mise en place d'un autre système aussi efficace, sous peine de compromettre gravement la distribution et le relatif équilibre des prix entre les régions, et donc finalement le développement de la consommation.

Si ce développement ne fait actuellement aucun doute, il est par contre difficile de connaître avec précision la situation exacte du marché. Néanmoins, étant donné le faible niveau de la production du sucre artisanal et des importations, on peut considérer que la consommation intérieure n'est que très légèrement supérieure aux livraisons des usines. On peut donc, à partir de celles-ci, apprécier avec une marge d'erreur réduite le niveau de cette consommation et son évolution.

(1) SCOA : Société Commerciale de l'Ouest Africain

(2) SICE : Société Industrielle et Commerciale de l'Emyrne.



**EVOLUTION DE LA CONSOMMATION LOCALE DE SUCRE "INDUSTRIEL"
A MADAGASCAR DE 1955 A 1970**

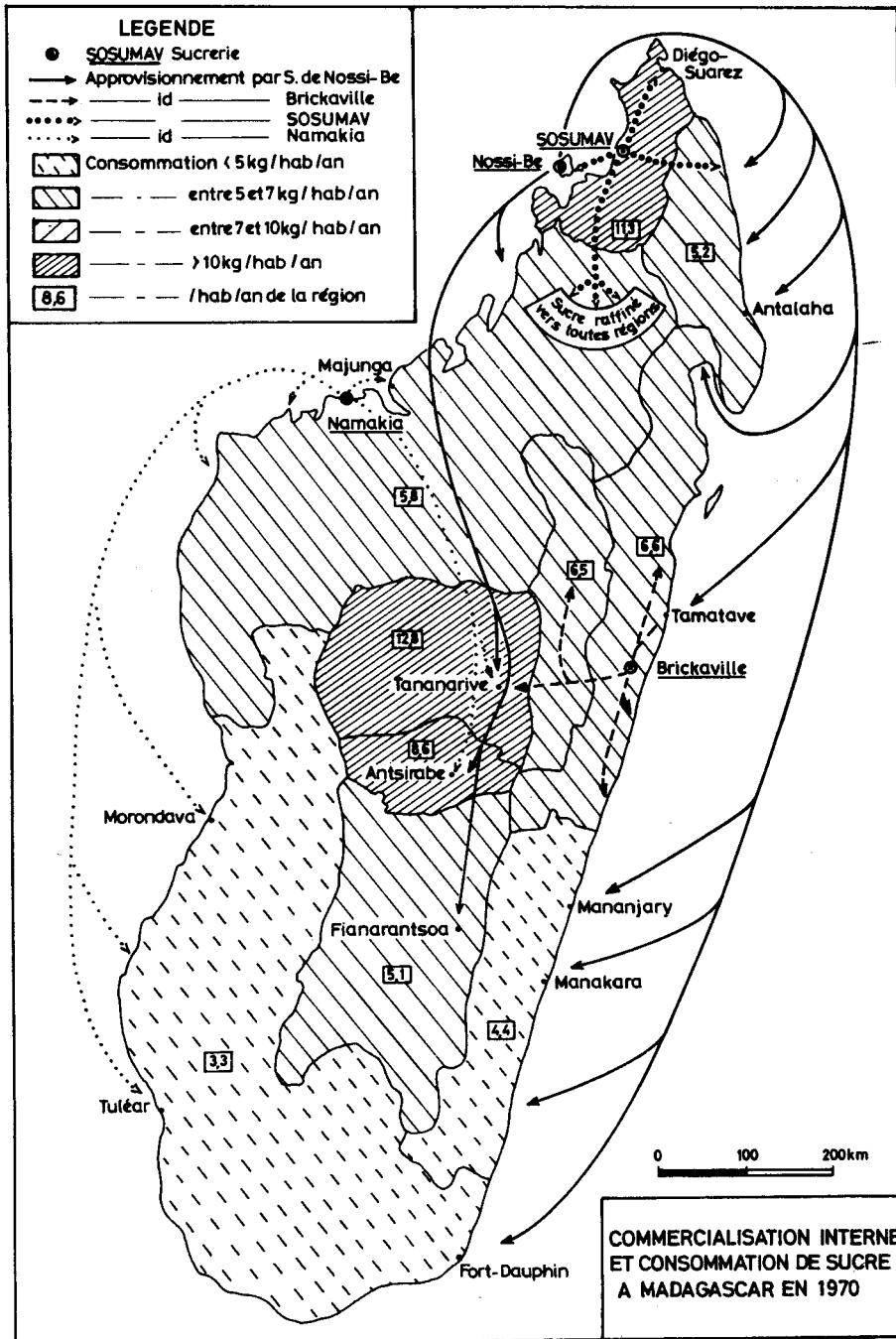
(Sources : Bulletin d'information économique de juin 1964 (1955 à 1959) et Sociétés productrices
(1960 à 1970)

Elle s'est, jusqu'à une période récente, accrue lentement mais régulièrement, passant par exemple d'un peu plus de 20 000 t en 1955 à près de 45 000 t en 1968-69. Cette croissance était essentiellement due à l'augmentation rapide de la population, car la consommation par habitant n'avait que très peu varié. Elle se situait à un niveau très bas : entre 5 à 6 kg par habitant, contre par exemple 17 kg au Sénégal, 30 au Maroc, 35 en France et 55 en Grande-Bretagne. Mais depuis 1970, la situation s'est assez sensiblement modifiée. En effet la consommation est montée brutalement à près de 55 000 t en 1970, et cette montée ne semble pas accidentelle puisque, selon les informations récentes, elle s'est confirmée en 1971 et 1972. Du même coup la consommation par habitant dépasse maintenant 7 kg et atteint même sans doute déjà 8 kg. Il existe néanmoins encore de sérieuses disparités régionales, comme le montre la carte que nous avons établie d'après les livraisons aux grossistes en 1970, à partir desquelles nous avons délimité grossièrement les différentes zones de consommation. Celle-ci est maximale dans les régions de Tananarive et Diégo-Suarez, et secondairement dans celle d'Antsirabe, minimale dans les régions du Sud-Est, du Sud Ouest et du Sud, et médiocre ailleurs. En quantités brutes, l'influence du nombre de la population renforce l'importance du marché des Hautes-Terres Centrales qui représentent près de 50% du total, suivi de l'ensemble Côte Est et Nord avec près de 30%, l'Ouest et le Sud ne comptant que pour un peu moins de 20%. Partout, comme on l'a déjà signalé, la consommation de raffiné est en augmentation.

Ces disparités régionales proviennent en partie des habitudes alimentaires puisque, par exemple, la consommation de café est faible à l'Ouest et surtout au Sud, mais elles font aussi apparaître que la consommation du sucre semble bien liée, ici comme ailleurs, au niveau des revenus. D'ailleurs les prix, bloqués depuis 1952, ne jouent pas sur la demande. Comme il est probable que les revenus ont légèrement augmenté, notamment en valeur relative par rapport à ce prix bloqué, il semblerait que la demande soit demeurée inélastique tant que ces revenus n'avaient pas atteint un certain palier, mais qu'elle puisse devenir élastique, et donc augmenter rapidement, à partir d'un certain niveau de revenus, ce qui pourrait expliquer la brusque montée constatée depuis 1970. Elle devrait ensuite, mais la chose est à lointaine échéance, redevenir inélastique, comme celle de nombreux produits de première nécessité, au delà d'un second palier. Certes, les causes de l'accroissement récent de cette consommation, encore mal élucidées, peuvent être accidentelles et de toute autre nature. Mais la chose apparaît peu probable puisque cet accroissement semble se maintenir. Si par contre, notre hypothèse se révélait exacte, cela signifierait que l'on doit s'attendre à voir la consommation s'élever plus rapidement dans l'avenir, dans la mesure où, passée la crise politico-économique actuelle, les revenus devraient augmenter sans que l'accroissement démographique se ralentisse avant longtemps encore. Mais en attendant, les marchés extérieurs restent encore un élément important des débouchés du sucre malgache.

3) LES MARCHES EXTERIEURS DE SUCRE

Avant d'entrer plus avant dans l'examen du commerce extérieur du sucre malgache, il est nécessaire de rappeler un certain nombre de faits, concernant l'économie sucrière en général. En effet, le sucre étant une denrée produite et consommée à l'échelle mondiale, cette économie est d'une grande complexité, en particulier sur le plan des échanges. Ceux-ci subissent de fréquentes fluctua-



tions, au gré de nombreux facteurs, y compris de facteurs d'ordre politique. De ce fait le marché mondial est l'un des plus difficiles à organiser, et l'Accord International que l'on a réussi tant bien que mal à mettre sur pied à plusieurs reprises, n'a jamais bien fonctionné. Il ne concerne qu'un marché résiduel (30% environ du marché mondial) qui ne se différencie guère du marché dit libre, sur lequel les cours étaient très fluctuants et généralement bas depuis une dizaine d'années, jusqu'en 1971. Aussi la plus grande part (70%) des transactions s'effectuent à l'intérieur de marchés organisés. Ceux-ci regroupent en général un certain nombre de pays exportateurs et de pays importateurs ayant des liens économiques, politiques ou simplement géographiques, à la suite d'accords nationaux (American Sugar Bill), internationaux de type bilatéral (URSS-Cuba) ou multilatéral (Commonwealth, CEE, OCAM), qui fixent des contingents et des prix garantis (1). Tel est le cadre général à l'intérieur duquel doivent s'insérer les exportations de Madagascar.

a) SITUATION GENERALE DES MARCHES D'EXPORTATION DU SUCRE MALGACHE

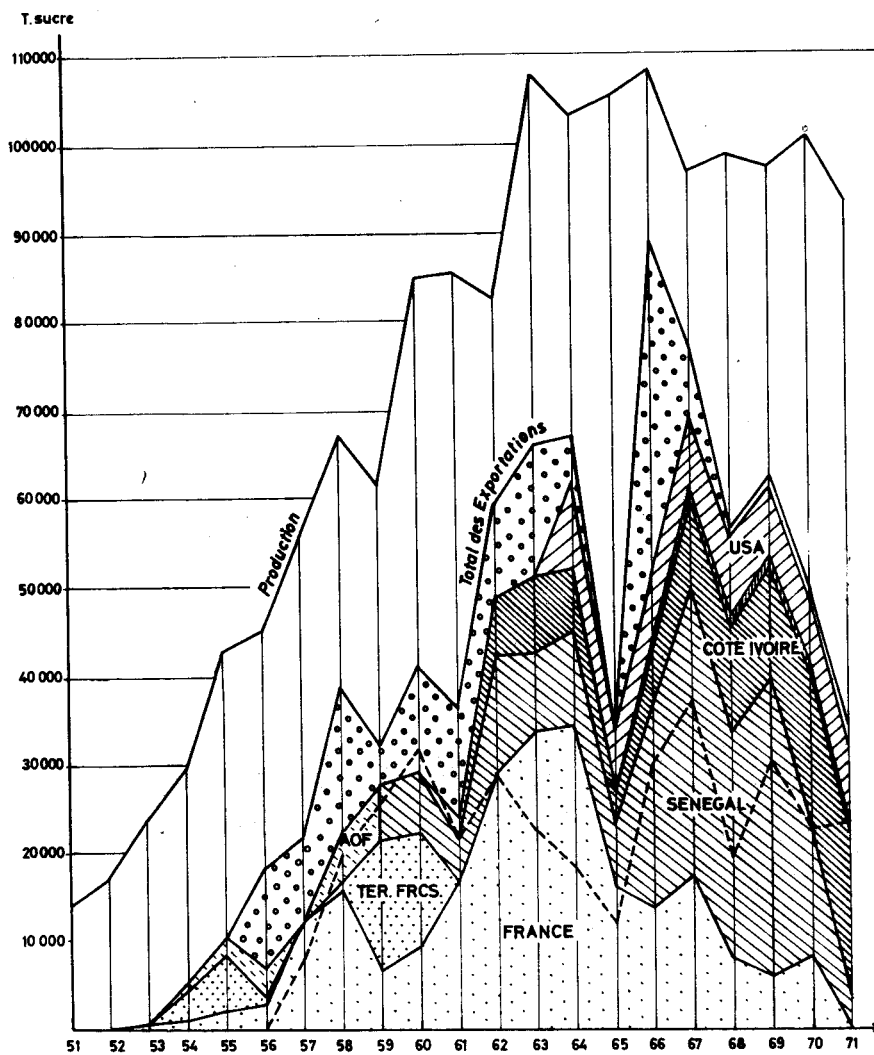
On a vu qu'avant 1965, Madagascar faisait partie du marché sucrier de la zone franc, où il bénéficiait d'un contingent qui atteignit 80 000 t environ les dernières années, c'est-à-dire largement suffisant, à un prix garanti le plus souvent nettement supérieur au cours mondial. Ce marché fut supprimé en 1965, du fait de l'appartenance de la France à la CEE, qui entraînait pour elle la nécessité d'aligner son commerce extérieur sur celui de ses partenaires, et notamment de supprimer les préférences. Cette suppression provoqua une crise des exportations malgaches, malgré des mesures transitoires, et notamment une aide à l'exportation, prises par le gouvernement français.

Mais la situation fut rapidement rétablie grâce à l'organisation, dès 1966, d'un marché de remplacement dans le cadre de l'Accord Sucrier de l'OCAM, et grâce à l'attribution à Madagascar, par l'Américain Sugar Act d'un contingent annuel sans doute peu élevé, mais bienvenu et traité à des prix intéressants.

En dehors de ces deux nouveaux marchés, et du petit marché voisin conservé aux Comores, les autres débouchés ont été jusqu'ici d'un intérêt médiocre, en raison des prix pratiqués. Le marché libre, avec un cours moyen d'environ 10 FMG le kg, n'a été utilisé qu'en 1966 pour «épouger» les stocks accumulés en 1965. Quant aux débouchés qui eussent pu être offerts par l'association CEE — Etats Africains (Conventions de Yaoundé 1963 et 1968), ils se sont révélés décevants car le sucre est classé dans les produits agricoles homologues ou concurrents de ceux de la CEE, qui font l'objet de prélèvements à l'entrée du Marché Commun, tandis que, par ailleurs, le tarif Extérieur Commun, constamment assoupli, favorise les achats éventuels aux pays Tiers.

Mais cette situation est en train d'évoluer dans un sens favorable. En effet les conditions du marché libre se sont brutalement modifiées en 1972. Du fait de l'épuisement des stocks, la demande est devenue supérieure à l'offre,

(1) En matière de prix, il est nécessaire d'être très prudent dans les comparaisons, étant donné que non seulement ils peuvent être donnés FOB ou CAF, mais aussi qu'ils varient selon la qualité du sucre en fonction de sa teneur en saccharose, exprimée généralement en degré de polarisation, laquelle n'est pas toujours précisée. De ce fait nous n'avons pu établir de courbes de variation des différents prix qui eussent été intéressantes. Dans tout ce qui suit, les prix seront toujours, sauf précision, des prix FOB base 96°, c'est-à-dire pour du sucre brut roux standard.



PRODUCTION ET EXPORTATION CUMULEE DE SUCRE
 A MADAGASCAR DE 1951 A 1971
 (Sources: Statistiques officielles INSRE)

- | | | | |
|---|---------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| France | Sénégal | Etats Unis | Exportation totale de sucre raffiné |
| AOF | Côte d'Ivoire | Divers autres | |
| Autres Territoires franc. (surtout Afrique du Nord) | Autres OCAM | Disponible (cons. inter et stocks) | |

et les cours ont plus que doublé en un an, passant d'un prix moyen qui s'était déjà relevé à 25 FMG le kg en 1971, à plus de 50 FMG fin 1972. Il est difficile de savoir si cette tendance se maintiendra car, en matière de marché sucrier, on constate souvent des modifications rapides et imprévisibles. Pourtant cette fois, les facteurs qui l'ont engendrée ne semblent pas devoir se modifier dans l'im-médiat. Par ailleurs, on peut aussi espérer que, du fait de l'élargissement récent de la CEE et de l'accroissement de ses besoins, les Etats Africains pourront obtenir des facilités nouvelles, et notamment la suppression des prélèvements. Enfin on ne peut pas ne pas faire allusion à d'autres perspectives qui pourraient apparaître du fait de l'ouverture de la politique extérieure malgache en direction des pays socialistes. Ces nouvelles tendances, que nous avons présentées peut-être de façon trop optimiste, se manifestent à un moment où l'accord sucrier de l'OCAM donne précisément certains signes d'essoufflement.

b) LES DIFFERENTS MARCHES

1. LE MARCHE OCAM :

Cet accord a été signé à Tananarive le 27 juin 1966 et est entré en vigueur dès le mois d'octobre de la même année. Il regroupait 14 pays africains membres de l'OCAM dans le but d'organiser une sorte de marché commun du sucre, afin d'assurer l'approvisionnement des importateurs et des débouchés réguliers, à des prix stables et équitables, aux exportateurs. A cet effet, il prévoyait la fixation d'un contingent annuel d'exportation, les producteurs s'engageant à fournir en priorité les marchés OCAM et les acheteurs à n'importer des pays Tiers que dans la limite de la moyenne de ces mêmes importations durant les années 1963, 1964 et 1965, soit 30% de leurs besoins. Les 70% restant soit, à l'époque, 105 000 t, constituaient le contingent global, partagé moitié-moitié entre les deux pays producteurs : Madagascar et la République Populaire du Congo (Brazzaville). Des modifications étaient possibles en cas de développement de la production dans les pays importateurs ou d'accroissement de la consommation chez les producteurs. L'accord prévoyait aussi la fixation d'un prix FOB garanti dans le cadre du contingent. La stabilité de ce prix devait être assurée par les ressources d'une Caisse de péréquation alimentée par les prélèvements opérés sur les importations des pays tiers. En dehors de ces dispositions fondamentales, une aide pour frais d'approche était attribuée à Madagascar pour le sucre transitant pour raffinage dans un autre pays, le plus souvent la France. Enfin d'autres clauses visaient à promouvoir et organiser la production et le commerce du sucre, en tant que de besoin. C'était donc en définitive un accord de style classique.

Il fonctionna de façon assez satisfaisante jusqu'en 1970, malgré certaines difficultés dues au fait que certains membres ne l'avaient pas ratifiée (Ruanda, République Démocratique du Congo-Kinshasa), que d'autres ne l'ont qu'incomplètement appliquée (Dahomey, Togo) et que ceux qui l'appliquaient protestaient contre les prix élevés et la non conclusion d'accords similaires dans d'autres domaines (Le Tchad réclamant par exemple un accord sur la viande). Il faut cependant noter qu'en ce qui concerne Madagascar, une compensation avait été accordée aux importateurs par la mise sur pied d'une politique de jumelage des importations avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire, qui, en contrepartie des achats de sucre malgache par ces deux pays, instituait l'importation préférentielle à Madagascar de savon de Côte d'Ivoire, de ciment, de savon et de conserves de poisson du Sénégal.

Mais à partir de 1970, de nouvelles difficultés apparurent. Ce fut d'abord le mauvais fonctionnement de la Caisse de Péréquation, dû à la mauvaise rentrée des taxes de prélèvement et à des contestations sur les prix de revient des producteurs. Il entraîna sa suppression, et donc celle des aides qu'elle devait fournir en matière de stabilisation des prix. Malgré cela on a pu maintenir ceux-ci à un niveau satisfaisant, le prix garanti étant resté fixé à 26,5 FMG le kg de 1966 à 1971, avant d'être relevé à 34,5 FMG en 1972, en raison de la montée des cours des autres marchés. Mais le fait le plus regrettable fut, en 1971, le retrait du Sénégal pour des raisons mal élucidées, qui ne sont sans doute pas de nature strictement économique, mais qu'il ne convient pas de débattre ici. Ces difficultés récentes ne doivent cependant pas masquer les services rendus par cet accord, notamment en ce qui concerne les exportations malgaches.

Il a en particulier permis, on l'a vu, de trouver dès 1966 des débouchés nouveaux qui compensèrent fort heureusement la perte du marché sucrier français. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il s'est agi en l'occurrence plus d'un changement de structure que d'une réorientation complète des courants d'échanges, puisque l'ex-AOF était déjà assez régulièrement cliente depuis 1954, et que le Sénégal et la Côte d'Ivoire continuèrent d'importer des quantités notables, surtout à partir de 1962. Mais les exportations malgaches en direction de ces deux pays augmentèrent sensiblement à partir de 1966, constituant l'essentiel du débouché OCAM, le reste étant constitué par quelques exportations vers la Haute-Volta, le Dahomey et le Niger, et des exportations indirectes vers différents pays membres après transit en France pour raffinage. Ce dernier phénomène explique d'ailleurs le maintien apparent de la France dans les exportations malgaches. Mais la détérioration récente de l'accord a évidemment compromis sérieusement ces avantages et du même coup les exportations malgaches. Le contingent de 52 500 t qui existait jusqu'en 1970, s'est d'ailleurs trouvé réduit à 40 000 t en 1971 et 32 000 t en 1972, et n'a pas été ces derniers temps entièrement honoré par les importateurs.

L'accord doit être renouvelé en 1974. Il est probable qu'en raison de ce qui précède, et en raison aussi du développement prévu de la production de certains pays membres importateurs, il sera profondément modifié, s'il est renouvelé. Il est difficile, de plus, de prévoir les incidences qu'auront sur ce renouvellement les transformations récentes des conditions de certains marchés, notamment du marché libre et éventuellement de celui de la CEE. Par contre le contingent A.S.A. a toujours constitué quelque chose d'un peu à part.

2. LE CONTINGENT DE L'AMERICAIN SUGAR ACT (A.S.A.)

Ce contingent est certes moins important que celui ouvert sur le marché OCAM, mais il est intéressant, et a d'ailleurs été légèrement augmenté depuis son ouverture en 1964. Il ne faut cependant pas oublier que son maintien dépend du bon vouloir des Etats-Unis. Ce contingent est en effet attribué dans le cadre d'une loi qui fixe annuellement aux Etats-Unis le quota de la production intérieure et le quota des importations, en fonction des besoins. Ce dernier est réparti entre différents fournisseurs, qui sont en majorité des pays en voie de développement, dont Madagascar, et acheté à un prix garanti. Il s'agit donc là d'une forme d'aide américaine à ces pays, qui a évidemment des aspects politiques.

La part attribuée à Madagascar, qui était jusqu'ici légèrement inférieure

à 10 000 t, vient d'être un peu augmentée : 11 340 t en 1972. Le sucre a été acheté à des prix variant entre 30 et 36 FMG le kg. Ce cours vient d'être relevé à un peu plus de 40 FMG en 1972. Bien qu'il s'agisse de sucre roux, les spécifications de qualité sont strictes et leur non respect peut entraîner des réfections importantes, ce qui explique que l'on en ait confié la fourniture à la SOSUMAV qui possède l'usine la mieux équipée.

3. LES AUTRES MARCHES

En dehors de ces deux marchés organisés, les exportations sont aujourd'hui minimales. Il faut cependant noter que depuis longtemps déjà les Comores constituent un petit marché qui, dans le cadre de relations de bon voisinage, absorbe à un prix préférentiel quelques quantités de sucre malgache : un peu moins de 1 000 t jusqu'en 1968, plus aujourd'hui, puisque les exportations dans cette direction ont atteint 2 136 t en 1971.

Par contre, le marché créé par l'Accord International, auquel Madagascar adhère depuis 1963 et qui lui octroie un contingent de 41 000 t, est peu exploité parce que peu intéressant tant que le problème des prix n'est pas résolu. En fait il se distingue peu, nous l'avons dit, du marché libre. Sur celui-ci les exportations malgaches ont été faibles depuis la chute des cours, sauf en cas de difficultés, comme ce fut le cas en 1966 pour l'écoulement des stocks de 1965. Si la tendance favorable actuelle de ce marché risque de modifier cet état de chose, elle ne saurait sans doute entraîner l'abandon des marchés organisés, à moins que l'on veuille, ce qui est peu probable, lâcher la proie pour l'ombre.

On voit donc que l'exportation du sucre a posé des problèmes difficiles à résoudre. Mais jusqu'ici ils l'ont été de manière assez satisfaisante, malgré les difficultés particulières de ces dernières années. Les perspectives optimistes, auxquelles nous avons fait allusion, devraient améliorer encore cette situation.

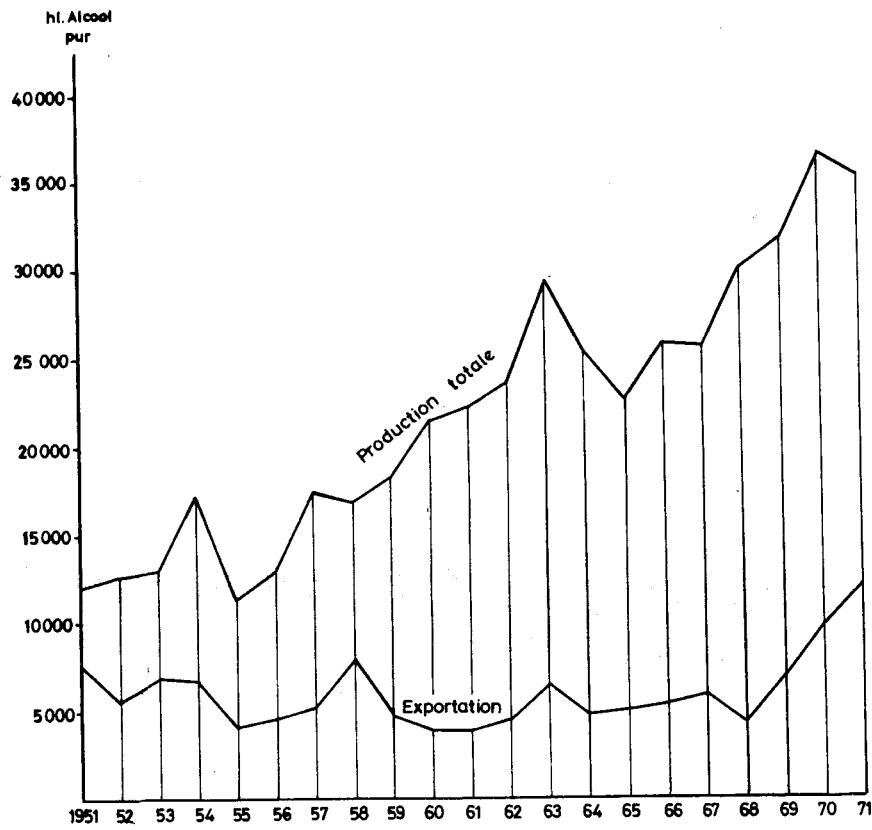
4) LES MARCHES DE PRODUITS AUTRES QUE LE SUCRE

L'écoulement des produits de la canne autres que le sucre a créé assurément moins de difficultés, qu'il s'agisse de la mélasse ou de l'alcool.

On peut passer assez rapidement sur celui de la mélasse qui est un sous-produit de faible valeur, et dont le seul vendeur est par force, la SOSUMAV. Celle-ci cédait une part de sa production à l'usine de Namakia, mais cette part semble actuellement en diminution. De toute façon, et malgré des variations inter-annuelles, le débouché essentiel est, depuis 1963, l'exportation qui, après avoir oscillé longtemps entre 10 000 et 20 000 t, atteignait en 1971 près de 28 000 t. Elles est dirigée surtout vers la France, et secondairement vers les Pays-Bas et l'Algérie.

En ce qui concerne l'alcool, les choses sont aussi assez simples. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que le marché intérieur, qui s'est beaucoup développé, constituait le principal débouché. Mais il est impossible de préciser quelle est la part de la production industrielle dans l'approvisionnement de ce marché, puisque celle de la production clandestine est forcément impossible à estimer. Toujours est-il qu'il absorbe la totalité de la production non exportée, c'est-à-dire, depuis 1960, environ 80% du total, à l'exception de ces dernières années, où les exportations ayant augmenté, il n'en reçoit plus que 65 à 75%.

Le plus gros des exportations s'effectue dans le cadre d'un quota attribué par la France, en vertu d'un vieux texte non abrogé : le décret du 2 novembre 1945 qui fixait les contingents octroyés par la Métropole aux différentes colonies



**PRODUCTION INDUSTRIELLE ET EXPORTATION D'ALCOOL DE CANNE
A MADAGASCAR DE 1951 A 1971**

(Sources: statistiques officielles (INSREE) et renseignements recueillis auprès des entreprises (production 1964-71))

françaises, dont près de 7 000 hl d'alcool pur pour Madagascar. Ce contingent, débloqué chaque année par tranches, est toujours réparti selon les anciens critères, soit 1 100 hl au groupement des distilleries agricoles (dont un certain nombre a disparu, tandis que d'autres ont été rachetées avec leurs droits, comme par exemple la Société du Canal du Nord, sur l'Ivondro, près de Tamatave, par la distillerie de Brickaville), 4 400 hl aux usines à sucre ayant produit avant 1926, c'est-à-dire Brickaville et Nossi-Be, et environ 1 500 hl aux usines à Sucre ayant produit après 1926, c'est-à-dire Namakia. Il existe quelques exportations hors contingent vers la France, pour réexportation vers d'autres pays, notamment l'Allemagne. Aussi dans l'ensemble, ces exportations varient peu, sinon en fonction du déblocage du contingent. Elles tournent toujours autour de 5 000 hl d'alcool pur, leur accroissement récent étant dû vraisemblablement à des exportations hors contingent, exceptionnellement plus importantes.

En définitive la situation n'apparaît pas mauvaise puisque, malgré les difficultés de ces dernières années, la production la plus importante, la seule qui ait posé des problèmes, celle du sucre, trouve actuellement des débouchés satisfaisants. Cette situation est liée autant au développement du marché intérieur qu'aux efforts menés par l'Etat à l'échelon international pour développer les exportations. Elle devrait pouvoir se maintenir et même s'améliorer puisque, dans ces deux domaines, les perspectives sont actuellement favorables.

L'économie sucrière constitue donc aujourd'hui à Madagascar une activité de premier plan qui participe activement au développement de l'économie, aussi bien au niveau régional qu'au niveau national, où elle a notamment contribué pour une bonne part à l'amélioration de la balance commerciale. Activité complexe, aux aspects multiples, elle n'a pu se développer, dans des régions relativement isolées, que dans le cadre de grandes entreprises agro-industrielles bien organisées et fortement intégrées, d'origine étrangère. Aussi, malgré ses effets bénéfiques, apparaît-elle un peu par certains côtés comme une activité «plaquée», insuffisamment maîtrisée par les nationaux.

Cette situation explique que le nouveau gouvernement malgache, ainsi que l'a révélé le récent «colloque sucrier» de décembre 1972, s'il cherche à développer cette économie sucrière, voudrait aussi infléchir son évolution dans le sens d'une plus grande intégration à la vie de la nation, sans toutefois méconnaître les réalités et, notamment, la nécessité d'investissements privés étrangers. Afin d'atteindre ces objectifs, son intervention deviendrait plus active, par le biais notamment du futur Office du Sucre.

Il recherche en premier lieu une participation plus grande des nationaux dans les activités sucrières, par la malgachisation d'une partie des capitaux des entreprises existantes, le recrutement plus poussé de cadres malgaches et l'augmentation de la part de la production paysannale dans l'approvisionnement des usines. La première chose apparaît la plus difficile à réaliser du fait que, d'une

part, l'Etat dispose de ressources limitées et doit souvent effectuer en priorité d'importantes dépenses d'infrastructure et d'équipement social, et que, d'autre part, les capitaux privés nationaux sont peu nombreux et se dirigent plus volontiers vers des activités rapidement rentables, comme le commerce et la construction immobilière, que vers l'industrie. Il est cependant certain que cette participation au capital des entreprises devra se réaliser à plus ou moins long terme, mais il ne nous appartient pas ici d'en déterminer l'échéance et les modalités. Par contre les deux autres objectifs pourraient être plus aisément atteints, et les entreprises y sont d'ailleurs favorables. Mais il faudrait pour le premier, que «l'Ecole Nouvelle» puisse fournir les cadres nécessaires et que les mentalités évoluent et, pour le second, que l'action déjà entreprise dans la région d'Ambilobe se poursuivre et s'étende.

Dans une autre direction, l'Etat voudrait aussi normaliser la commercialisation interne en contrôlant de plus près les prix et les circuits de distribution. Cette action apparaît cependant ici moins urgente car, dans le domaine du sucre, la distribution et les prix sont certainement plus normaux que dans bien d'autres domaines. En fait, c'est l'ensemble du système de commercialisation interne qui est à revoir. C'est une tâche capitale mais considérable, dont l'étude déborderait largement le cadre de cet article.

Enfin, étant donné les perspectives favorables actuelles, l'Etat entend aussi stimuler le développement de la production, en encourageant l'augmentation de la capacité des usines existantes, d'ailleurs en cours de réalisation à Brickaville, et en favorisant la création d'une 5^e unité de production. Celle-ci, qui pourrait avoir une capacité d'environ 45 000 t de sucre, serait installée dans une région différente de celles où sont implantées les entreprises actuelles. Ces réalisations sont évidemment liées à un apport de capitaux nouveaux, et donc à la conjoncture politique, dont il est difficile actuellement de préjuger. (1).

Quelle que soit l'évolution, il semble bien que les activités sucrières doivent tenir à l'avenir, dans l'économie malgache, une place de choix, au moins égale à celle qu'elles y occupent déjà à l'heure actuelle.

R. DOUESSIN

Février 1973.

(1) Tout ce passage consacré aux perspectives de l'économie sucrière et à la politique du gouvernement, risque évidemment d'être rendu caduc avant la parution de cet article. Il nous a cependant paru utile de le placer à la fin de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

— OUVRAGES GENERAUX

- 1) — FAUCONNIER et BASSEREAU : La canne à sucre (Collection Technique Agricoles et Productions Tropicales) - Maisonneuve et Larose - Paris - 1970 - 468 p.
- 2) — ISNARD (H.) : Madagascar : Armand Colin - Paris (2e édition) - 220 p.
- 3) — ROBEQUAIN (Ch.) : Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française - P.U.F. - Paris, 1958 - 568 p.

— ARTICLES

- 4) — BOURGEAT et DAMOUR : Les deltas du Nord Ouest de Madagascar. Terre Malgache - N° 13 (Juillet 1972) p. 163-181.
- 5) — ISNARD (H.) : La colonisation agricole à Madagascar - Revue de Géographie Alpine - tome XXXIX (1951), fascicule 1 - p. 97-125.
- 6) — KOERNER (F.) : Les types de sociétés agricoles privées à Madagascar - Cahiers d'Outre-Mer - tome XXI (1968), p. 27-297.
- 7) — RAKOTOMANANA (S.) : L'exportation du sucre malgache et ses problèmes. Cahiers du Seminaire d'Economie Politique N° 3 (1965) - Tananarive.
- 8) — SEGALEN (P.) : Notice sur la carte pédologique de reconnaissance au 1/200 000e, feuille 12 : Mitsinjo - Majunga - Mémoires de l'Institut Scientifique de Madagascar, série D, tome VII (1956), p. 93-160.
- 9) — SEGALEN (P.) : Notice sur la carte pédologique au 1/50 000e des plaines d'Ambilobe - id - p. 317-374.
- 10) — VERIN (P.) : Notes sur la plantation des Sucreries Marseillaises de Madagascar à Namakia - Madagascar, Revue de Géographie n° 16 (1970) - p. 163-165.
- 11) — ANONYME : Le sucre - Bulletin d'Information Economique (Juin 1964) - Tananarive.
- 12) — ANONYME : L'industrie sucrière - Entreprises et Produits de Madagascar n° 3 (1950) - Tananarive.

— DOCUMENTS :

- 13) — INSREE : Situation économique au début de... (Annuel)
— Statistiques du Commerce Extérieur (Annuel)
— Population de Madagascar au... (Annuel)

